



Canada Border
Services Agency

Agence des services
frontaliers du Canada

Canada



2023-2027

Canada Border Services Agency

Departmental Sustainable Development Strategy



Cat. No.: PS35-14E-PDF

ISSN: 2561-3499

© His Majesty the King in Right of Canada, as represented by the Minister of Public Safety

Cover photo: © Environment and Climate Change Canada

Unless otherwise specified, you may not reproduce materials in this publication, in whole or in part, for the purposes of commercial redistribution without prior written permission from Canada Border Services Agency's copyright administrator. To obtain permission to reproduce Government of Canada materials for commercial purposes, apply for Crown Copyright Clearance by contact Canada Border Services Agency at marketing@cbsa-asfc.gc.ca

Aussi disponible en français sous le titre : *Stratégie ministérielle de développement durable de 2023-2027*

Message from the Minister of Public Safety



The Canada Border Services Agency's (CBSA) mandate is to support national security and public safety priorities, as well as to facilitate the free flow of persons, goods and services. As part of our mandate and our obligations to national and international strategies and goals, we have created a plan that proposes investments in clean energy, waste reduction, and climate change resilience. We will build on the momentum of our previous strategy and continue to green our infrastructure, advance and encourage improvements, and use our purchasing power to reduce our environmental impacts.

Openness, transparency and results are core principles of the Agency's 2023 to 2027 Departmental Sustainable Development Strategy (DSDS), and our commitments are detailed using specific, measurable and time-bound targets. As part of our mandate and operations, the CBSA will strive to prevent the introduction of invasive species and harmful food, plants and animals that pose a significant threat to Canada's wildlife, food production, fisheries, forestry industries and our lakes, rivers, oceans and national parks. These actions will not only serve to protect our environment, but also to safeguard food and resource security and sustainability, and to preserve

employment in these sectors. The Agency will continue to support the transition to a circular, low-carbon economy by procuring, operating, and disposing of its assets in a manner that protects the environment while meeting our operational objectives. The CBSA is also committed to providing safe and healthy environments for its employees, and aims to mitigate contamination of the environment.

The CBSA's DSDS outlines how we will align with the Federal Sustainable Development Strategy (FSDS), the Greening Government Strategy (GGS), Canada's National Adaptation Strategy and the Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change. It takes into account the Government of Canada's commitment to renewing the relationship with Indigenous peoples, based on recognition of rights, respect, co-operation and partnership. It also reflects a collective commitment towards implementing the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act. On the international front, the plan demonstrates Canada's dedication to the 2030 Agenda for Sustainable Development, adopted by 193 Member States of the United Nations (UN).

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. LeBlanc', written in a cursive style.

Dominic LeBlanc

Minister of Public Safety, Democratic Institutions and Intergovernmental Affairs

President's and Executive Vice President's Message



As part of our ongoing commitment to stewardship of the environment and to sustainable social and economic development, the 2023-2027 DSDS incorporates input from regional partners and stakeholders. The strategy has been tailored to support five of the UN's Sustainable Development Goals, where the CBSA can make a significant contribution.

The DSDS features new objectives to further build the CBSA's climate resilience, advance reconciliation with Indigenous Peoples through engagement and awareness, and support the federal government in protecting Canada's biodiversity. Canadians will also benefit from a reduction in our greenhouse gas emissions from the CBSA's facilities and fleet. Additionally, the CBSA is implementing tools, including online training and automated risk assessment, which will facilitate watercraft inspections and documentation review and prevent invasive alien species from entering Canada.

We will continue to inform employees and Canadians about CBSA operations and activities that are contributing to the long-term well-being of the environment and the institutions and communities we serve.

On behalf of the Agency, we are pleased to present this strategy. It demonstrates our strong commitment towards Canadians and federal sustainability.

We look forward to advancing this strategy with the professionalism, integrity and excellence the CBSA is known for as we continue to deliver on the Government of Canada's priorities and our mandate.

Erin O'Gorman
President

Ted Gallivan
Executive Vice-President

Table of contents

1. Introduction to the departmental sustainable development strategy	7
1.1 The CBSA's Sustainable development vision	8
1.2 Looking back on the cbsa's 2020-2023 dsds achievements	9
1.3 Listening to canadians	10
2. Integrating sustainable development	11
3. Implementing sustainable development at the CBSA	13
Goal 2: Support a healthier and more sustainable food system	14
Goal 10: Advance reconciliation with indigenous peoples and take action on inequality	16
Goal 12: Reduce waste and transition to zero-emission vehicles	18
Goal 13: Take action on climate change and its impacts	27
Goal 15: Protect and recover species, conserve canadian biodiversity	36
4. Beyond the targets	40
Annex A - Table of commitments	43

Glossary – Acronyms:

ACM	Asbestos-Containing Materials	GHG	Greenhouse Gas
AIS	Aquatic Invasive Species	GIF	Global Indicator Framework
CBSA	Canada Border Services Agency	HEV	Hybrid Electric Vehicles
CCTV	Closed-circuit television	HVAC	Heating, ventilation and air conditioning
CDD	Clean Drain and Dry	IAS	Invasive Alien Species
CERP	Cyclical Event Response Plan	LBCP	Land Border Crossing Project
CIF	Canadian Indicator Framework	NIS	Nature Intelligence System
CRD	Construction, Renovation and Demolition	NRC	National Research Council of Canada
CRIVA	Climate Risk and Vulnerability Assessment	NRCan	Natural Resources Canada
DFO	Department of Fisheries and Oceans	OECS	Other Effective Area-based Conservation Measures
DSDS	Departmental Sustainable Development Strategy	POE	Port of Entry
EEW	Earthquake Early Warning	PSPC	Public Services and Procurement Canada
EM	Emergency Management	REC	Renewable Energy Certificate
EPC	Energy Performance Contract	SDG	Sustainable Development Goal
EPD	Environmental Product Declaration	SEA	Strategic Environmental Assessment
EV	Electric Vehicle	TBS	Treasury Board Secretariat
FBI	Federal Buildings Initiative	UN	United Nations
FCSAP	Federal Contaminated Sites Action Plan	UNDRIP	United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples
FSDS	Federal Sustainable Development Strategy	ZEV	Zero-emission vehicles
GGS	Greening Government Strategy		

1 Introduction to the Departmental Sustainable Development Strategy

The [2022 to 2026 Federal Sustainable Development Strategy \(FSDS\)](#) presents the Government of Canada's sustainable development goals and targets, as required by the [Federal Sustainable Development Act](#). The FSDS is now framed using the 17 Sustainable Development Goals (SDGs) of the United Nations 2030 Agenda and provides a balanced view of the environmental, social and economic dimensions of sustainable development.

In keeping with the purpose of the Act, to make decision-making more transparent and accountable to Parliament, the CBSA supports the goals laid out in the FSDS through the activities described in this DSDS.

The [Federal Sustainable Development Act](#) also sets out [7 principles](#) which have considered and incorporated in the development of the DSDS.

In order to promote coordinated action on sustainable development across the Government of Canada, this departmental strategy integrates efforts to advance Canada's implementation of the 2030 Agenda National Strategy, supported by the Global Indicator Framework (GIF) and Canadian Indicator Framework (CIF) targets and indicators.

The Agency's DSDS is a comprehensive plan that outlines its commitment to promoting sustainable development in its operations. The strategy focuses on key areas such as reducing greenhouse gas emissions (GHG), advancing reconciliation with Indigenous peoples, promoting sustainable procurement, and enhancing emergency management. The CBSA is committed to implementing sustainable practices and collaborating with other government departments and agencies and international partners to promote sustainable development across the border. The CBSA's Strategy is an important step towards advancing sustainable development in Canada and supports the government's broader commitment to promoting sustainable development across all sectors of the economy.



The CBSA is responsible for implementation strategies under:

- SDG 2: Support a healthier and more sustainable food system
- SDG 10: Advance reconciliation with Indigenous peoples and take action on inequality
- SDG 12: Reduce waste and transition to zero-emission vehicles
- SDG 13: Take action on climate change and its impacts
- SDG 15: Protect and recover species, conserve Canadian biodiversity

The CBSA's 2023-2027 DSDS describes in detail how the Agency plans to meet these objectives and fulfil its responsibility towards ensuring a healthier, more sustainable Canada.

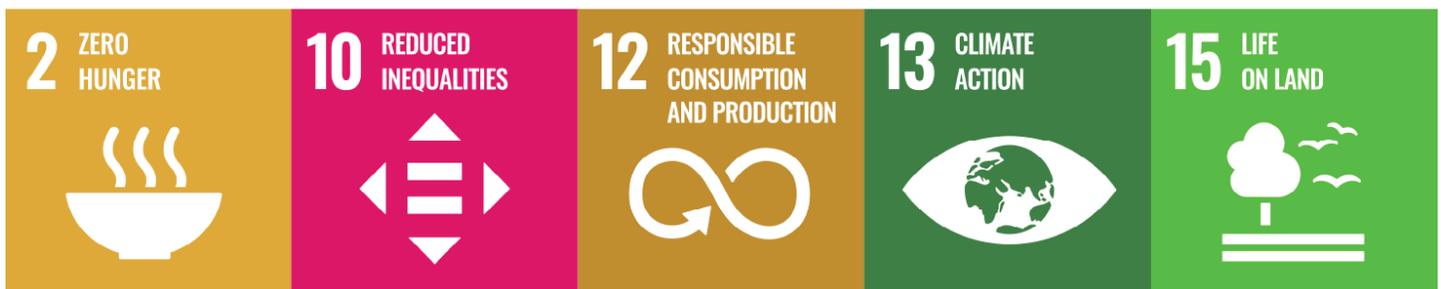
1.1 The CBSA's Sustainable Development Vision

The CBSA envisions a sustainable future in which its operations and activities are conducted in a manner that supports the long-term well-being of both the environment, and the institutions and communities it serves. This vision is based on a commitment to responsible stewardship of our natural resources and a recognition that sustainable development is critical to our collective future.

To achieve this vision, the Agency will work to integrate sustainable development principles into all aspects of its operations and decision-making processes. This includes reducing its environmental footprint, promoting environmental compliance and the health and safety of its staff, and supporting economic growth in a way that is socially and environmentally responsible. In the 2022 to 2026 FSDS, the Federal government is advancing efforts to divert waste from landfills, to transition to net-zero procurement, facilities and fleet, and to increase the climate resilience of government operations. The CBSA is named responsible for the implementation strategies that support Goals 2, 10, 12, 13, and 15.

By fostering a culture of responsibility and innovation, the CBSA aims to enhance its role in safeguarding Canada's borders while contributing positively to the global effort to address climate change, promote social inclusivity, and bolster economic prosperity.

The CBSA's Sustainable Development Goals (SDG)



1.2 Looking back on the CBSA's 2020-2023 DSDS Achievements

In the 2020-2023 DSDS, the CBSA focused on four overarching areas of sustainable development: Greening Government, Healthy Wildlife Populations, Sustainable Food, and Safe and Healthy Communities. Within this framework, the Agency has made significant progress in 1) modernizing its infrastructure; 2) transitioning our fleet to Zero-Emission or Hybrid Vehicles, and 3) installing charging stations at CBSA facilities across the country.

Energy performance contracts (EPCs), which examine energy systems and equipment for energy-saving opportunities, have been completed or are underway at approximately 60 border facilities throughout Canada. These contracts also incorporate climate change resilience considerations into all retrofits. Climate resiliency studies have been completed at all facilities included under the first phase of the Land Border Crossing Project (LBCP), an infrastructure renewal project, and the minimization of embodied carbon has been included in the Agency's design guide for project construction. The CBSA further completed a Climate Risk and Vulnerability Assessment (CRiVA) to identify and assess the potential impacts of climate change on its operations and infrastructure. Next steps will involve developing and implementing a climate change adaptation plan to mitigate risk and prevent any disruptions to its services or critical impacts to its facilities.

The Agency remained committed to ensuring that the equipment entering the workplace was green, and the equipment that exited was diverted from landfills. All CBSA employees with delegated financial authorities have completed Green procurement training, and roll out of this training to procurement specialists is ongoing. Waste audits were completed at Ports Of Entry (POE) in all regions across Canada. Moreover, the Agency has reduced the number of paper forms by 25%, installed energy-efficient closed-circuit television (CCTV) systems in 84 POEs, and replaced traditional desktop computers with work laptops for 89% of employees. An aquatic watercraft inspection training module to intercept invasive aquatic species at the border was fully developed and delivered to Border Services Officers (BSOs) to further ensure that Canada's native biodiversity is protected.

To support a natural and clean environment, the Agency dedicated over \$1.5M in funding to the remediation and monitoring of its contaminated sites, and has completed audits for all of its fuel storage tanks across Canada. The potable water at all custodial POEs is sampled and checked regularly, and through the implementation of corrective actions and follow-up monitoring, many drinking water advisories were removed. Water meters have been installed at over half of municipal POEs to track water consumption. The Agency has tested for radon at 97% of its custodial sites, and a national inventory of our halocarbon-containing systems has been established, with plans to coordinate with regional stakeholders to take proactive measures to reduce their environmental impacts. All custodial sites have been tested for asbestos, with asbestos management plans in place at approximately 90 sites with remediation implemented where necessary.

The CBSA's 2020-2023 DSDS outlined many targets beyond its three-year range. These included goals such as reducing the Agency's buildings and fleet greenhouse gas emissions by 40% by 2025, comprising our fleet of at least 80% zero-emission vehicles by 2030, and using 100% clean electricity by 2025. The CBSA has made significant progress towards these goals, and its 2023 to 2027 DSDS showcases the Agency's ongoing commitment towards achieving them. Next steps will include, among others, the continued planning of net-zero carbon buildings, further energy-efficient retrofitting of our existing infrastructure, and the implementation of waste reduction and diversion initiatives.

1.3 Listening to Canadians

As required by the Federal Sustainable Development Act, the CBSA has taken into account comments on the draft 2022 to 2026 FSDS made during the public consultation held from March 11 to July 9, 2022. During the public consultation, more than 700 comments were received from a broad range of stakeholders, including governments, Indigenous organizations, non-governmental organizations, academics, businesses, and individual Canadians in different age groups and of various backgrounds. The draft FSDS was also shared with the appropriate committee of each House of Parliament, the Commissioner of the Environment and Sustainable Development, and the Sustainable Development Advisory Council for their review and comment.

Please find more information on the FSDS public consultation and its results in the [FSDS Consultation Report](#).

What We Heard

Across the submissions received, Canadians identified sustainable development priorities and issues where CBSA plays a role. Many of the comments received were centred on SDG 13: Climate Action as a top priority. Stakeholders called for more action to advance a circular economy in Canada. Reconciliation and respect for Indigenous rights and self-governance were also strong themes in the consultations.

What We Did

The CBSA took the above-mentioned key priorities and issues into consideration in this DSDS. The Agency has dedicated resources to the development and implementation of projects that prioritize taking action on climate change and its impacts. We are on track to meet the 40% greenhouse gas emission reductions below 2005 levels by 2025, with an aspiration to achieve net-zero greenhouse gas emissions by 2050. We will achieve this by taking actions such as implementing clean electricity at all ports of entry through the purchase of energy from renewable and non-emitting sources, reducing emissions by transitioning our facilities and fleet to net-zero carbon alternatives, and integrating climate resiliency considerations in all retrofits and new construction projects.

In addition to training procurement specialists, the CBSA will ensure the transition towards a circular economy by procuring operational equipment that meets green procurement standards, such as energy-efficient CCTV in our custodial facilities.

To advance reconciliation with Indigenous communities, the Indigenous Training Program at the CBSA gives opportunities for employees to enhance cultural awareness, knowledge and understanding of Indigenous history and culture, and establishes Indigenous learning as a priority. The Indigenous Learning Policy responds to the Truth and Reconciliation Commissions Call to Action #57 which requires the Government of Canada to increase cultural competency.

2

Integrating Sustainable Development

The concept of sustainable development is continuously evolving, driven by factors such as innovation in cleaner technology and scientific discovery. It is also influenced by ever-changing circumstances of reality; the hybrid work model is now further being used as a method of promoting greener government operations, and reducing our environmental footprint.

The CBSA continuously looks for ways in which to implement principles of sustainable development within its mandate. This will involve the safeguarding of Canada's plant and wildlife biodiversity, as well as its agriculture, through securing our borders. It will include cooperation with other departments and agencies on emergency management and disaster risk reduction. The Agency will continue to implement the GGS to reduce our greenhouse gas emissions, improve our climate resilience, and green our operations.

Strategic Environmental Assessments (SEA)

A SEA is a tool designed to integrate environmental considerations into government decision making at the earliest planning stages of a policy, plan or program proposal. By integrating environmental considerations into its decision-making process, the SEA process aligns with the CBSA's dedication to sustainable development. Under the Guidelines for Implementing the Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals, the CBSA conducts an SEA during the initial planning phases of any CBSA-led policy, plan, or program to identify and mitigate negative environmental impacts before submitting the proposal to a Minister or Cabinet for consideration.

To assist in this process, the CBSA has published an internal guidance document for completing SEAs and developed SEA training material. The guidance document features an assessment form that project proponents use to show any environmental impacts that the proposal may have on the environment or on the relevant DSDS goals and targets established by CBSA under the FSDDS. The training material along with the SEA Guidance and Policy documents help project managers successfully complete and submit SEAs. After senior management and Environmental Operations review and approve an SEA, it is incorporated into decision making documents, such as Memoranda to Cabinet, Treasury Board Submissions, and/or other budget proposals.



The United Nation's (UN) Sustainable Development Goals

The SDGs outlined in the UN's 2030 Agenda are supported by the actions taken by the CBSA to contribute to the Government of Canada's Federal Sustainable Development Strategy (FSDS). Canada, along with 193 other nations, has signed the agreement.



3

Implementing Sustainable Development at the CBSA

3.1 A portrait of the CBSA

The CBSA is responsible for providing integrated border services that support national security and public safety priorities and facilitate the free flow of persons and goods, including animals and plant products and derivatives that meet all requirements under the program legislation. The Agency promotes Canadian business and economic benefit by administering trade legislation and agreements to meet international obligations, while also protecting food safety, plant and animal health, and Canada's resource base by managing the access of people and goods at the border.

To carry out its mandate, the CBSA enforces more than 100 acts and regulations, many on behalf of other federal departments and agencies, the provinces and the territories. Several of these concern environmental compliance and health and safety that keeps Agency employees and Canadians safe.

The Canada-United States land border is the longest in the world at almost 9,000 km, and operates at close to 1,200 points of entry, including land border offices, international mail processing centres, airports, sufferance warehouses, and a number of other service locations. To maximize efficiency and security, the CBSA operates with a workforce of 15,812 employees, including approximately 6,500 uniformed Border Services Officers who enforce laws and regulations that touch nearly every sector of Canadian society and economy at all points of service across Canada and at 38 international locations. As of 2023, the CBSA has one of the larger real property portfolios of all federal departments/agencies, which includes:

- 112 Ports of Entry (including 5 marine ports)
- 63 housing units
- 3 Immigration Holding Centre (IHC) in Surrey, Toronto and Laval
- 1 new refugee processing centre in Lacolle, Quebec
- 1 learning and training complex in Rigaud, Quebec

The diversity of the CBSA's custodial portfolio is essential to maintaining strong and effective border services. Yet, moving towards larger and more modern facilities to accommodate increasing global commercial and traveller traffic poses challenges associated to our carbon footprint. The CBSA is fully committed to building climate resiliency, promoting green procurement practices and transitioning to net-zero emissions operations to offset increases in its real property portfolio.





Goal 2: Support A Healthier And More Sustainable Food System

The CBSA contributes to the goal of supporting a healthier and more sustainable food system of food grown, harvested and produced in Canada, through the administration and enforcement of border management legislation.

The CBSA is committed to ensuring the safety of Canada's food systems and contributing to the Canadian economy by preventing the introduction of invasive plant and animal species that could pose a risk to local livestock, crops and agricultural production. Invasive species can pose a risk to forestry production, fisheries, lakes and waterways, parks and recreational areas.

In order to prevent the introduction of invasive species that pose a threat to Canada's food system, the Agency is focusing on advancing the modernization of its detection technology and enforcing regulations and legislation such as the *Plant Protection Act*, the *Health of Animals Act*, and the *Safe Food for Canadians Act*. Additionally, the CBSA works in partnership with the Canadian Food Inspection Agency to administer and enforce 7 federal acts dedicated to safeguarding food, animals and plants.

The CBSA recognizes the importance of Canada's agri-food and fisheries sectors in providing safe, accessible and sustainable food while ensuring the livelihood of thousands of farmers and ranchers across the country. Since 2020, the Agency has been focusing on increasing watercraft inspections for invasive species and advancing a technology to automate risk assessment of commercial import documentation for food, plant and animal commodities, thereby increasing the interception rate of invasive species at the border and preventing their introduction into Canada.

The Fight Against Invasive Species

Invasive species threaten Canada's ecosystems and biodiversity, as well as various economic sectors. As a result, the CBSA remains diligent in its responsibility to monitor on the movement of harmful invasive species across the border. The CBSA has been using the Nature Intelligence System (NIS), an emerging automated risk assessment technology which provides the capability of assessing risk for every species in a shipment identified on commercial import documentation. Additionally, in collaboration with the Department of Fisheries and Oceans (DFO), the CBSA has set up a pilot project decontamination station at the Emerson, Manitoba, POE, where Border Services Officers referred all vehicles towing watercraft for a secondary inspection for Aquatic Invasive Species (AIS) by DFO, with decontamination on the spot, if needed.





Sustainable food systems

Implementation Strategies Supporting The Goal

This section is for implementation strategies that support the goal “Support a healthier and more sustainable food system”

Implementation strategy	Departmental action	Performance indicator starting point target	How the departmental action contributes to the fds goal and target and, where applicable, to canada’s 2030 agenda national strategy and sdgs
Ensure the safety of Canada’s food system	Conduct watercraft inspections for zebra mussels and other aquatic invasive species in partnership with the Department of Fisheries and Oceans (DFO)	<p>Performance indicator: Percentage of watercraft inspected at priority land-based POEs compliant with ‘Clean Drain and Dry’ (CDD) requirements.</p> <p>Starting point: FY 2022-2023 607 inspections conducted at Emerson, Manitoba of which 417 (69%) passed CDD inspection</p> <p>Target: Percentage of watercraft inspected at priority land-based POEs that pass CDD inspection by 2030 : 95%</p>	<p>Intercepting invasive and prohibited species at the border will protect Canada’s environment and ensure food systems continue to feed Canadians and create jobs over the long term. By increasing numbers of inspections, border services officers will be able to better detect and intercept invasive species at the border.</p> <p>Relevant targets or ambitions: SDG 2 (Zero Hunger), SDG 12 (Responsible Consumption and Production), SDG 14 (Life Below Water), SDG 15 (Life on Land)</p>

Initiatives advancing Canada’s implementation of SDG 2 – Zero Hunger

The following initiatives show how the CBSA programming supports the 2030 Agenda and the SDGs, supplementing the information outlined above.

Planned initiatives	Associated domestic targets or ambitions and/or global targets
<p>NIS Technology: Working with DFO under the direction of the International Border Working Group, an experiment will be conducted in 2023-2024 and plans are to conduct a pilot project at one POE with expansion to additional ports of entry for 2024-2025 and beyond. The NIS will help improve monitoring, tracking and the prevention of invasive alien species. As a result, the CBSA’s programming will support the global effort to protect biodiversity and ensure safe and healthy food systems.</p>	<p>SDG 1 (No Poverty); SDG 2 (Zero Hunger); SDG 14 (Life Below Land); SDG 15 (Life on Land)</p>



Goal 10: Advance Reconciliation With Indigenous Peoples And Take Action On Inequality

The CBSA is committed to advancing reconciliation with Indigenous peoples and taking action on inequality. The goal to advance reconciliation with Indigenous peoples and taking action on inequality is aligned with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (UNDRIP) and the FSDS. The federal government's efforts to advance reconciliation with Indigenous Peoples and the implementation of UNDRIP is a whole-of-government approach being led by the Department of Justice.

To achieve the implementation strategy to implement UNDRIP, the CBSA is committed to engaging with Indigenous peoples, communities and organizations in a meaningful and respectful way. This engagement will involve working collaboratively with Indigenous partners to co-develop policies and practices related to advancing reconciliation. With regard to the LBCP –an infrastructure renewal project– the CBSA is respectful of the interests of Indigenous Peoples concerning real estate and construction projects, and is taking a proactive approach to actively engage Indigenous partners.

The CBSA and Immigration, Refugees and Citizenship Canada, working closely with Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada and other Federal Departments, are developing options to amend legislation on the right of entry to Canada in consultation and cooperation with interested Indigenous partners. The initiative also includes exploring ways to revise policies to address complex border crossing issues, including matters related to the repatriation of Indigenous cultural items and regalia.

The Agency recognizes the importance of advancing reconciliation and is committed to building its capacity to work effectively with Indigenous peoples and communities. This will involve providing training and awareness-raising for CBSA employees on Indigenous history, culture, and perspectives, as well as developing partnerships with Indigenous organizations and communities. Improving cultural sensitivity and awareness of CBSA employees will promote a better understanding of the unique needs and realities of Indigenous peoples and enable the Agency to provide culturally appropriate services.

Indigenous Candidate Mentorship Initiative

First Nations, Inuit, and Métis people face a number of barriers when trying to meet essential qualifications and conditions of employment. The CBSA is developing and using tools, including the Indigenous Candidate Mentorship initiative, to improve the recruitment experience for Indigenous people and support their success in becoming a Border Service Officers on Canada's frontline. The initiative is designed to connect self-declared Indigenous candidates with Indigenous mentors who can offer personalized support and guidance throughout the CBSA Officer Trainee: Developmental Program selection process to improve their assessment and hiring experience.



Advancing reconciliation with First Nations, Inuit, and the Métis communities

Target: Between 2023 and 2026, and every year on an ongoing basis, develop and table annual progress reports on implementing *the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act* (Minister of Justice and Attorney General of Canada)

Implementation strategy	Departmental action	Performance indicator starting point target	How the departmental action contributes to the feds goal and target and, where applicable, to canada's 2030 agenda national strategy and sdgs
Implement the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act	Provide Indigenous cultural competency training to CBSA staff	<p>Performance indicator: <i>Percentage of CBSA employees who have completed the mandatory training course: Reflecting on Cultural Bias: Indigenous Perspectives</i></p> <p>Starting point: 60.5% as of March 2023</p> <p>Target: 80% by 2027</p>	<p>By providing Indigenous cultural competency training, the CBSA aims to enhance the understanding and knowledge of its staff regarding Indigenous cultures, histories, and rights. This training helps promote a more respectful and inclusive approach when working with Indigenous communities and individuals. Indigenous cultural competency training aligns with UNDRIP principles by fostering a deeper understanding and appreciation of Indigenous cultures and rights.</p> <p>Relevant targets or ambitions: <i>SDG 10 (Reduced inequalities)</i> <i>CIF Ambition/Target:</i> Canadians live free of discrimination and inequalities are reduced</p>



Goal 12: Reduce Waste And Transition To Zero-Emission Vehicles

The CBSA recognizes the need to reduce waste and transition to zero-emission vehicles to achieve a sustainable future. As a key player in ensuring the safety and security of Canadians, the CBSA is committed to reducing waste, transitioning to zero-emission vehicles and net-zero procurement, and remediating contaminated sites.

Green Procurement

Green procurement is the integration of environmental performance considerations into the purchase decision-making process. To further strengthen the green procurement criteria, the CBSA will continue to assess the environmental impact of products and services, promoting the use of green materials and prioritizing energy-efficient technologies.

In alignment with the Treasury Board Secretariat's (TBS) Policy on Green Procurement, the Agency will focus on a life-cycle approach to procure, operate, and dispose of its assets in a manner that protects the environment while meeting its operational goals.

To facilitate the implementation of green procurement practices, the CBSA is increasing the number of employees who have received green procurement training. Training programs are designed to enhance employee knowledge and understanding of sustainable procurement principles, including environmental certifications, product labelling, and supplier evaluation methodologies. With green procurement training, employees are equipped with the proper tools to assess the environmental attributes of goods and services, integrate sustainability criteria into procurement processes, and engage with suppliers to promote sustainable practices. By equipping employees with the necessary skills and knowledge, the CBSA ensures that green procurement practices are effectively implemented across the organization, contributing to its overall sustainable development objectives.

Operational Waste

With 15,812 employees working at the CBSA, daily activities may generate significant non-hazardous operational waste. Non-hazardous operational waste includes waste generated on a typical work day, such as papers, plastics and food along with waste generated in the modernization of traditional workspaces.

The CBSA has implemented measures to minimize waste generation, promote recycling and reuse, and ensure proper waste disposal. These measures include the reduction of physical paper forms, repurposing and recycling office equipment and finding opportunities to encourage environmentally-friendly habits amongst employees.

Between 2020 and 2023, the Agency conducted waste audits in 10 of our busiest POEs. These audits allowed the Agency to complete its first steps of identifying and quantifying non-hazardous waste production. In order to further identify opportunities for waste diversion, the Agency will continue to conduct waste audits and collaborate with Public Services and Procurement Canada (PSPC) to offer recommendations for waste reduction activities. Additionally, the CBSA is working to reduce the amount of single-use plastics it uses by promoting the use of reusable products, and implementing waste reduction strategies in its operations. To this end, the CBSA is developing a policy on reducing the procurement of, and diverting, single-use plastic waste from departmental operations, meetings and events.

Construction Waste

The CBSA is aiming to divert 90% of Construction, Renovation and Demolition (CRD) waste from landfills by 2030. In order to reach this target, the CBSA will focus efforts to ensure that contractual requirements for all new construction are in place, and to reuse, recycle, and minimize construction waste. Additionally, the Agency will explore opportunities to reuse and divert the construction waste generated.

CBSA Fleet

As per the GGS, the CBSA commits to adopt low-carbon mobility solutions, deploy supporting infrastructure in its facilities, and modernize its fleet. The CBSA manages a fleet of approximately 1,100 operational and administrative vehicles that serve in the Agency's day-to-day operations. In 2005, fleet emissions were responsible for 33% of the CBSA's total greenhouse gas emissions.

Transitioning to zero-emission vehicles is another key aspect of the CBSA's efforts to reduce its environmental impact. The Agency has set a target of electrifying 100% of its light-duty fleet by 2030 where suitable options exist. To accommodate the zero-emission vehicles (ZEV) charging infrastructure needs, the CBSA is installing 17 electric vehicle (EV) charging stations at a number of POEs across the country in the spring of 2023.

Additionally, the CBSA is exploring the use of other low-carbon technologies, such as hydrogen fuel cell vehicles, to reduce emissions from its fleet.

For the vehicles located outside of custodial facilities, the Agency will seek opportunities to engage with local authorities to access and use their available infrastructure, such as charging stations.

The CBSA fleet now includes an electric pick-up truck

The CBSA is proud to add an electric pick-up truck, the Ford F-150 Lightning, to its fleet. The Ford F-150 Lightning will be used for operational purposes at the Gordie Howe International Bridge. This investment will help to further reduce emissions from the CBSA's fleet; the replacement of one gas-powered pickup truck with a fully electric version will result in the reduction of, on average, about 74 metric tons of carbon emissions over the lifetime of the vehicle.

Clean Electricity

The CBSA is moving towards clean electricity for all of its facilities and fleet with plans to achieve 100% clean electricity by 2025. While the majority of facilities use electricity for heating, 46 facilities still rely on traditional fuels such as natural gas or oil for heating. The CBSA plans to convert these facilities to electric heating, particularly in Quebec, British Columbia and Manitoba, where there is a clean supply of electricity from renewable sources such as hydro-electricity.

Over 86% of CBSA's electricity is obtained from clean energy sources. In provinces like Alberta, Saskatchewan and New Brunswick, where electricity is produced mainly using coal, the CBSA is purchasing clean electricity from renewable sources, thus encouraging their energy sectors to modernize, as per the Pan-Canadian Framework on Clean Growth and Climate Change. This will result in the provinces producing more energy from renewable sources for residential homes and industry sectors Clean Energy Purchase will decrease greenhouse gas emissions by 25% by 2025.

The CBSA is continually seeking low-carbon energy sources, such as renewable natural gas or biogas, to power facilities where possible. Starting in 2023, the Agency will procure 10% of its natural gas (methane) consumption at Rigaud College from renewable sources such as landfills. This accounts for a 1% reduction in overall greenhouse gas emissions in the Agency's real property portfolio.

Embodied Carbon

Under the TBS Guide for Implementing the Standard on Embodied Carbon in Construction, the CBSA is working to prioritize low-carbon emitting construction materials using the Environmental Product Declaration (EPD), an environmental declaration providing quantified environmental data using predetermined parameters and, where relevant, more environmental information in all new construction projects.

Contaminated Sites

The CBSA is committed to the identification, assessment and remediation of any contaminated site within its real property portfolio. As an active contributing department of the Federal Contaminated Sites Action Plan (FCSAP), the CBSA has received \$1.2 million in funding for remediation activities and monitoring, in addition to its own contribution of \$1.5 million.

Hybrid Work Model

The CBSA is also moving towards green leases in buildings where the Agency is occupying 70% or more of the floor space. In an effort to improve space utilization, the CBSA is piloting a GCworkplace design in many of its offices nationally, including a number of floors in the buildings located in Ottawa headquarters, Halifax, Vancouver and Calgary.

This consists of condensing and optimizing the use of leased spaces, as well as leveraging the common hybrid work model where feasible, which will reduce environmental impacts associated with commuting to work.

The CBSA is also working in partnership with Public Services and Procurement Canada (PSPC) on a pilot of GCcoworking, an initiative to provide alternative workspaces for Government of Canada employees throughout the country to provide employees with modern collaboration space and alternative location on remote work days.



Management of Waste, Resources, and Chemicals

Target: By 2030, the Government of Canada will divert from landfill at least 75% by weight of non-hazardous operational waste (All Ministers)

Implementation strategy	Departmental action	Performance indicator starting point target	How the departmental action contributes to the feds goal and target and, where applicable, to canada's 2030 agenda national strategy and sdgs
<p>Maximize diversion of waste from landfill.</p>	<p>Implement waste reduction measures aimed at reducing materials sent to landfills, and coordinate with stakeholders to ensure systematic collection of data related to the weight of non-hazardous residual materials generated and diverted at the largest Agency-owned facilities.</p>	<p>Performance indicator:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Percentage of non-hazardous waste diverted from landfills • Mass of non-hazardous operational waste generated in the years = [X] kg • Mass of non-hazardous operational waste diverted in the year = [Y] kg <p>Starting point: FY 2022-2023 22%</p> <p>Target: 75% diversion (by weight) from landfills by 2030.</p>	<p>Tracking and disclosing our waste diversion rates is the first step in identifying waste reduction opportunities. Reducing waste generation will help reduce scope 3 emissions associated with the production, transportation and disposal of materials. Diverting waste from landfills reduces emissions of landfill gas and gas associated with transporting waste. Recovering materials through recycling reduces emissions from resource extraction and the production of new materials.</p> <p>Relevant targets or ambitions: <i>SDG 11 (Sustainable Cities and Communities), SDG 12 (Responsible Consumption and Production), SDG 13 (Climate Action).</i></p>

Implementation strategy	Departmental action	Performance indicator starting point target	How the departmental action contributes to the fSDs goal and target and, where applicable, to Canada's 2030 agenda national strategy and SDGs
	Under the TBS policy on the Management of Materiel, the Agency will dispose of materiel in a manner that provides best value for the Crown while reducing environmental impacts.	<p>Performance indicator: Percentage of reusable or recyclable crown assets identified for disposal through Material Management Headquarters diverted from landfills.</p> <p>Starting point: FY 2022-2023</p> <p>Target: 100% annually</p>	<p>The Nationalization of Material Management will support the agency's ability to dispose of Crown Assets in a manner that provides best value for the Crown by working with regional stakeholders to implement the initiatives outlined in the Materiel Management Guide and Directive.</p> <p>Relevant targets or ambitions: <i>SDG 11 (Sustainable Cities and Communities), SDG 12 (Responsible Consumption and Production), SDG 13 (Climate Action).</i></p>

Target: By 2030, the Government of Canada will divert from landfill at least 90% by weight of all construction and demolition waste (All Ministers)

Implementation strategy	Departmental action	Performance indicator starting point target	How the departmental action contributes to the fSDs goal and target and, where applicable, to Canada's 2030 agenda national strategy and SDGs
Maximize diversion of waste from landfill.	Coordinate with stakeholders to ensure systematic collection of data relating to the management of CRD waste in major projects (+1M\$) and the diversion of these materials.	<p>Performance indicator:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Weight (in kilograms) of CRD diverted from landfills • Percentage of CRD diverted from landfills <p>Starting point: FY 2022-2023 No data tracked – 0%</p> <p>Target: Divert 90% by weight of construction and demolition waste from landfills by 2030.</p>	<p>Tracking and disclosing our waste diversion rates is the first step in identifying waste reduction opportunities. Reducing waste generation will help reduce scope 3 emissions associated with the production, transportation and disposal of materials. Diverting waste from landfills reduces emissions of landfill gas and gas associated with transporting waste. Recovering materials through recycling reduces emissions from resource extraction and the production of new materials.</p> <p>Relevant targets or ambitions: <i>SDG 11 (Sustainable Cities and Communities), SDG 12 (Responsible Consumption and Production), SDG 13 (Climate Action).</i></p>

Target: The Government of Canada’s procurement of goods and services will be net-zero emissions by 2050, to aid the transition to a net-zero, circular economy (All Ministers)

Implementation strategy	Departmental action	Performance indicator starting point target	How the departmental action contributes to the feds goal and target and, where applicable, to canada’s 2030 agenda national strategy and sdgs
<p>Transform the federal light-duty fleet.</p>	<p>In alignment with the Government’s goal that the light-duty fleet comprises 100% ZEVs by 2030, the Agency will prioritize ZEVs for all new vehicle purchases where suitable options are available and considering operational feasibility and total cost of ownership.</p>	<p>Performance indicator:</p> <ul style="list-style-type: none"> Percentage of new Light Duty Fleet purchases that are ZEV. <p>Starting point:</p> <p>In 2022-2023, 81% of eligible new light duty fleet vehicle purchases were ZEV or Hybrid Electric Vehicles (HEV).</p> <p>Target:</p> <p>100% of new light-duty fleet vehicle purchases will be ZEVs where suitable options are available.</p>	<p>As conventional vehicles are replaced over their lifetimes with zero emission vehicles, the Agency’s fleet will reduce its greenhouse gas emissions.</p> <p>Relevant targets or ambitions:</p> <p><i>SDG 7 (Affordable and Clean Energy), SDG 9 (Industry, Innovation and Infrastructure), SDG 11 (Sustainable Cities and Communities), SDG 12 (Responsible Consumption and Production), SDG 13 (Climate Action)</i></p> <p><i>CIF Ambition/Target: Canadians have access to modern and sustainable infrastructure.</i></p>
<p>Strengthen green procurement criteria.</p>	<p>Purchase Energy Certificates for all POEs through the Clean Electricity Agreement and the national Renewable Energy Certificate (REC).</p>	<p>Performance indicator:</p> <ul style="list-style-type: none"> [Electricity consumption in the year = [X] kWh Electricity consumption from non-emitting sources (including renewable energy certificates) in the year = [Y] kWh Percentage (%) of clean electricity = [Y/X] % <p>Starting point:</p> <p>FY 2022-2023 89.5%</p> <p>Target:</p> <p>100% by 2025</p>	<p>The use of clean electricity eliminates greenhouse gas emissions in jurisdictions where electricity generation is not from clean renewable sources. The mechanism used to meet our target is via Power Purchase Agreement which is a long-term agreement between a renewable developer and a consumer for the purchase of renewable energy. As well, the CBSA will be looking for opportunity to purchase RECs to offset remaining carbon grid emissions and support the use of renewable energy sources in regions having low environmental impacts, such as wind, solar, water, and biomass.</p> <p>Relevant targets or ambitions:</p> <p><i>SDG 7 (Affordable and Clean Energy), SDG 9 (Industry, Innovation and Infrastructure), SDG 13 (Climate Action)</i></p> <p><i>CIF Ambition: Canadians have access to clean and renewable energy</i></p> <p><i>CIF Target: By 2030, 90%, and in the long term 100%, of Canada’s electricity is generated from renewable and non-emitting sources</i></p> <p><i>CIF Ambition: Canadians have access to modern and sustainable infrastructure.</i></p>

Target: The Government of Canada’s procurement of goods and services will be net-zero emissions by 2050, to aid the transition to a net-zero, circular economy (All Ministers)

Implementation strategy	Departmental action	Performance indicator starting point target	How the departmental action contributes to the fsds goal and target and, where applicable, to Canada’s 2030 agenda national strategy and SDGS
Strengthen green procurement criteria.	Provide training to procurement and material management specialists in green procurement.	<p>Performance indicator: Percentage of procurement and material management specialists trained on Green Procurement</p> <p>Starting point: FY 2022-2023 66%</p> <p>Target: 100% by 2025</p>	<p>Green procurement incorporates environmental considerations into purchasing decisions and is expected to motivate suppliers to reduce the environmental impacts of their goods, services and supply chain.</p> <p>Relevant targets or ambitions: <i>SDG 12 (Responsible Consumption and Production), SDG 13 (Climate Action).</i></p>
Strengthen green procurement criteria.	Reduce the use of physical paperwork by optimizing the number of forms used, as well as increase the digitization of paper-based processes.	<p>Performance indicator:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Percentage reduction in the amount of physical paper forms • Percentage of paper forms that are digitized <p>Starting point: FY 2022-2023</p> <ul style="list-style-type: none"> • 95 paper forms reduced (10%) • 88% of forms are digital <p>Target: 30% paper forms have been eliminated or digitized by 2027.</p>	<p>Digitization and optimization of operational forms will reduce paper consumption.</p> <p>Relevant targets or ambitions: <i>SDG 12 (Responsible Consumption and Production).</i></p>

Implementation strategy	Departmental action	Performance indicator starting point target	How the departmental action contributes to the feds goal and target and, where applicable, to canada's 2030 agenda national strategy and sdgs
Strengthen green procurement criteria.	Ensure that all new installations of CCTV technologies in CBSA-operated facilities are energy efficient.	<p>Performance indicator: Percentage of sites with energy efficient CCTV technology installed.</p> <p>Starting point: As of March 2023, 36 facilities with new energy-efficient CCTV technology.</p> <p>Target: 81 facilities by 2025</p>	<p>Energy efficient systems will reduce energy consumption in facilities.</p> <p>Relevant targets or ambitions: <i>SDG 7 (Affordable and Clean Energy), SDG 12 (Responsible Consumption and Production), SDG 13 (Climate Action).</i></p>
Strengthen green procurement criteria.	Minimize embodied carbon in major construction projects, as specified in the Standard on Embodied Carbon in Construction.	<p>Performance indicator: Percentage of major construction projects (over \$5 million) in which embodied carbon in building materials, as specified in the Standard on Embodied Carbon in Construction, was minimized through contract specifications.</p> <p>Starting point: FY 2022-2023 0%</p> <p>Target: 100% by 2030</p>	<p>The use of low embodied carbon materials expands the market and encourages industries to adopt low carbon extraction, production and disposal practises. This will reduce Scope 3 emissions and other harmful environmental impacts.</p> <p>Relevant targets or ambitions: <i>SDG 9 (Industry, Innovation and Infrastructure), SDG 11 (Sustainable Cities and Communities), SDG 12 (Responsible Consumption and Production), SDG 13 (Climate Action).</i></p>



Implementation Strategies Supporting The Goal

This section is for implementation strategies that support the goal “Reduce waste and transition to zero-emission vehicles”

Implementation Strategy	Departmental Action	Performance indicator starting point target	How the departmental action contributes to the fds goal and target and, where applicable, to canada’s 2030 agenda national strategy and sdgs
Remediate high-priority contaminated sites.	<p>Identify, remediate and monitor contaminated sites at all CBSA-owned facilities to prevent negative environmental impacts.</p> <p>Program: Federal Contaminated Sites Action Plan (FCSAP).</p>	<p>Performance indicator:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Number of existing contaminated sites that have been remediated. • Number of new sites identified and assessed. <p>Starting point:</p> <ul style="list-style-type: none"> • As of 2023, the CBSA has 5 contaminated sites. • 0 additional sites have been assessed. <p>Target:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Closure of two high-priority contaminated sites (Fraser and Pleasant Camp) by 2027. • All newly identified sites will be partially or completely assessed by 2025. 	<p>Managing harmful substances, as well as assessing and remediating contaminated sites, protects human health and the environment, and helps Canada’s economy.</p> <p>Relevant targets or ambitions: <i>SDG 3 (Good Health and Wellbeing), SDG 9 (Industry, Innovation and Infrastructure), SDG 11 (Sustainable Cities).</i></p>



Goal 13: Take Action On Climate Change And Its Impacts

In support of SDG 13 to take action on climate change and its impacts, the CBSA's 2023-2027 DSDS includes various measures to reduce its carbon footprint, such as:

- Reducing greenhouse gas emissions from the Agency's fleet and facilities
- Modernizing facilities to net-zero carbon buildings
- Assessing and mitigating climate change risks

As the 12th largest contributor within the federal government of greenhouse emissions, the CBSA recognizes the critical importance of taking action on climate change and its impacts. As a key contributor to Canada's economy and safety, the CBSA has committed to implementing the country's climate plans and actions, building climate resiliency, lowering greenhouse gas emissions, transitioning to net-zero carbon operations, and collaborating on emergency management and disaster risk reduction.

Since the onset of the Federal Sustainable Development Act, the Agency has made significant progress towards greening its operations and improving its overall energy efficiency. The Agency is on track to meet its greenhouse gas reduction target of 40% below 2005 baseline levels by 2025.

To continue its work in achieving Canada's climate goals, the CBSA has identified several opportunities to reduce its carbon footprint by enhancing its energy management practices, optimizing buildings and systems, and investing in low-carbon technologies.

The CBSA is taking action to transition to net-zero carbon operations for its facilities and conventional fleet. This includes implementing sustainable transportation practices, such as the use of zero-emissions vehicles like plug-in hybrid and electric vehicles, and reducing energy consumption in buildings through the use of renewable energy sources, green building practices, and energy-efficient technologies. To reduce greenhouse gas emissions, the CBSA will continue to undertake energy retrofits through EPCs within its custodial portfolio.

As per **Canada's National Adaptation Strategy: Building Resilient Communities and a Strong Economy**, the CBSA is taking action to establish a more climate resilient future for Canadians.

Building climate resiliency is an essential part of the CBSA's efforts to address climate change. The Agency recognizes the risks associated with climate change and the need to adapt to the changing environment to maintain the safety and security of Canadians. The CBSA has completed its CRiVA to identify and assess the potential impacts of climate change on its operations and infrastructure. The next step consists of developing and implementing a climate change adaptation plan to guide the Agency towards mitigating risks, preventing disruption to its services and avoiding severe impacts to its facilities.

Given the Agency's unique position within the Government of Canada with respect to border management, the CBSA has the opportunity to collaborate on emergency management and disaster risk reduction initiatives, such as incorporating climate change considerations into its emergency management plans.

CBSA Facilities

Custodial POEs and supporting infrastructure account for 70% of the CBSA's GHG emissions. Since 2003, the CBSA has been expanding its operations through the construction of several larger buildings, such as new Immigration Holding Centres in Quebec and British Columbia and the new Refugee Processing Centre in Lacolle, QC. Despite the recent increase in floor area at custodial facilities, the CBSA has successfully managed to reduce its greenhouse gas emission intensity per square metre (m²) by 58.5% through the implementation of various measures.

Land Border Crossing Project (LBCP)

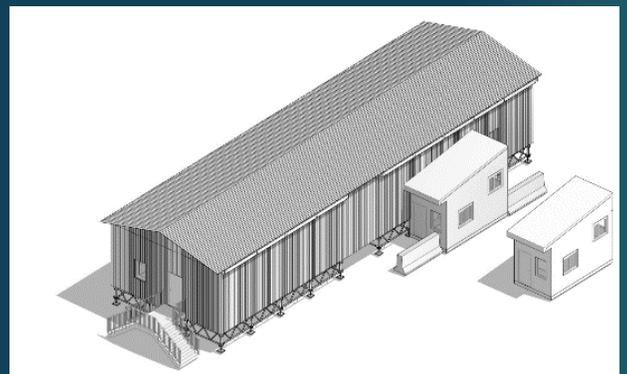
The Agency has developed a real property strategy to modernize its custodial facilities. Through the first phase of facility renewal, the LBCP will increase energy efficiency, implement net-zero carbon ready standards and integrate climate change resilience into the design, construction, and operational aspects of its custodial facilities.

Additionally, the LBCP's design will include low-carbon concrete as per the **Standard on Embodied Carbon in Construction** which requires major construction projects of Government of Canada real property assets to disclose and reduce the embodied carbon of structural materials used as part of the Government of Canada's commitment to achieve net-zero GHG emissions by 2050. This initiative alone is anticipated to reduce CBSA's GHG emissions by approximately 6%.



Innovative Design to Build in Remote Areas

As part of the LBCP, the CBSA is investing in innovative building technology that will be used at smaller installations and in isolated regions. The Agency has completed the construction of the first modular facility – The Modularis. The lessons learned from this pilot project will be applied to future modular builds and will integrate northern climate resilience considerations, off-grid capabilities, and further improved energy efficiencies into the building design. These buildings can also be repurposed, repaired, relocated and/or expanded so they can be modified for future technologies and use.



Water Conservation

In support of the federal GGS, the CBSA will work towards reducing both water consumption in its custodial buildings and its load on municipal water systems.

All new construction will include best-in-class practices, such as incorporating lowflow toilets and faucets as well as water meters to monitor water consumption.

For existing construction, the CBSA will create an inventory of water meters within its custodial facilities with municipally-supplied water.

Energy Performance Contracts

For existing infrastructure, the CBSA has leveraged Natural Resources Canada’s (NRCan) Federal Buildings Initiative (FBI), which helps federal organizations enter into third-party EPCs that allow major retrofits to be self-financing. The EPC will allow the CBSA to undertake energy efficiency retrofit projects with no upfront capital costs, and take advantage of private sector funding. The private investment is paid back by future energy savings.

Project measures are designed to increase energy efficiency and increase the occupant comfort of front line officers through project delivery in the areas of energy-efficient heating and cooling, lighting retrofit, alternate energy supply, and heating, ventilation and air conditioning (HVAC) system optimization.

The CBSA will complete the national EPC at approximately 60 POEs across the country in 2025 and in Quebec in 2024, reducing greenhouse gas emissions by 17% combined. The Rigaud Training Centre, which completed its EPC in 2022, achieved a greenhouse emission reduction of 44%, which represents a reduction of 6% for the CBSA’s total GHG emissions. Additional EPC activities are planned for various regions and facilities, to achieve additional energy savings.

Figure 1, below, depicts how the CBSA will reduce its greenhouse gas emissions by 40% below its 2005 to 2006 baseline as per the Government of Canada’s target.

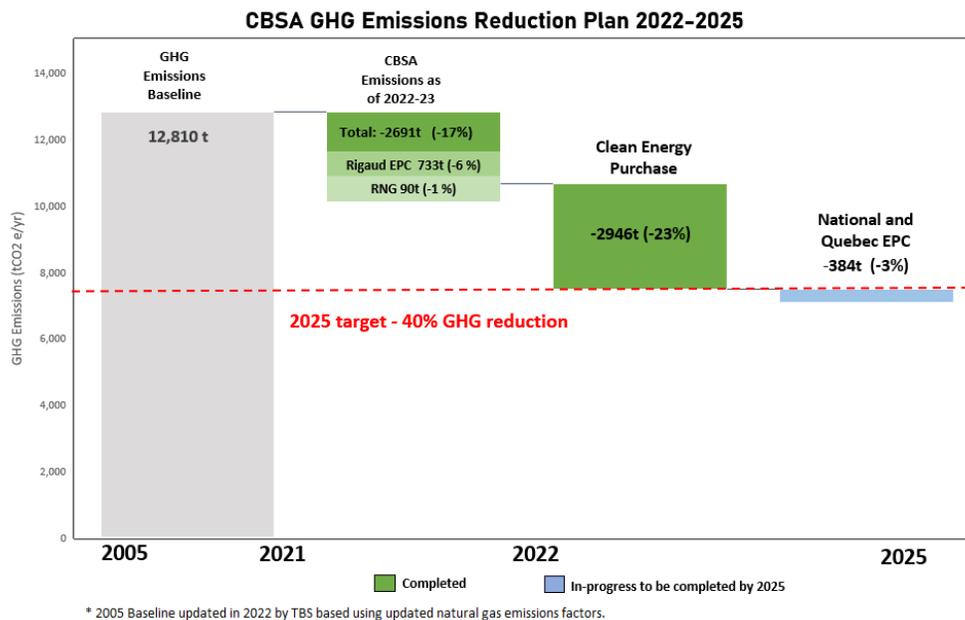


Figure 1. The CBSA’s GHG reductions to be achieved through the implementation of various initiatives from 2022-2025.

Climate Change Adaptation

In 2023, the CBSA completed a CRiVA for all of its assets, programs and services. The findings of this study have allowed the CBSA to identify critical facilities and high-priority areas where significant climate-related risks have been identified within its programs. The Agency has plans to address climate-related risks and integrate climate change considerations into its policies and procedures by developing a comprehensive Climate Change Adaptation Plan, informed by the findings of the CRiVA. This plan will outline the Agency’s strategic approach to mitigate climate change impacts and enhance its resilience.

By implementing the CRiVA recommendations, the CBSA aims to identify and manage major climate risks associated to its infrastructure, adapt its operations and improve its emergency response capabilities. The plan

will include measures to integrate climate considerations into decision-making processes, enhance infrastructure resilience, and promote sustainable practices. Additionally, the Agency is in the process of implementing mitigation measures at high-priority POEs where flooding has occurred and where significant vulnerabilities to the infrastructure components have been identified. Through these efforts, the CBSA will contribute to national climate goals, and ensure the continuity of its services in the face of climate change challenges.

Canada's changing climate

With Canada's changing climate, adaptation and resilience measures will be vital for all CBSA operations now and in the future. At the Abbotsford Huntingdon Border Crossing Facility, heavy rainfall events pose a significant flooding risk. As a result, the CBSA has commissioned an Environmental Risk Assessment and Flood Preparation Plan that will seek to provide a long-term, easy-to-deploy solution to prevent flood damage to infrastructure, while incorporating climate change considerations.

Emergency Management

The Government of Canada Cyclical Event Response Plan (CERP), led by the Government Operations Center, outlines the federal approach to supporting provinces and territories in their efforts to respond to emergencies related to cyclical events, mainly including flooding, wildfires, and hurricanes/tropical storms. Updated annually, the CERP also gives strategic guidance and orientation for planning and whole-of-government response activities at the national level.

With the rise in climate change, these types of natural hazards are increasingly affecting Canadians in different ways. By focusing on a forecast-centric planning approach, the CERP helps ensure that the Government of Canada is better informed and aligned to respond to these emergencies by prioritizing high preparedness, high vigilance, and an integrated Federal response.

The CBSA's CERP is updated annually, and is aligned with the Government of Canada's CERP planning objectives and assumptions by establishing a common understanding of the Agency's capabilities in preparation for and in response to cyclical events. It also outlines the Agency's organizational capacity while also addressing the question of 'what do we need to do' within the Agency to prepare for and mitigate impacts. The CBSA CERP complements, but does not replace existing plans, authorities, or mandates. It supports the comprehensive and coordinated federal approach to emergency response as it pertains to cyclical events in Canada.

The CBSA also contributes to a whole-of-government response by supporting and collaborating with many federal departments and agencies, provinces and territories, stakeholders, and partners throughout each phase of the Government Operations Centre's planning to ensure a timely, integrated and effective response to incidents. The Agency also supports the Government Operations Centre through enhanced reporting, risk assessment planning, and participating in the coordination of the federal response.



Earthquake Monitoring : Collaboration with NRCan

The CBSA is working in partnership with NRCan to establish a national scale Earthquake Early Warning (EEW) system in regions of moderate to high seismic hazard. These EEW stations will be located near major population centers and critical infrastructure, and their findings will be used to mitigate on communities, critical infrastructure, and the environment.



Goal 13: Take Action On Climate Change And Its Impacts

Implementation Strategy	Departmental Action	Performance indicator starting point target	How the departmental action contributes to the feds goal and target and, where applicable, to Canada's 2030 agenda national strategy and sdgs
<p>Continue to implement Canada's climate plans and actions.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. All custodial assets will be supplied by 100% clean electricity by 2025. 2. Existing buildings will undergo energy efficiency retrofits. 3. At least 75 of new light-duty fleet vehicle purchases will be ZEV or hybrids. <p>Program:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Energy Performance Contracts (EPCs). 	<p>Performance indicator:</p> <p>Facilities :</p> <ul style="list-style-type: none"> • GHG emissions from facilities in fiscal year 2005-05 (base year) = (X) 8.671 ktCO². • GHG emissions from facilities in current reporting fiscal year = (Y) ktCO²e. • GHG emission intensity, by floor space (g CO²eq/m²). • Percentage (%) change in GHG emissions from facilities from fiscal year 2005-06 to current reporting fiscal year = (1-Y/X) %. <p>Fleet:</p> <ul style="list-style-type: none"> • GHG emissions from fleet in fiscal year 2005-05 (base year) = (X) 4.404 ktCO². • GHG emissions from fleet in current reporting fiscal year = (Y) ktCO²e. • Percentage (%) change in GHG emissions from fleet from fiscal year 2005-06 to current reporting fiscal year = (1-Y/X) %. <p>Starting point: FY 2022-2023 12.8 KT CO² eq.</p> <p>Target: Achieve 40% GHG reductions below 2005 levels by 2025, 7,845 TCO² eq (reduction of 5,688 KT).</p>	<p>Replacing CBSA-owned facilities in poor condition with new net-zero carbon (or net-zero carbon ready) construction will reduce energy consumption and lead to reduced greenhouse gas emissions from building operations. All new construction will integrate climate change adaptation into the design, construction and operation aspects.</p> <p>Relevant targets or ambitions: SDG 7 (Affordable and Clean Energy), SDG 9 (Industry, Innovation and Infrastructure), SDG 11 (Sustainable Cities and Communities), SDG 12 (Responsible Consumption and Production), SDG 13 (Climate Action). CIF Ambition: Canadians have access to clean and renewable energy. CIF Target: By 2030, 90%, and in the long term 100%, of Canada's electricity is generated from renewable and non-emitting sources. CIF Ambition: Canadians have access to modern and sustainable infrastructure.</p>



Federal Leadership on Greenhouse Gas Emissions Reductions and Climate Resilience

Target: The Government of Canada will transition to net-zero carbon operations for facilities and conventional fleets by 2050 (All Ministers)

Implementation Strategy	Departmental Action	Performance indicator starting point target	How the departmental action contributes to the feds goal and target and, where applicable, to Canada's 2030 agenda national strategy and sdgs
<p>Implement the Greening Government Strategy (GGS) through measures that reduce greenhouse gas emissions, improve climate resilience, and green the government's overall operations.</p>	<p>Infrastructure projects will integrate climate change adaptation into the design, construction and operational aspects.</p> <p>Program: Land Border Crossing Project (LBCP). Energy Performance Contracts (EPC).</p>	<p>Performance indicator: Facilities :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Percentage of buildings constructed in the reporting year that are conformed to resiliency considerations. • Percentage of facilities that have climate change resilience considerations included in energy retrofits via EPCs. • Percentage of buildings constructed in the reporting year that conform to the National Research Council of Canada (NRC) climate-resilient building codes. <p>Starting point: 100% of all new buildings constructed in 21-22 conformed to the NRC climate-resilient building code.</p> <p>Target: 100% of all new construction and major retrofits are climate resilient.</p>	<p>Replacing CBSA-owned facilities in poor condition with new net-zero carbon (or net-zero carbon ready) construction will reduce energy consumption and lead to reduced greenhouse gas emissions from building operations. All new construction will integrate climate change adaptation into the design, construction and operation aspects.</p> <p>Relevant targets or ambitions: <i>SDG 7 (Affordable and Clean Energy), SDG 9 (Industry, Innovation and Infrastructure), SDG 11 (Sustainable Cities and Communities), SDG 12 (Responsible Consumption and Production), SDG 13 (Climate Action).</i> CIF Ambition: <i>Canadians have access to modern and sustainable infrastructure.</i> CIF Ambition: <i>Canadians live in healthy, accessible, and sustainable cities and communities.</i> CIF Ambition: <i>Canadians are well-equipped and resilient to face the effects of Climate change.</i></p>

Implementation strategy	Departmental action	Performance indicator starting point target	How the departmental action contributes to the feds goal and target and, where applicable, to canada's 2030 agenda national strategy and sdgs
	<p>Reduce water consumption and the demand on municipal water systems at CBSA-owned facilities, by using best-in-class water-use practices in new construction and major renovations, as well as designing all new buildings to effectively manage storm water.</p> <p>Program: Land Border Crossing Project (LBCP).</p>	<p>Performance indicator:</p> <ul style="list-style-type: none"> Percentage of newly constructed CBSA-owned facilities or facilities on municipal water systems with water meters installed. Percentage of newly constructed buildings that are equipped with storm water systems. <p>Starting point:</p> <ul style="list-style-type: none"> 61% - 19 water meters out of 31 POEs on municipal water have water meters. 0% buildings constructed during FY 22-23 have storm water systems installed. <p>Target:</p> <ul style="list-style-type: none"> 100% water meters installed by 2025. 100% new building equipped with storm water systems by 2030. 	<p>Reducing the CBSA's water consumption will support water conservation and lower demands on municipal water systems.</p> <p>Relevant targets or ambitions: <i>SDG 12 (Responsible Consumption and Production).</i></p>
<p>Modernize through net-zero carbon buildings.</p> <p>Apply a greenhouse gas reduction life-cycle cost analysis for major building retrofits.</p>	<p>All new buildings will be constructed to be net-zero carbon unless a lifecycle cost-benefit analysis indicates net-zero carbon ready construction.</p> <p>Program: Land Border Crossing Project (LBCP).</p>	<p>Performance indicator: Percentage of major retrofits or new construction in the reporting year that aren't net-zero carbon and performed greenhouse gas life-cycle cost analysis.</p> <p>Starting point: FY 2022-2023 0%</p> <p>Target: 100% of major retrofits, or new construction or retrofits that meets net-zero carbon are justified by greenhouse gas life-cycle cost analysis by 2023.</p>	<p>Replacing CBSA-owned facilities in poor condition with new net-zero carbon (or net-zero carbon ready) construction will reduce energy consumption and lead to reduced greenhouse gas emissions from building operations. All new construction will integrate climate change adaptation into the design, construction and operation aspects.</p> <p>Relevant targets or ambitions: <i>SDG 9 (Industry, Innovation and Infrastructure), SDG 11 (Sustainable Cities and Communities), SDG 13 (Climate Action).</i> CIF Ambition: <i>Canadians have access to modern and sustainable infrastructure.</i></p>

Target: The Government of Canada will transition to climate resilient operations by 2050 (All Ministers)

Implementation Strategy	Departmental Action	Performance indicator starting point target	How the departmental action contributes to the feds goal and target and, where applicable, to canada's 2030 agenda national strategy and sdgs
<p>Reduce risks posed by climate change to federal assets, services and operations.</p>	<p>Implement climate change mitigation measures as per the CRiVA recommendations at high-priority facilities where significant climate change risks have been identified.</p>	<p>Performance indicator: Facilities : Percentage of high-priority facilities where climate change mitigation measures have been implemented according to the recommendations in the CRiVA.</p> <p>Starting point: FY 2022-2023 A portfolio-wide CRiVA has been completed and on-site assessments have been conducted at 100% of high-priority facilities.</p> <p>Target: CRiVA recommendations have been implement at 100% of high-priority sites by 2025.</p>	<p>Factoring climate variability and change into policy, programs, and operations is one of the most important ways to adapt to a changing climate and ensure long-term resilience.</p> <p>Relevant targets or ambitions: SDG 13 (Climate Action)</p>

Implementation Strategies Supporting The Goal

This section is for implementation strategies that support the goal
“Take action on climate change and its impacts”

Implementation Strategy	Departmental Action	Performance indicator starting point target	How the departmental action contributes to the feds goal and target and, where applicable, to canada’s 2030 agenda national strategy and sdgs
Collaborate on emergency management and disaster risk reduction.	Begin internal consultations with Emergency Management (EM) groups in order to integrate CRiVA recommendations into planning.	<p>Performance indicator: Percentage of CBSA EM groups that have been consulted and who have integrated CRiVA recommendations into planning.</p> <p>Starting point: FY 2022-2023 0%</p> <p>Target: 100% by 2025</p>	<p>Collaborating with stakeholders at an internal level is the first step in preparing and responding to emergencies and disasters. The integration of climate change considerations into the Agency’s Emergency Management Plan will allow the CBSA to capture and share data and information during exercises, such as the CERP, led by the Government Operations Center.</p> <p>Relevant targets or ambitions: SDG 13 (Climate Action).</p>



Goal 15: Protect and Recover Species, Conserve Canadian Biodiversity

The conservation of biodiversity is critical for the survival of our planet's ecosystems and the services they provide, such as clean air and water, nutrient cycling, and pollination. The CBSA recognizes the importance of protecting and recovering species and conserving Canadian biodiversity.

One of the major threats to biodiversity is invasive alien species (IAS), which can cause significant ecological and socio-economic damage. The CBSA is taking action to prevent the introduction and spread of IAS by implementing risk management measures, conducting inspections of watercraft vessels, along with goods including food, plant and animals, and collaborating with partners to share information and best practices. The CBSA is also investing in the modernization of technology for monitoring international wildlife trade to detect and prevent the illegal trade of endangered species.

To prevent the introduction and spread of IAS, the CBSA is implementing risk management measures that target high-risk goods, such as plants, soil, and wood products. CBSA officers are trained to identify IAS and conduct inspections to prevent their entry into Canada. In collaboration with partners such as the Canadian Food Inspection Agency, the CBSA also shares information and best practices to enhance border security and reduce the risk of IAS introduction. In the last few years, the CBSA has successfully completed and implemented its training module for Border Services Officers on watercraft inspections for aquatic invasive species. The training has allowed the border operations to increase its effectiveness in intercepting invasive species and preventing invasive species from entering Canada.

The CBSA has been working on the use of emerging automated risk assessment technology, specifically the Nature Intelligence System (NIS), which helps Border Services Officers assess risk for every species in a shipment identified on commercial import documentation. The NIS technology recognizes taxonomic names on commercial invoices and flags those species that are prohibited or regulated. This technology links to multiple international taxonomic databases and transfers scientific expertise to Border Services Officers to enable informed, evidence-based decision-making at the border.

The CBSA is running an experiment using the NIS to process a larger sample size, commercial invoices for recent imports of 600 shipments of live aquatic species. Following the experiment, the CBSA will work with the NIS developers and with Microsoft to run an operational pilot project to process import transactions in a live environment.

Other Effective area-based Conservation Measures

The CBSA is also taking measures to protect Canada's biodiversity by officially recognizing a part of the CBSA's Canada Border Services College located in Rigaud, QC as an Other Effective Area-based Conservation Measure (OECM). The recognized 8.4 hectare maple grove forest will contribute to the goal to halt and reverse biodiversity loss and to conserve 30% of lands and waters in Canada by 2030. As part of its efforts to protect biodiversity, the Agency is also conducting a three-phase wildlife study at the site. This study will include engaging with local Indigenous communities to gain knowledge on the flora and fauna that reside in the College forest. Once complete, the CBSA will use the findings from this study to update its management plan to actively promote habitat protection for species at risk in the area.

OECM – Conserving Land at the Canada Border Services College

The Maple Grove forest at the Rigaud College Main Campus is home to various species at risk. This includes several species of plants, mammals, reptiles, birds and fish. One such species is the endangered Butternut tree, *Juglans cinerea*, pictured on the right. The OECM at Rigaud helps to halt Canadian biodiversity loss by protecting species, like the Butternut tree, that are at risk.

Fun fact :

Protecting Little Brown Myotis at Wildhorse

Through field surveying for the Wild Horse LBCP redevelopment, a little brown myotis bat colony was confirmed to be roosting in the attic of the west residence on site. Little brown bats are protected under the Species at Risk Act, which prompted the delay of the demolition of the West Residence. A mitigation strategy has been sent to the Canadian Wildlife Service and conservation measures are currently underway at the site to minimize any impacts to the roosting colony.



Conservation of Land and Freshwater

Target: Conserve 25% of Canada’s land and inland waters by 2025, working toward 30% by 2030, from 12.5% recognized as conserved as of the end of 2020, in support of the commitment to work to halt and reverse nature loss by 2030 in Canada, and achieve a full recovery for nature by 2050 (Minister of Environment and Climate Change)

Implementation strategy	Departmental action	Performance indicator starting point target	How the departmental action contributes to the fSDs goal and target and, where applicable, to Canada’s 2030 agenda national strategy and SDGs
Conserve natural spaces.	<p>Contribute 8.4 Ha towards the goal of conserving 25% of Canada’s land through OECM designation of a portion of the CBSA’s Rigaud College property.</p> <p>Program: Other Effective area-based Conservation Measures (OECM).</p>	<p>Performance indicator: Total hectares of the CBSA’s College property contributing to the Canada Protected and Conserved Areas Database.</p> <p>Starting point: 8.4 Ha of CBSA’s property in Rigaud have been identified to be screened in as OECMs.</p> <p>Target: Conserve 8,4 Ha by 2025.</p>	<p>The OECM recognition on the CBSA’s College Campus will help preserve the canopy provided by the maple grove, and protect various species at risk located on Rigaud mountain.</p> <p>Relevant targets or ambitions: SDG 15 (Life on Land). <i>CIF Ambition:</i> Canada conserves and restores ecosystems and habitat. <i>CIF Target:</i> Conserve 25% of Canada’s land by 2025, working towards 30% by 2030 <i>CIF Ambition:</i> Canada sustainably manages forests, lakes and rivers.</p>



Species Protection and Recovery

Target: By 2026, increase the percentage of species at risk listed under federal law that exhibit population trends that are consistent with recovery strategies and management plans to 60%, from a baseline of 42% in 2019 (Minister of Environment and Climate Change; Minister of Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard)

Implementation strategy	Departmental action	Performance indicator starting point target	How the departmental action contributes to the feds goal and target and, where applicable, to canada's 2030 agenda national strategy and sdgs
Other	Contribute to halting or reversing declining species at risk populations by conducting species at risk surveys on CBSA properties and implementing management plans consistent with species' recovery strategies.	<p>Performance indicator: Percentage of CBSA locations where a Species At Risk (SAR) study has been conducted.</p> <p>Starting point: FY 2022-2023 20%</p> <p>Target: 100% of identified locations have been assessed.</p>	<p>Collaborate with stakeholders to reduce and/or eliminate the degradation of natural habitats. Implement mitigation strategies outline in recovery strategies to prevent the extinction of threatened species.</p> <p>Relevant targets or ambitions: <i>SDG 15 (Life on Land).</i> <i>CIF Ambition: Canada ensures all species have healthy and viable populations.</i> <i>CIF Ambition: Canada conserves and restores ecosystems and habitat.</i> <i>CIF Target: Conserve 25% of Canada's land by 2025, working towards 30% by 2030</i> <i>CIF Ambition: Canada sustainably manages forests, lakes and rivers.</i></p>

Implementation Strategies Supporting The Goal

This section is for implementation strategies that support the goal “**Protect and recover species, conserve Canadian biodiversity**” but not a specific FSDS target

Implementation Strategy	Departmental Action	Performance indicator starting point target	How the departmental action contributes to the fdds goal and target and, where applicable, to canada’s 2030 agenda national strategy and sdgs
Modernize technology for monitoring international wildlife trade.	Implement modernized digital technology to better track invasive alien species, vectors of diseases and endangered species at Canada’s international borders and to improve monitoring, tracking, and traceability capabilities for all species imported into Canada.	<p>Performance indicator: Percentage of import declarations for aquatic species and live animals submitted to CBSA as paper documents processed <u>by digital</u> technology to detect invasive and endangered species at the border and for which species data are captured, <u>digitized</u>, organized by taxonomic hierarchy, accessible and readily available.</p> <p>Starting point: 0% of transactions undergoing automated risk assessment by digital technology.</p> <p>Target: 50% by 2030</p>	<p>Intercepting invasive and prohibited species at the border will protect Canada’s biodiversity and environment. By advancing technology to automate the review of commercial import documentation and identification of high-risk species, border services officers will be able to better detect and intercept invasive species at the border. Improved monitoring and tracking capabilities for food, plants and animals will provide data that will enable reviews and risk assessments of species imported into Canada, as well as traceback capabilities in response to disease outbreaks.</p> <p>Relevant targets or ambitions: <i>SDG 2 (Zero Hunger), SDG 12 (Responsible Consumption and Production), SDG 14 (Life Below Water), SDG 15 (Life on Land)</i></p>
Prevent, detect, respond to, control and manage invasive alien species.			

4

Beyond the targets

Ensuring the Health and Safety of our Community

Environmental Compliance

In its commitments to clean and healthy communities and in accordance with the Canada Occupational Health and Safety Regulations, the Canada Labour Code, the Canadian Environmental Protection Act, and Health Canada and Environment and Climate Change Canada guidelines, the CBSA continues to ensure that all custodial facilities meet compliance requirements for drinking water quality, petroleum storage tank systems, and minimize impacts from environmental contaminants used for operations.

Storage Tanks

Spills and leaks from storage tanks containing petroleum and allied petroleum fuels can result in environmental contamination to soil and groundwater. To ensure regulatory compliance for all of its 134 storage tanks and reduce the risk of spills, the CBSA will continue to conduct audits, remediation and storage tank replacement projects to conform with the federal Storage Tank Systems for Petroleum Products and Allied Petroleum Products Regulations.

Potable Water

The CBSA must provide safe, clean and potable water for employee consumption. Many of the CBSA custodial POEs are in remote locations and rely on well water, which may contain impurities that are otherwise eliminated in municipally supplied water. The CBSA's National Potable Water Monitoring Program samples water annually at 112 POEs as well as Immigration Holding Centres and monitors water quality to ensure employee safety. In the case of adverse sampling results, the CBSA will immediately supply bottled water and issue a drinking water advisory until remedial actions are completed and the issue is resolved. The CBSA ensures to remain compliant with Health Canada's Guidelines for Canadian Drinking Water Quality. Larger facilities, often connected to municipal potable water systems, are sampled annually to ensure health & safety of building occupants along with proper operation and maintenance of distribution systems and points of consumption.

Wastewater

Wastewater discharge is the largest source of pollution by volume to surface water in Canada. The majority of the CBSA's POEs are small and rely on septic tanks for waste. The Agency is responsible for managing water treatment systems and ensuring that the release of wastewater effluent is environmentally compliant. The CBSA continues to modernize its wastewater infrastructure and septic systems in compliance with provincial regulations and the Canadian Environmental Protection Act, 1999 (CEPA 1999).

Radon

Radon is a naturally occurring carcinogenic gas that is emitted from the ground and can accumulate to unsafe levels inside buildings. The CBSA follows Health Canada guidelines on maximum indoor concentrations of radon. The Agency has tested 40% of the CBSA facilities including 97% of custodial sites, 16% of leased sites as well as 15% of legislated sites, and is committed to testing all CBSA work locations to ensure the continued health and safety of employees.

Halocarbon Management

Halocarbons are a group of synthetic chemical compounds used as refrigerants, which can lead to ozone depletion and contribute to climate change. The CBSA has moved towards replacing any air conditioning and refrigeration systems that contain halocarbons. Units containing halocarbons will be replaced with non-halocarbon containing equipment based on their lifecycle. The Agency has begun replacing all units containing R-22 refrigerants on equipment over 10 kg by 2030. The CBSA ensures that annual leak tests are conducted in compliance with the 2022 Federal Halocarbon Regulations.

Asbestos

All CBSA-owned facilities have been assessed for the presence of asbestos; results are published on the National inventory of asbestos in federal buildings. Facilities that have Asbestos-Containing Materials (ACM) on site have management plans in place. Assessments are updated on an annual basis, providing inspection and updates on the condition of the ACMs and allowing for the identification of any deteriorated substances and early detection of required remediation. An Asbestos management plan also offers information for all project managers to provide safe methods to proceed and dispose of ACMs.

Legionella

Legionella are bacteria that live in natural water sources such as lakes, rivers, ponds and streams. They can also be found in large water fixtures like fountains and hot and cold water systems like showers and cooling towers. In large quantities, Legionella is released into the air which can cause illness in humans who are exposed. The Agency works with partners to implement a Legionella Bacteria Control Management Plan at facilities where it is required under the PSPC's guidance, and will continue to monitor water systems in sites where CBSA staff operate.

4.1 Collaborating With Partners

Participating in Key Committees

The CBSA's Indigenous Affairs Secretariat has received strong support for its participation in forums that facilitate consultation and cooperation necessary for achieving the objectives of The UNDRIP Act. Ensuring that Agency officials who are responsible for supporting the consultation and cooperation have sufficient Indigenous cultural competency has been key to ensuring that open and transparent dialogue occurs with Indigenous partners.

The CBSA has been a regular participant at the working level interdepartmental Community of Practice UNDRIP meetings where information is shared between departments on UNDRIP implementation. Building on best practices used by other departments, the CBSA will develop and launch its own Guide on How to Assess Consistency with the UN Declaration in the 2023 to 2024 fiscal year to share within the Agency. This document will offer guidance on how to conduct meaningful analyses to ensure that programs, services, policies, legislation and other activities follow the UN Declaration.

Additionally, the Agency is developing an action plan, including tools and processes to support the full implementation of the UNDRIP Act within the CBSA.

Block Heater Pilot

The CBSA is collaborating in a pilot project lead by the TBS and NRCan to evaluate the use of charging stations and other infrastructure to charge fleet and personal employee vehicles.

The project will engage multiple departments and agencies and will:

- a) identify best practices for the use of federal electric vehicle supply equipment (including plug outlets, block heaters, charging stations) by employees while ensuring federal fleet priority and best value to the Crown, and
- b) develop guidance for departments on the development and implementation of related policies, strategies or directives.

Soy-Based Paint

To aid the transition to a net-zero, circular economy through green procurement, the CBSA has committed to adopting clean technology and undertaking clean technology pilot projects.

The Soya Oil Road Line Marking Paint is carbon neutral and has a carbon-neutral supply chain footprint. Since the paint is also 100% plastic free, this aligns with departmental goals and targets that aim to reduce the procurement of plastic products. The purchase of the Soya Oil Road Line Marking Paint is in accordance with the TBS Policy on Green Procurement, and will allow CBSA to procure, operate, and dispose of its assets in a manner that protects the environment while meeting operational objectives.

The soy-based paint project will also address the environmental challenge of microplastics in oceans and lakes, which are caused by latex (plastic) paint.

ANNEX A - Table of Commitments

SDG	FSDS target or goal	FSDS Implementation Strategy	Departmental Actions	Performance Indicators	Starting Point	DSDS Target
2	Supports the goal for a healthier and more sustainable food system	Ensure the safety of Canada's food system	Conduct watercraft inspections for zebra mussels and other aquatic invasive species in partnership with the Department of Fisheries and Oceans (DFO)	Percentage of watercraft inspected at land-based Ports of Entry (POEs) compliant with 'Clean Drain and Dry' (CDD) requirements	In FY 2022-2023 Emerson, Manitoba POE 607 watercraft inspections 417 (69%) passed CDD	Percentage of watercraft inspected at priority land-based POEs that pass CDD inspection by 2030: 95%
10	Between 2023 and 2026, and every year on an ongoing basis, develop and table annual progress reports on implementing <i>the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act</i>	Implement the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act	Give Indigenous cultural competency training to CBSA staff	Percentage of CBSA employees who have completed the mandatory training course : Reflecting on Cultural Bias : Indigenous Perspectives	60.5% as of March 2023	80% by 2027

SDG	FSDS target or goal	FSDS Implementation Strategy	Departmental Actions	Performance Indicators	Starting Point	DSDS Target
12	By 2030, the Government of Canada will divert from landfill at least 75% by weight of non-hazardous operational waste	Maximize diversion from landfills	Implement waste reduction measures aimed at reducing materials sent to landfills, and coordinate with stakeholders to ensure the systematic collection of data related to the weight of non-hazardous residual materials generated and diverted at the largest CBSA-owned facilities	Percentage of non-hazardous waste diverted from landfills	22% in FY 2022-2023	75% diversion (by weight) from landfills by 2030
		Maximize diversion from landfills	In accordance with TBS policy on the Management of Material, the Agency will dispose of material in a manner that provides best value for the Crown while reducing environmental	Percentage of reusable or recyclable crown assets identified for disposal through Material Management Headquarters (MMHQ) diverted from landfills	100% in FY 2022-2023	100% annually
	By 2030, the Government of Canada will divert from landfill at least 90% by weight of all construction and demolition waste	Maximize diversion from landfills	Coordinate with stakeholders to ensure systematic collection of data relating to the management of construction, renovation and demolition (CRD) waste in major projects (+1M\$) and the diversion of these materials.	<ul style="list-style-type: none"> • Mass of CRD diverted from landfills • Percentage of CRD diverted from landfills 	0 in FY 2022-2023	Divert 90% by weight of construction and demolition waste from landfills by 2030

SDG	FSDS target or goal	FSDS Implementation Strategy	Departmental Actions	Performance Indicators	Starting Point	DSDS Target
	The Government of Canada's procurement of goods and services will be net-zero emissions by 2050, to aid the transition to a net-zero, circular economy	Strengthen green procurement criteria	Purchase Energy Certificates for all Ports of Entry (POE) through the Clean Electricity Agreement and the national Renewable Energy Certificate (REC).	Percentage of clean electricity consumed: <ul style="list-style-type: none"> • [Electricity consumption in the year = [X] kWh • Electricity consumption from non-emitting sources (including renewable energy certificates) in the year = [Y] kWh • Percentage (%) of clean electricity = [Y/X] %] 	89.5% as of FY 2022-2023	Achieve total clean electricity use in federal real property (100%)
			In alignment with the Government's goal that the light-duty fleet comprises 100% ZEVs by 2030, the Agency will prioritize ZEVs for all new vehicle purchases where suitable options are available and considering operational feasibility and total cost of ownership.	<ul style="list-style-type: none"> • Percentage of new Light Duty Fleet purchases that are ZEV 	In FY 2022-2023, 81% of eligible new light duty fleet vehicle purchases were ZEV or Hybrid Electric Vehicles (HEV)	100% of new light-duty fleet vehicle purchases will be ZEVs where suitable options are available
			Offer training to procurement and materiel management specialists in green procurement	Percentage of procurement and materiel management specialists trained on Green Procurement with the Canada School of Public	66% as of FY 2022-2023	100% by 2025

SDG	FSDS target or goal	FSDS Implementation Strategy	Departmental Actions	Performance Indicators	Starting Point	DSDS Target
			Reduce the use of physical paperwork by optimizing the number of forms used, as well as increase the digitization of paper-based	<ul style="list-style-type: none"> Percentage reduction in the amount of physical paper forms Percentage of paper forms that are 	<ul style="list-style-type: none"> 95 paper forms reduced (10%) 88% of forms are digital 	30% or paper forms have been eliminated or digitized by 2027
			Ensure that all new installations of Closed Circuit Television (CCTV) technologies in CBSA-operated facilities are energy	Number of sites with energy efficient CCTV technology installed	36 sites as of FY 2022-2023	81 facilities with upgraded CCTV technology
			Minimize embodied carbon in major construction projects, as specified in the Standard on Embodied Carbon in Construction (SECC)	Percentage of major construction projects (over \$5 million) in which embodied carbon in building materials, as specified in the SECC was minimized through contract specification	0% as of FY 2022-2023	100% by 2030
	Supports the goal to "Reduce waste and transition to zero-emission vehicles"	Remediate high-priority contaminated sites	Identify, remediate and monitor contaminated sites at all CBSA-owned facilities to prevent negative environmental impacts.	<ul style="list-style-type: none"> Number of existing contaminated sites that have been remediated Number of new sites identified and assessed 	<ul style="list-style-type: none"> As of 2023, the CBSA has 5 contaminated sites 0 additional sites have been assessed 	<ul style="list-style-type: none"> Closure of two high-priority contaminated sites (Fraser and Pleasant Camp) by 2027 All newly identified sites will be partially or completely assessed by 2025

SDG	FSDS target or goal	FSDS Implementation Strategy	Departmental Actions	Performance Indicators	Starting Point	DSDS Target
13	<p>Achieve 40% GHG reductions below 2005 levels by 2025, and achieve net-zero greenhouse gas emissions by 2050</p> <p>Short-term</p>	Continue to implement Canada's climate plans and actions	<ul style="list-style-type: none"> All custodial assets supplied by 100% clean electricity by 2025 Existing buildings will undergo energy efficiency retrofits At least 75 of new light-duty fleet vehicle purchases will be zero-emission vehicles (ZEV) or hybrids <p>Program: Energy Performance Contracts (EPCs)</p>	<p>Facilities :</p> <ul style="list-style-type: none"> GHG emissions from facilities in fiscal year 2005-05 (base year) = (X) 8.671 ktCO₂ GHG emissions from facilities in current reporting fiscal year = (Y) ktCO₂e GHG emission intensity, by floor space (g CO₂eq/m²) Percentage (%) change in GHG emissions from facilities from fiscal year 2005-06 to current reporting fiscal year = (1-Y/X) % <p>Fleet:</p> <ul style="list-style-type: none"> GHG emissions from fleet in fiscal year 2005-05 (base year) = (X) 4.404 ktCO₂ GHG emissions from fleet in current reporting fiscal year = (Y) ktCO₂e Percentage (%) change in GHG emissions from fleet from fiscal year 2005-06 to current reporting fiscal year = (1-Y/X) % 	12.8 KT CO ₂ eq as of July 2023	Achieve 40% GHG reductions below 2005 levels by 2025 7,845 TCO ₂ eq (reduction of 5,688 KT)

SDG	FSDS target or goal	FSDS Implementation Strategy	Departmental Actions	Performance Indicators	Starting Point	DSDS Target
	The Government of Canada will transition to net-zero carbon operations for facilities and conventional fleets by 2050	Implement the Greening Government Strategy through measures that reduce GHG emission, improve climate resilience, and green the government's overall operations	Infrastructure projects will integrate climate change adaptation into the design, construction and operational aspects.	<ul style="list-style-type: none"> • Percentage of buildings constructed in the reporting year that are conformed to resiliency considerations • Percentage of buildings constructed in the reporting year that conform to the NRC climate-resilient building codes • Climate change resilience considerations included in to 100% of all energy retrofits via EPC. 	100% of all new buildings constructed in 21-22 conformed to the NRC climate-resilient building code	100% of all new construction must conduct climate resiliency assessment
			<p>Reduce water consumption and the demand on municipal water systems at CBSA-owned facilities, by using best-in-class water-use practices in new construction and major renovations, as well as designing all new buildings to effectively manage storm water</p> <p>Program: Land Border Crossing Project (LBCP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Percentage of newly constructed CBSA-owned facilities or facilities on municipal water systems with water meters installed • Percentage of newly constructed buildings that have storm water systems installed 	<ul style="list-style-type: none"> • 61% - 19 water meters out of 31 Ports of Entry (POEs) on municipal water have water meters • 0% buildings constructed during FY 22-23 have storm water systems installed 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% water meters installed by 2025 • 100% new building equipped with storm water systems by 2030

SDG	FSDS target or goal	FSDS Implementation Strategy	Departmental Actions	Performance Indicators	Starting Point	DSDS Target
	The Government of Canada will transition to net-zero carbon operations for facilities and conventional fleets by 2050	Modernize through net-zero carbon buildings	All new buildings will be constructed to be net-zero carbon unless a lifecycle cost-benefit analysis indicates net-zero carbon ready construction Program: Land Border Crossing Project (LBCP)	Percentage of major retrofits or new construction in the reporting year that aren't net-zero carbon and performed GHG life-cycle cost analysis (LCCA)	0% in FY 2022-2023	100% of major retrofits or new construction or retrofits that does not meet net-zero carbon must be justified by GHG life-cycle cost analysis (LCCA) by 2023
		Apply a greenhouse gas reduction life-cycle cost analysis for major building retrofits				
	The Government of Canada will transition to climate resilient operations by 2050	Reduce risks posed by climate change impacts to federal assets, services and operations	Implement climate change mitigation measures as per the Climate Risk and Vulnerability Assessment (CRiVA) recommendations at high-priority facilities where significant climate change risks have been identified	Percentage of high-priority facilities where climate change mitigation measures have been implemented according to the recommendations outlined in the CRiVA	As of FY 2022-2023 : • CRiVA complete • On-site assessments conducted at two (2) high-priority sites	CRiVA recommendations have been implemented at 100% of high-priority sites by 2025
Supports the goal to take action on climate change and its impacts	Collaborate on emergency management and disaster risk reduction	Begin internal consultations with Emergency Management (EM) groups in order to integrate CRiVA recommendations into planning	Percentage of CBSA EM groups that have have been consulted and who have integrated CRiVA recommendations into planning	0% as of FY 2022-2023	100% by 2025	

SDG	FSDS target or goal	FSDS Implementation Strategy	Departmental Actions	Performance Indicators	Starting Point	DSDS Target
15	By 2026, increase the percentage of species at risk listed under federal law that exhibit population trends that are consistent with recovery strategies and management plans to 60%, from a baseline of 42% in 2019	Other	Contribute to halting or reversing declining species at risk populations by conducting species at risk surveys on CBSA properties and implementing management plans consistent with species' recovery strategies	Percentage of CBSA locations where a Species at Risk (SAR) study has been conducted	20% as of FY 2022-2023	100% of identified locations have been assessed
	Conserve 25% of Canada's land and inland waters by 2025, working toward 30% by 2030, from 12.5% recognized as conserved as of the end of 2020, in support of the commitment to work to halt and reverse nature loss by 2030 in Canada, and achieve a full recovery for nature by 2050	Conserve natural spaces	Contribute 8.4 Ha towards the goal of conserving 25% of Canada's land through OECM designation of a portion of the CBSA's Rigaud College property	Total hectares of the CBSA's College property contributing to the Canada Protected and Conserved Areas Database	8.4 Ha of CBSA's property in Rigaud have been identified to be screened in as OECMs	Conserve 8.4 Ha by 2025
	Supports the goal to protect and recover species, conserve Canadian biodiversity	Modernize technology for monitoring international wildlife trade Prevent, detect, respond to, control and manage invasive alien species	Implement modernized digital technology to better track invasive alien species, vectors of diseases and endangered species at Canada's international borders and to improve monitoring, tracking, and traceability capabilities for all species imported into Canada.	Percentage of import declarations for aquatic species and live animals submitted to CBSA as paper documents processed by digital technology to detect invasive and endangered species at the border, and for which species data are captured, digitized, organized by taxonomic hierarchy, accessible and readily available	0% of transactions undergoing automated risk assessment by digital technology as of FY 2022-2023	50% by 2030

Sources:

Federal Sustainable Development

- [2022-2026 Federal Sustainable Development Strategy \(FSDS\)](#)
- [Federal Sustainable Development Act \(FSDA\)](#)
- [7 principles of the FSDA](#)
- [2022-2026 FSDS Consultation Report](#)

Goal 10 – Advance reconciliation with Indigenous Peoples and Take Action on Inequality

- [Indigenous Candidate Mentorship Initiative](#)

Goal 12 – Responsible Consumption and Production

- [Treasury Board Secretariat \(TBS\) Policy on Green Procurement](#)

Goal 15 – Life on Land

- [Nature Intelligence System – Wildlife Detection](#)

Beyond the Targets

- [National inventory of asbestos in federal buildings](#)



Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2027

Agence des services frontaliers du Canada



Cat. No.: PS35-14F-PDF
ISSN: 2561-3499

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada représenté par le ministre de la Sécurité publique
Photo de la page couverture: © Environnement et Changement climatique Canada

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de l'Agence des services frontaliers du Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec: marketing@cbsa-asfc.gc.ca

Also available in English: *Canada Border Services Agency Departmental Sustainable Development Strategy 2023-2027*

Message du ministre de la Sécurité publique



L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a pour mission de soutenir les priorités en matière de sécurité nationale et de sécurité publique, ainsi que de faciliter la libre circulation des personnes, des biens et des services. Dans le cadre de notre mandat et de nos obligations au chapitre des stratégies et des objectifs nationaux et internationaux, nous avons élaboré un plan ambitieux qui propose des investissements dans l'énergie propre, la réduction des déchets et la résilience climatique. Nous nous appuyons sur le succès de notre stratégie précédente et continuerons à écologiser nos infrastructures, à encourager le progrès et à utiliser notre pouvoir d'achat pour réduire notre incidence sur l'environnement.

L'ouverture, la transparence et les résultats sont des principes fondamentaux de la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de 2023 à 2027, et nos engagements sont détaillés à l'aide d'objectifs spécifiques, mesurables et temporels. Dans le cadre de son mandat et de ses activités, l'ASFC s'efforcera d'empêcher l'introduction d'espèces envahissantes et d'aliments, de plantes et d'animaux nuisibles qui représentent une menace importante pour la faune, la production alimentaire, les pêches et l'industrie forestière du Canada, ainsi que pour nos lacs, rivières, océans et parcs nationaux. Ces actions serviront non seulement à protéger notre environnement, mais aussi à garantir la sécurité et la durabilité de l'alimentation et des ressources, et à préserver l'emploi dans ces secteurs. L'Agence continuera à soutenir la transition vers une économie circulaire à faibles émissions de carbone en achetant, en exploitant et en cédant ses actifs d'une manière qui protège l'environnement tout en permettant l'atteinte des objectifs opérationnels. L'ASFC s'engage également à offrir un environnement sûr et sain à ses employés et vise à limiter la contamination de l'environnement.

La SMDD décrit comment nous harmoniserons nos activités sur la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), la Stratégie pour un gouvernement vert (SGV), la Stratégie nationale d'adaptation du Canada et le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Elle tient compte de l'engagement pris par le gouvernement du Canada de renouveler ses relations avec les peuples autochtones, en se fondant sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Elle reflète également un engagement collectif à l'égard de la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Sur le plan international, la stratégie reflète les obligations et l'engagement du Canada envers le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Dominic LeBlanc

Ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales

Message de la présidente et du premier vice-président



Dans le cadre de notre engagement continu à l’égard de la gestion de l’environnement et du développement social et économique durable, la SMDD 2023-2027 intègre les contributions des partenaires régionaux et des intervenants. La stratégie a été conçue pour soutenir cinq des Objectifs de développement durable des Nations Unies, auxquels l’ASFC peut apporter une contribution importante.

La SMDD comporte de nouveaux objectifs visant à renforcer la résilience climatique de l’ASFC, à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones par l’engagement et la sensibilisation, et à soutenir le gouvernement fédéral dans la protection de la biodiversité du Canada. Les Canadiens bénéficieront également d’une réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des installations et du parc automobile de l’ASFC. En outre, l’Agence met en œuvre des outils comme une formation en ligne et une évaluation automatisée des risques, qui facilitera l’inspection des embarcations et l’examen des documents et empêcheront les espèces exotiques envahissantes d’entrer au Canada.

Nous continuerons à informer les employés et les Canadiens des opérations et des activités de l’ASFC qui contribuent au bien-être à long terme de l’environnement et des établissements et collectivités que nous servons. Nous sommes heureux de vous présenter cette stratégie. Celle-ci témoigne de notre engagement ferme envers les Canadiens et le développement durable du gouvernement fédéral.

Nous nous réjouissons de faire progresser cette stratégie avec le professionnalisme, l’intégrité et l’excellence qui font la réputation de l’ASFC, tout en continuant à respecter les priorités du gouvernement du Canada et notre mandat.

Erin O’Gorman
Présidente

Ted Gallivan
Premier vice-président

Table des matières

1. Présentation de la Stratégie ministérielle de développement durable	7
1.1 Vision de l'ASFC en matière de développement durable	8
1.2 Rétrospective des réalisations de l'ASFC dans le cadre de la SMDD 2020 à 2023	9
1.3 À l'écoute des Canadiens	10
2. Intégrer le développement durable	11
3. Mise en œuvre d'une approche de développement durable a l'ASFC	13
Objectif 2: Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable	14
Objectif 10: Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités	16
Objectif 12: Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission	18
Objectif 13: Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts	27
Objectif 15: Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne	38
4. Au-delà des cibles	42
Annexe A - Tableau des engagements	45

Glossaire – Acronymes :

ASFC	Agence des services frontaliers du Canada	MPO	Ministère des Pêches et des Océans
AMCEZ	Autre mesure de conservation efficace par zone	NVS	Nétoyez Videz Séchez
CIC	Cadre d'indicateurs canadien	ODD	Objectif de développement durable
CMI	Cadre mondial d'indicateurs	ONU	Organisation des Nations Unies
CNRC	Conseil national de recherches du Canada	PASCF	Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux
CPE	Contrat de performance énergétique	PIEC	Plan d'intervention en cas d'événements cycliques
CRD	Construction, rénovation et démolition	PPFT	Projet de poste frontalier terrestre
CVCA	Chauffage, ventilation, et de conditionnement d'air	RNCan	Ressources Naturelles Canada
DEP	Déclaration environnementale de produit	SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
DNUDPA	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	SFDD	Stratégie fédérale de développement durable
EAE	Espèces aquatiques envahissantes	SGV	Stratégie pour un gouvernement vert
EES	Évaluation environnementale stratégique	SMDD	Stratégie ministérielle de développement durable
ERVC	Évaluation des risques et vulnérabilités climatiques	SPAC	Services publics et approvisionnement Canada
GES	Gaz à effet de serre	TVCF	Télévision en circuit fermé
GNR	Gaz naturel renouvelable	VZE	Véhicule à zéro émission
IBF	Initiative des bâtiments fédéraux		

1 Présentation de la Stratégie ministérielle de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2022 à 2026](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#). La SFDD est désormais encadrée par les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations Unies et offre une vision équilibrée des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Conformément à l'objectif de la loi, qui consiste à rendre le processus décisionnel plus transparent et plus responsable envers le Parlement, l'ASFC soutient les objectifs énoncés dans la SFDD par le biais des activités décrites dans sa SMDD.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui ont été pris en compte et intégrés dans l'élaboration de la Stratégie.

Afin de promouvoir une action coordonnée sur le plan du développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, cette stratégie ministérielle intègre les efforts visant à faire progresser la mise en œuvre par le Canada de la Stratégie nationale pour le Programme 2030, laquelle est soutenue par les objectifs et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC).

La SMDD de l'Agence est un plan détaillé qui décrit son engagement à promouvoir le développement durable dans ses activités. Elle est axée sur des domaines clés comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la réconciliation avec les peuples autochtones, la promotion d'un approvisionnement durable et l'amélioration de la gestion des urgences. L'ASFC s'engage à mettre en œuvre des pratiques durables et à collaborer avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, ainsi qu'avec des partenaires internationaux afin de promouvoir le développement durable de part et d'autre de la frontière. La Stratégie représente une étape importante vers l'avancement du développement durable au Canada et soutient l'engagement plus large du gouvernement à promouvoir le développement durable dans tous les secteurs de l'économie.



L'ASFC est responsable des stratégies de mise en œuvre des objectifs suivants.

- ODD 2 : Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable.
- ODD 10 : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités.
- ODD 12 : Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission (VZE).
- ODD 13 : Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts.
- ODD 15 : Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne.

La SMDD 2023-2027 de l'ASFC décrit en détail comment l'Agence prévoit d'atteindre ces objectifs et de s'acquitter de sa responsabilité dans le but de garantir un Canada plus sain et plus durable.

1.1 Vision de l'ASFC en matière de développement durable

L'ASFC envisage un avenir durable dans lequel ses opérations et ses activités sont menées de manière à favoriser le bien-être à long terme de l'environnement, des institutions et collectivités qu'elle sert. Cette vision repose sur l'engagement envers une gestion responsable de nos ressources naturelles et sur la reconnaissance du rôle essentiel du développement durable pour notre avenir collectif.

Pour concrétiser cette vision, l'Agence s'efforcera d'intégrer les principes de développement durable à tous les aspects de ses activités et de ses processus décisionnels, notamment en réduisant son empreinte écologique, en faisant la promotion de la conformité environnementale et la santé et la sécurité de ses employés, et en soutenant la croissance économique de manière socialement et écologiquement responsable. Dans le cadre de la SFDD de 2022 à 2026, le gouvernement fédéral multiplie les efforts pour détourner les déchets des sites d'enfouissement, passer à un approvisionnement, à des installations et à un parc automobile zéro émission, et accroître la résilience climatique des activités gouvernementales. L'ASFC est nommée responsable des stratégies de mise en œuvre qui soutiennent les objectifs 2, 10, 12, 13 et 15.

En encourageant une culture de la responsabilité et de l'innovation, l'ASFC vise à renforcer son rôle dans la protection des frontières du Canada tout en contribuant positivement à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques, de promotion de l'inclusion sociale et de renforcement de la prospérité économique.

Les objectifs de développement durable dont est responsable l'ASFC



1.2 Rétrospective des réalisations de l'ASFC dans le cadre de la SMDD 2020 à 2023

Dans la SMDD 2020 à 2023, l'ASFC se concentrait sur quatre aspects principaux du développement durable : écologisation du gouvernement, populations d'espèces sauvages en santé, alimentation durable et collectivités sûres et saines. Dans ce cadre, l'Agence a réalisé d'importants progrès en ce qui concerne 1) la modernisation de son infrastructure, 2) la transition de son parc automobile vers des VZE ou hybrides, et 3) l'installation de bornes de recharge dans les installations de l'ASFC de l'ensemble du pays.

Des Contrats de performance énergétique (CPE) qui examinent les systèmes et l'équipement énergétiques pour déterminer les possibilités d'économies d'énergie, ont été conclus ou sont en voie de l'être dans une soixantaine d'installations frontalières au Canada. Ces marchés intègrent également des considérations de résilience climatique dans tous les projets de modernisation. Des études de résilience climatique ont été réalisées dans toutes les installations incluses à la première phase du Projet de poste frontalier terrestre (PPFT), un projet de renouvellement des infrastructures, et la réduction au maximum du carbone intrinsèque a été incluse au guide de conception de l'Agence pour la construction du projet. L'ASFC a en outre réalisé une évaluation des risques et vulnérabilités climatiques (ERV) afin de déterminer et d'évaluer l'incidence possible des changements climatiques sur ses activités et ses infrastructures. Les prochaines étapes consisteront à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'adaptation aux changements climatiques afin d'atténuer les risques et de prévenir toute perturbation de ses services ou toute répercussion importante sur ses installations.

L'Agence est toujours déterminée à faire en sorte que l'équipement entrant sur le lieu de travail soit écologique et que l'équipement qui en sort soit détourné des sites d'enfouissement. Tous les employés titulaires de pouvoirs financiers délégués ont suivi une formation sur l'approvisionnement écologique, et le déploiement de cette formation auprès des spécialistes de l'approvisionnement est en cours. Des vérifications des déchets ont été réalisées aux points d'entrée de toutes les régions du Canada. En outre, l'Agence a réduit de 25 % le nombre de formulaires papier, installé des systèmes de télévision en circuit fermé (TVCF) écoénergétiques dans 84 points d'entrée et remplacé les ordinateurs de bureau traditionnels par des ordinateurs portables pour 89 % des employés. Un module de formation sur l'inspection des embarcations aquatiques visant à intercepter les espèces aquatiques envahissantes à la frontière a été élaboré et présenté aux agents des services frontaliers afin de garantir la protection de la biodiversité indigène du Canada.

Afin de soutenir un environnement naturel et sain, l'Agence a consacré plus de 1,5 million de dollars à l'assainissement et à la surveillance de ses sites contaminés, et a réalisé des vérifications pour tous ses réservoirs de stockage des combustibles au Canada. L'eau potable de tous les points d'entrée gardés est échantillonnée et vérifiée régulièrement et, grâce à la mise en œuvre de mesures correctives et d'une surveillance des suivis, de nombreux avis concernant la qualité de l'eau potable ont été éliminés. Des compteurs d'eau ont été installés dans plus de la moitié des points d'entrée municipaux afin d'assurer le suivi de la consommation en eau. L'Agence a effectué des tests de dépistage du radon dans 97 % des installations sous sa garde, un inventaire national des systèmes contenant des halocarbures a été établi, et des plans de coordination avec les intervenants régionaux ont été mis en œuvre afin de prendre des mesures proactives pour réduire leur incidence sur l'environnement. Nous avons mis à l'essai toutes les installations dont nous avons la garde pour détecter la présence d'amiante, et mis en œuvre des plans de gestion de l'amiante dans approximativement 90 sites avec l'implantation de mesures correctives, au besoin.

La SMDD de 2020 à 2023 de l'ASFC a permis de définir de nombreux objectifs au-delà de sa plage de trois ans; notamment la réduction des émissions de GES des bâtiments et du parc automobile de l'Agence de 40 % d'ici 2025, la modification de son parc automobile de sorte qu'il compte au moins 80 % de véhicules zéro émission d'ici 2030 et l'utilisation d'une électricité propre à 100 % d'ici 2025. L'ASFC a réalisé des progrès considérables dans la poursuite de ces objectifs, et sa SMDD de 2023 à 2027 témoigne de son

engagement continu à les atteindre. Les prochaines étapes comprendront la planification continue de bâtiments carboneutres, la poursuite des travaux de modernisation écoénergétique de nos infrastructures existantes et la mise en œuvre d'initiatives de réduction et de réacheminement des déchets.

1.3 À l'écoute des Canadiens

Comme l'exige la Loi fédérale sur le développement durable, l'ASFC a tenu compte des commentaires sur l'ébauche de la SFDD de 2022 à 2026 formulés lors de la consultation publique qui s'est déroulée du 11 mars au 9 juillet 2022. Plus de 700 commentaires ont été reçus de la part d'un large éventail d'intervenants (gouvernements, organisations autochtones, organisations non gouvernementales, universitaires, entreprises et citoyens canadiens de différents groupes d'âge et de diverses origines, etc.). L'ébauche de la SFDD a également été présentée au comité compétent de chaque chambre du Parlement, au commissaire à l'environnement et au développement durable et au Conseil consultatif sur le développement durable à des fins d'examen et de rétroaction.

Vous trouverez plus de renseignements sur la consultation publique sur la SFDD et ses résultats dans le [rapport de consultation sur la SFDD](#).

Ce que nous avons entendu

Dans l'ensemble des soumissions reçues, les Canadiens ont mentionné les priorités et les enjeux du développement durable dans lesquels l'ASFC joue un rôle. De nombreux commentaires portaient sur l'ODD 13 : Les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques sont une priorité absolue. Les intervenants ont demandé davantage de mesures pour faire progresser l'économie circulaire au Canada. La réconciliation et le respect des droits et de l'autonomie des populations autochtones ont également été des thèmes importants de la consultation.

Ce que nous avons fait

L'ASFC a tenu compte des priorités et des questions clés susmentionnées dans la présente SMDD. L'Agence a consacré de nombreuses ressources à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets qui accordent la priorité aux mesures de lutte contre les changements climatiques et leurs effets. Nous sommes en voie d'atteindre une réduction de 40 % des émissions de GES par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2025, avec l'ambition de parvenir à des émissions nettes de GES nulles d'ici 2050. Nous y parviendrons en prenant différentes mesures, comme la mise en place d'une électricité propre à tous les points d'entrée grâce à l'achat d'énergie provenant de sources renouvelables à émissions nulles, la réduction des émissions par la transition de nos installations et de notre parc automobile vers des solutions carboneutres, et l'intégration de considérations relatives à la résilience climatique dans tous les projets de rénovation et modernisation et de nouvelle construction.

En plus de former les gestionnaires et spécialistes de l'approvisionnement, l'ASFC assurera la transition vers une économie circulaire qui répondent aux normes d'approvisionnement écologique, tel que des systèmes de TVCF écoénergétique dans nos installations de garde.

Afin de faire progresser la réconciliation avec les communautés autochtones, le Programme de formation autochtone de l'ASFC offre aux employés la possibilité d'acquérir une meilleure sensibilisation culturelle, de mieux connaître et comprendre l'histoire et la culture autochtones, et fait de l'apprentissage sur la culture autochtone une priorité. La politique en matière d'apprentissage sur la culture autochtone répond à l'appel à l'action no 57 de la Commission de vérité et réconciliation qui demande au gouvernement du Canada d'accroître les compétences culturelles.

2

Intégrer le développement durable

Le concept de développement durable est en constante évolution et est régi par des facteurs comme l'innovation en matière de technologies plus propres et les découvertes scientifiques. Il est également influencé par des circonstances en constante évolution; le modèle de travail hybride est maintenant de plus en plus utilisé comme méthode pour promouvoir des activités gouvernementales plus vertes et réduire notre empreinte écologique.

L'ASFC cherche continuellement des moyens de mettre en œuvre les principes du développement durable dans le cadre de son mandat. Cet engagement consistera à préserver la biodiversité des plantes et des animaux sauvages du Canada, ainsi que son agriculture, en sécurisant nos frontières. Cela impliquera de coopérer avec d'autres ministères et organismes sur le plan de la gestion des urgences et de la réduction des risques de catastrophe. L'Agence continuera à mettre en œuvre la SGV afin de réduire ses émissions de GES, d'améliorer sa résilience climatique et d'écologiser ses activités.

Évaluations environnementales stratégiques

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est un outil qui vise à intégrer les facteurs environnementaux aux processus décisionnels du gouvernement dès les premières étapes de la planification d'un projet de politique, de plan ou de programme. En intégrant des facteurs environnementaux aux processus décisionnels, le processus d'EES s'aligne sur l'engagement de l'ASFC à l'égard du développement durable. Conformément aux Lignes directrices sur la mise en œuvre de la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, l'ASFC effectue une EES au cours des phases initiales de planification de toute politique, de tout plan ou de tout programme mené par l'ASFC afin de cibler et d'atténuer les effets nuisibles sur l'environnement avant de soumettre la proposition à l'examen d'un ministre ou du Cabinet.



Pour faciliter ce processus, l'ASFC a publié un document d'orientation interne sur la réalisation des EES et a élaboré du matériel de formation à ce sujet. Le document d'orientation comporte un formulaire d'évaluation que les promoteurs de projet utilisent pour définir les répercussions possibles de la proposition sur l'environnement ou sur les objectifs et cibles de la SMDD établis par l'ASFC dans le cadre de la SFDD. Le matériel de formation ainsi que les documents d'orientation et de politique en matière d'EES aident les gestionnaires de projets à mener à bien et à soumettre des EES. Après examen et approbation de l'EES par la haute direction et les Opérations environnementales, l'évaluation est incorporer dans les documents de prise de décision, tels qu'un mémoire au Cabinet, d'une présentation au Conseil du Trésor et/ou d'autres propositions budgétaires.

Les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies

L'ASFC prend des mesures qui soutiennent les ODD décrits dans le Programme 2030 de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en guise de contribution à la SFDD du gouvernement du Canada. Le Canada, ainsi que 193 autres pays, a signé cet accord.



3

Mise en œuvre d'une approche de développement durable à l'ASFC

3.1 Portrait de l'ASFC

L'ASFC a pour mandat de fournir des services frontaliers intégrés qui appuient les priorités en matière de sécurité nationale et de sécurité publique, ainsi que de faciliter la libre circulation des personnes et des marchandises, y compris les produits animaux et végétaux et les produits dérivés, qui satisfont à toutes les exigences prévues par la législation du programme. L'Agence fait la promotion des intérêts économiques et commerciaux du Canada en administrant la législation et les accords commerciaux afin de respecter les obligations internationales, tout en protégeant la sécurité alimentaire, la santé des plantes et des animaux, et la base de ressources du Canada et en gérant l'accès des personnes et des marchandises à la frontière.

Pour s'acquitter de son mandat, l'ASFC applique plus de 100 lois et règlements, dont bon nombre au nom d'autres ministères et organismes fédéraux, des provinces et des territoires. Plusieurs d'entre eux portent sur la conformité, la santé et la sécurité environnementales qui assurent la sécurité des employés de l'Agence et des Canadiens.

La frontière terrestre entre le Canada et les États-Unis est la plus longue du monde, avec près de 9 000 km. Elle compte près de 1 200 points d'entrée, dont des bureaux frontaliers terrestres, des centres de traitement du courrier international, des aéroports, des entrepôts d'attente et un certain nombre d'autres points de service. Afin d'optimiser l'efficacité et la sécurité, l'ASFC emploie plus de 15 812 employés, dont environ 6 500 agents des services frontaliers en uniforme, qui appliquent les lois et les règlements qui touchent presque tous les secteurs de la société et de l'économie canadiennes dans tous les points de service au Canada et dans 38 emplacements à l'étranger. En 2023, l'ASFC a la garde de l'un des plus importants portefeuilles immobiliers de tous les ministères et organismes fédéraux, lequel comprend :

- 112 d'entrée (dont cinq ports maritimes);
- 63 logements;
- 3 centres de surveillance de l'immigration (CSI) à Surrey, Toronto et Laval;
- 1 nouveau centre de traitement des réfugiés à Lacolle, au Québec;
- 1 complexe d'apprentissage et de formation à Rigaud, au Québec.

La diversité du portefeuille de l'ASFC est essentielle au maintien de services frontaliers solides et efficaces. Toutefois, le recours à des installations plus grandes et plus modernes afin de répondre à l'augmentation de la circulation des voyageurs et de la circulation commerciale à l'échelle mondiale présente des défis liés à notre empreinte carbone. L'ASFC s'est pleinement engagée à renforcer la résilience climatique, à promouvoir des pratiques d'approvisionnement écologiques et à passer à des activités à zéro émission nette pour compenser les augmentations au sein de son portefeuille de biens immobiliers.





Objectif 2 : Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable

L'ASFC contribue à l'objectif visant à soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable, composé d'aliments cultivés, récoltés et produits au Canada à travers l'administration et l'exécution de la législation sur la gestion frontalière.

L'ASFC s'est engagée à garantir la sécurité des systèmes alimentaires du Canada et à contribuer à l'économie canadienne en empêchant l'introduction d'espèces végétales et animales envahissantes qui pourraient constituer un risque pour les cultures, la production agricole et le bétail locaux. Les espèces envahissantes peuvent représenter un risque pour la production forestière, les pêches, les lacs et les cours d'eau, les parcs et les zones de loisirs.

Afin d'empêcher l'introduction d'espèces envahissantes qui constituent une menace pour le système alimentaire canadien, l'Agence met l'accent sur la modernisation de sa technologie de détection et sur l'application des règlements et des lois comme la Loi sur la protection des végétaux, la Loi sur la santé des animaux et la Loi sur la salubrité des aliments au Canada. En outre, elle travaille en partenariat avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin d'appliquer sept lois fédérales consacrées à la protection des aliments, des animaux et des végétaux.

L'ASFC reconnaît l'importance des secteurs agroalimentaires et des pêches du Canada, lesquels fournissent une alimentation sûre, accessible et durable tout en assurant la subsistance de milliers d'agriculteurs et d'éleveurs dans tout le pays. Depuis 2020, l'Agence accroît l'inspection des embarcations pour détecter les espèces envahissantes et à mettre au point une technologie permettant d'automatiser l'évaluation des risques liés aux documents d'importation commerciale pour les produits alimentaires, végétaux et animaux, et ce, afin d'augmenter le taux d'interception des espèces envahissantes à la frontière et d'empêcher leur introduction au Canada.

La lutte contre les espèces envahissantes

Les espèces envahissantes menacent les écosystèmes et la biodiversité du Canada, ainsi que divers secteurs économiques. Par conséquent, l'ASFC continue de faire preuve de diligence en assumant ses responsabilités en matière de surveillance et d'interception des espèces envahissantes nuisibles à la frontière. L'ASFC utilise un système de renseignement sur la nature, une nouvelle technologie automatisée d'évaluation des risques qui permet d'évaluer les risques pour chaque espèce contenue dans une cargaison figurant sur les documents d'importation commerciale. En outre, en collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans (MPO), l'ASFC a mis en place un projet pilote de station de décontamination au point d'entrée d'Emerson, au Manitoba, où les agents des services frontaliers ont envoyé au MPO tous les véhicules servant à remorquer des embarcations à des fins d'inspection secondaire des espèces aquatiques envahissantes (EAE), et de décontamination sur place si nécessaire.





Systèmes alimentaires durables

Stratégies de mise en œuvre soutenant l'objectif

Cette section porte sur les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable** ».

Stratégie de mise en œuvre	Mesure prise par le ministère	Indicateur de rendement point de départ cible	Manière dont les mesures prises par le ministère contribuent à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2023 et aux ODD
Garantir la sécurité du système alimentaire canadien.	Effectuer des inspections des embarcations pour détecter la présence de moules zébrées et d'autres espèces aquatiques envahissantes, en partenariat avec le MPO.	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'embarcations inspectées aux points d'entrée terrestres prioritaires et conformes aux exigences « Nettoyez Videz Séchez » (NVS).</p> <p>Point de départ : Exercice 2022-2023 607 inspections réalisées à Emerson, au Manitoba, dont 417 (69 %) satisfaisaient à l'inspection NVS.</p> <p>Cible : Pourcentage des embarcations inspectées aux points d'entrée terrestres prioritaires qui satisfont à l'inspection NVS d'ici 2030 : 95 %.</p>	<p>L'interception des espèces envahissantes et interdites à la frontière protégera l'environnement du Canada et fera en sorte que les systèmes alimentaires continuent de nourrir les Canadiens et de créer des emplois à long terme. En augmentant le nombre d'inspections, les agents des services frontaliers seront en mesure de mieux détecter et intercepter les espèces envahissantes à la frontière.</p> <p>Cibles pertinentes ou ambitions : <i>ODD 2 (Faim « zéro »), ODD 12 (Consommation et production responsables), ODD 14 (Vie aquatique), ODD 15 (Vie terrestre).</i></p>

Initiatives favorisant la mise en œuvre de l'ODD 2 – Faim « zéro » par le Canada

Les initiatives suivantes montrent la manière dont les programmes de l'ASFC soutiennent le Programme 2030 et les ODD, en complément des renseignements présentés ci-dessus.

Initiatives prévues	Cibles ou ambitions nationales connexes ou cible mondiale
Technologie du système du renseignement sur la nature : En collaboration avec le MPO et sous la direction du groupe de travail sur les frontières internationales, on procédera à une expérimentation durant la période de 2023-2024, ainsi qu'à un projet pilote dans un point d'entrée et par la suite à d'autres points d'entrée durant la période de 2024-2025 et au-delà. Le système du renseignement sur la nature contribuera à améliorer la surveillance, le suivi et la prévention des espèces exotiques envahissantes. Les programmes de l'ASFC soutiendront ainsi l'effort mondial de protection de la biodiversité et de garantie de systèmes alimentaires sûrs et sains.	ODD 1 (Pas de pauvreté); ODD 2 (Faim « zéro »); ODD 14 (Vie aquatique); ODD 15 (Vie terrestre).



Objectif 10 : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités

L'ASFC s'est engagée à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et à prendre des mesures pour réduire les inégalités. L'ODD visant à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones et à prendre des mesures pour réduire les inégalités est conforme à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et à la SFDD du Canada. Les efforts du gouvernement fédéral pour faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et la mise en œuvre de la DNUDPA constituent une approche pangouvernementale menée par le ministère de la Justice.

Pour exécuter la stratégie de mise en œuvre de la DNUDPA, l'ASFC s'engage à collaborer avec les peuples, les collectivités et les organisations autochtones de manière concrète et respectueuse. Cet engagement nécessitera de travailler en collaboration avec des partenaires autochtones afin d'élaborer conjointement des politiques et des pratiques visant à faire progresser la réconciliation. Pour ce qui est du PPFT, un projet de renouvellement des infrastructures, l'ASFC respecte les intérêts des peuples autochtones en ce qui concerne les projets immobiliers et de construction, et adopte une approche proactive pour faire participer activement les partenaires autochtones.

L'ASFC et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, en étroite collaboration avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et d'autres ministères fédéraux, élaborent des options de modification de la législation sur le droit d'entrée au Canada en consultation et en coopération avec les partenaires autochtones intéressés. L'initiative prévoit également d'étudier les moyens de réviser les politiques afin de résoudre les problèmes complexes de postes frontaliers, notamment les questions liées au rapatriement des objets culturels et des tenues cérémonielles autochtones.

L'Agence reconnaît l'importance de faire progresser la réconciliation et s'engage à renforcer sa capacité à travailler efficacement avec les peuples et les collectivités autochtones. Cela impliquera de former et de sensibiliser les employés de l'ASFC à l'égard de l'histoire, de la culture et des perspectives autochtones, ainsi que d'établir des partenariats avec des organisations et des collectivités autochtones. L'amélioration de la sensibilité et de la prise de conscience culturelles des employés de l'ASFC favorisera une meilleure compréhension des besoins et des réalités uniques des peuples autochtones et permettra à l'Agence de fournir des services culturellement appropriés.

Initiative du Mentorat pour candidats autochtones

Les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis se heurtent à un certain nombre d'obstacles lorsqu'ils tentent de satisfaire aux qualifications essentielles et aux conditions d'emploi. L'ASFC élabore et utilise des outils, notamment l'initiative du Mentorat pour candidats autochtones, afin d'améliorer l'expérience de recrutement des Autochtones et de les aider à devenir agents des services frontaliers sur la ligne de front du Canada. L'initiative est conçue pour jumeler les candidats autochtones autodéclarés avec des mentors autochtones qui peuvent leur offrir du soutien et des conseils personnalisés tout au long du stage d'agent de l'ASFC : Processus de sélection du programme de développement afin d'améliorer leur expérience en matière d'évaluation et de recrutement.



Réconciliation avec les collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada).

Stratégie de mise en œuvre	Mesure prise par le ministère	Indicateur de rendement point de départ cible	Manière dont les mesures prises par le ministère contribuent à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2023 et aux ODD
Mettre en œuvre la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.	Fournir au personnel de l'ASFC une formation sur les compétences culturelles autochtones.	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'employés de l'ASFC ayant suivi la formation obligatoire : Réflexion sur les biais culturels : perspectives autochtones.</p> <p>Point de départ : 60,5 % à partir de mars 2023.</p> <p>Cible : 80 % d'ici 2027.</p>	<p>En offrant une formation sur les compétences culturelles autochtones, l'ASFC vise à améliorer la compréhension et les connaissances de ses employés en ce qui concerne les cultures, l'histoire et les droits des Autochtones. Cette formation contribue à promouvoir une approche plus respectueuse et plus inclusive dans le cadre du travail avec les collectivités et les personnes autochtones. Cette formation est alignée sur les principes de la DNUDPA du fait qu'elle favorise une compréhension et une appréciation plus approfondies des cultures et des droits des Autochtones.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>ODD 10 (Inégalités réduites)</i> <i>Ambition/objectif du CIC :</i> Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites.</p>

Objectif 12 : Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission

L'ASFC reconnaît la nécessité de réduire les déchets et de passer à des véhicules zéro émission pour assurer un avenir durable. Jouant un rôle clé dans la sécurité des Canadiens, l'ASFC s'est engagée à réduire les déchets, à passer à des véhicules et à un approvisionnement zéro émission, ainsi qu'à assainir les sites contaminés.

Approvisionnement écologique

L'approvisionnement écologique consiste à intégrer des facteurs de performance environnementale au processus de prise de décisions en matière d'approvisionnement. Pour renforcer davantage les critères d'approvisionnement écologique, l'ASFC continuera d'évaluer l'incidence sur l'environnement des produits et des services, tout en encourageant l'utilisation de matériaux écologiques et en donnant la priorité aux technologies écoénergétiques.

Conformément à la Politique d'achats écologiques du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), l'Agence se concentrera sur une approche fondée sur le cycle de vie pour acquérir, exploiter et éliminer ses biens de manière à protéger l'environnement tout en atteignant ses objectifs opérationnels.

Pour faciliter la mise en œuvre des pratiques d'approvisionnement écologique, l'ASFC met l'accent sur l'augmentation du nombre d'employés ayant reçu une formation en matière d'approvisionnement écologique. Les programmes de formation sont conçus pour améliorer les connaissances des employés et leur compréhension des principes de l'approvisionnement durable, y compris les certifications environnementales, l'étiquetage des produits et les méthodes d'évaluation des fournisseurs. Grâce à cette formation, les employés disposent des outils nécessaires pour évaluer les caractéristiques environnementales des biens et des services, intégrer des critères de durabilité dans les processus d'achat et établir des liens avec les fournisseurs afin de promouvoir des pratiques durables. En dotant les employés des compétences et des connaissances nécessaires, l'ASFC veille à ce que les pratiques d'approvisionnement écologique soient effectivement mises en œuvre dans l'ensemble de l'organisation, ce qui contribue à la réalisation de ses objectifs globaux en matière de développement durable.

Déchets opérationnels

L'ASFC comptant plus de 15 812 employés, les activités quotidiennes peuvent générer d'importantes quantités de déchets opérationnels non dangereux. Ces déchets comprennent les déchets générés au cours d'une journée de travail normale, comme les papiers, les plastiques et les aliments, ainsi que les déchets générés par la modernisation des espaces de travail traditionnels.

L'ASFC a mis en œuvre des mesures visant à réduire au maximum la production de déchets, à promouvoir le recyclage et la réutilisation, et à assurer une élimination adéquate des déchets. L'Agence s'efforcera notamment de réduire les formulaires papier, de réutiliser et de recycler les équipements de bureau et de trouver des occasions et façons de faire qui encourageront les employés à adopter des habitudes respectueuses de l'environnement.

Entre 2020 et 2023, l'Agence a effectué des vérifications des déchets dans les dix points d'entrée les plus occupés de l'ASFC. Ces vérifications ont permis à l'Agence de franchir les premières étapes de l'identification et de la quantification de la production de déchets non dangereux. Afin de mieux cibler les possibilités de

réacheminement des déchets, l'Agence continuera à effectuer des vérifications des déchets et à collaborer avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pour formuler des recommandations sur les activités de réduction des déchets. En outre, l'ASFC s'efforce de réduire la quantité de plastiques à usage unique qu'elle utilise en encourageant l'utilisation de produits réutilisables et en mettant en œuvre des stratégies de réduction des déchets dans le cadre de ses activités. À cette fin, l'ASFC élabore actuellement une politique visant à réduire l'achat de déchets plastiques à usage unique et à les éliminer des activités, des réunions et des événements du ministère.

Déchets de construction

L'ASFC a pour objectif de détourner 90% des déchets de construction, de rénovation et de démolition (CRD) des sites d'enfouissement d'ici 2030. Afin d'atteindre cet objectif, l'ASFC s'assurera que des exigences soient établies dans les contrats de construction, et que les déchets de CRD soient réutilisés, recyclés, réduits et réacheminés des sites d'enfouissement.

Parc automobile de l'ASFC

Conformément à la SGV, l'ASFC s'engage à adopter des solutions de mobilité à faibles émissions de carbone, à déployer des infrastructures de soutien dans ses installations et à moderniser son parc automobile. L'ASFC gère un parc d'environ 1 100 véhicules opérationnels et administratifs qui servent aux activités quotidiennes de l'Agence. En 2005, les émissions du parc automobile représentaient 33 % des émissions totales de GES de l'ASFC.

Le passage à des VZE est un autre aspect essentiel des efforts déployés par l'ASFC pour réduire son incidence sur l'environnement. L'Agence s'est fixé pour objectif d'électrifier 100 % de son parc de véhicules légers d'ici 2030 lorsque des options appropriées existent. Pour répondre aux besoins en matière d'infrastructure de recharge des VZE, l'ASFC installera 17 bornes de recharge de véhicules électriques dans divers points d'entrée à travers le pays au printemps 2023.

En outre, l'ASFC étudie l'utilisation d'autres technologies à faibles émissions de carbone, comme les véhicules à pile à hydrogène, pour réduire les émissions de son parc automobile.

Pour les véhicules situés en dehors des installations de garde, l'Agence cherchera à mobiliser les autorités locales pour accéder à leurs infrastructures, comme les bornes de recharge, et les utiliser.

Le parc automobile de l'ASFC comprend désormais une camionnette électrique

L'ASFC est fière d'ajouter une camionnette électrique, le Ford F-150 Lightning, à son parc automobile. Le Ford F-150 Lightning sera utilisé à des fins opérationnelles au pont international Gordie-Howe. Cet investissement contribuera à réduire davantage les émissions du parc automobile de l'ASFC; le remplacement d'une camionnette à essence par une version entièrement électrique permettra de réduire, en moyenne, les émissions de carbone d'environ 74 tonnes métriques pendant la durée de vie du véhicule.

Électricité propre

L'ASFC souhaite utiliser de l'électricité propre dans l'ensemble de ses installations et de son parc automobile et prévoit d'utiliser une électricité propre à 100 % d'ici 2025. La majorité des installations sont munies de systèmes de chauffage à l'électricité, mais on utilise encore des combustibles traditionnels comme le gaz naturel ou

le mazout pour le chauffage de 46 installations. L'ASFC envisage convertir certaines de ces installations au chauffage électrique, en particulier au Québec, en Colombie-Britannique et au Manitoba, où il est possible de se procurer de l'électricité propre provenant de sources renouvelables comme l'hydroélectricité.

La consommation d'électricité provenant de sources d'énergie propre est équivalente à environ 86 % au sein des installations de l'ASFC. Dans des provinces comme l'Alberta, la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick, où l'électricité est produite principalement à l'aide de charbon, l'ASFC achète de l'électricité propre provenant de sources renouvelables, encourageant ainsi la modernisation de leurs secteurs de l'énergie, conformément au Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Les provinces produiront ainsi davantage d'énergie à partir de sources renouvelables pour les habitations et les secteurs industriels. L'achat d'énergie propre permettra de réduire les émissions de GES de 25 % d'ici 2025.

L'ASFC recherche continuellement des sources d'énergie à faibles émissions de carbone, comme le gaz naturel renouvelable ou le biogaz, pour alimenter ses installations dans la mesure du possible. À partir de 2023, l'Agence achètera 10 % de sa consommation de gaz naturel (méthane) au Collège Rigaud à partir de sources renouvelables comme les sites d'enfouissement. Cela représente une réduction de 1 % des émissions de GES globales dans le portefeuille de biens immobiliers de l'Agence.

Carbone intrinsèque

Dans le cadre du Guide de mise en œuvre de la Norme sur le carbone intrinsèque en construction du SCT, l'ASFC s'efforce de donner la priorité aux matériaux de construction à faibles émissions de carbone en s'appuyant sur la déclaration environnementale de produit (DEP), une déclaration qui fournit des données environnementales quantifiées à l'aide de paramètres prédéterminés et, le cas échéant, davantage de renseignements environnementaux dans tous les nouveaux projets de construction.

Sites contaminés

L'ASFC s'engage à cibler, évaluer et assainir tout site contaminé faisant partie de son portefeuille de biens immobiliers. À titre de ministère participant au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF), l'ASFC a reçu 1,2 M\$ de financement pour les activités d'assainissement et de surveillance, qui s'ajoute à sa propre contribution de 1,5 M\$.

Modèle de travail hybride

L'ASFC privilégie également des baux écologiques pour les immeubles où l'Agence occupe 70 % ou plus de surface utile. Dans le but d'améliorer l'utilisation de l'espace, l'ASFC mettra à l'essai une conception de Milieu de travail GC dans plusieurs de ses bureaux à l'échelle nationale, y compris sur un certain nombre d'étages des immeubles situés au siège social d'Ottawa, à Halifax, à Vancouver et à Calgary.

Cette approche vise à condenser les espaces loués et à optimiser l'utilisation de ces locaux, ainsi qu'à exploiter le modèle de travail hybride commun dans la mesure du possible, ce qui réduira les répercussions environnementales associées aux déplacements pour se rendre au travail.

De plus, l'ASFC travaille en partenariat avec SPAC sur le projet pilote cotravailGC, une initiative visant à offrir d'autres espaces de travail aux employés du gouvernement du Canada dans tout le pays, afin de leur offrir un espace de collaboration moderne et un autre lieu de travail les jours durant lesquels ils travaillent à distance.

Gestion des déchets, des ressources et des produits chimiques

Cible : D'ici 2030, le gouvernement du Canada détournera des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux (tous les ministres)

Stratégie de mise en œuvre	Mesure prise par le ministère	Indicateur de rendement point de départ cible	Manière dont les mesures prises par le ministère contribuent à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2023 et aux ODD
<p>Maximiser le détournement des déchets des sites d'enfouissement.</p>	<p>Mettre en œuvre des mesures de réduction des déchets visant à réduire les matériaux destinés aux sites d'enfouissement et coordonner avec les intervenants pour assurer la collecte systématique de données relatives au poids des matériaux résiduels non dangereux générés et détournés dans les plus grandes installations appartenant à l'Agence.</p>	<p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de déchets non dangereux détournés des sites d'enfouissement. • Masse des déchets opérationnels non dangereux produits dans l'année = [X] kg; • Masse des déchets opérationnels non dangereux détournés dans l'année = [Y] kg. <p>Point de départ : Exercice 2022-2023 22 %</p> <p>Cible : Détournement de 75 % des déchets (en poids) des sites d'enfouissement d'ici 2030.</p>	<p>Le suivi et la divulgation de nos taux de réacheminement des déchets constituent la première étape pour déterminer les possibilités de réduction des déchets. La réduction de la production de déchets contribuera à diminuer les émissions de niveau 3 provenant de la production, du transport et de l'élimination des matériaux. Le réacheminement des déchets permet de réduire les émissions de gaz d'enfouissement et de gaz associés au transport des déchets. La récupération des matériaux par le recyclage permet de réduire les émissions liées à l'extraction des ressources et à la production de nouveaux matériaux.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : ODD 11 (<i>Villes et collectivités durables</i>), ODD 12 (<i>Consommation et production responsables</i>), ODD 13 (<i>Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</i>)</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure prise par le ministère	Indicateur de rendement point de départ cible	Manière dont les mesures prises par le ministère contribuent à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2023 et aux ODD
	Conformément à la Politique sur la gestion du matériel du SCT, l'Agence éliminera le matériel de manière à obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour l'État tout en réduisant les répercussions sur l'environnement.	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de biens de l'État réutilisables ou recyclables destinés à être éliminés par l'administration centrale de la gestion du matériel et détournés des sites d'enfouissement.</p> <p>Point de départ : Exercice 2022-2023 100 %</p> <p>Cible : 100 % annuellement.</p>	<p>La nationalisation de la gestion du matériel soutiendra la capacité de l'Agence à éliminer les biens de l'État d'une manière qui offre la meilleure valeur à l'État en travaillant avec les intervenants régionaux pour mettre en œuvre les initiatives décrites dans le guide et la directive sur la gestion du matériel.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>ODD 11 (Villes et collectivités durables), ODD 12 (Consommation et production responsables), ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).</i></p>

Cible : D'ici 2030, le gouvernement du Canada détournera des sites d'enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition (tous les ministres)

Stratégie de mise en œuvre	Mesure prise par le ministère	Indicateur de rendement point de départ cible	Manière dont les mesures prises par le ministère contribuent à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2023 et aux ODD
Maximiser le détournement des déchets des sites d'enfouissement.	Coordonner avec les intervenants la collecte systématique de données relatives à la gestion des déchets de CRD dans les grands projets (plus d'un million de dollars) et au réacheminement de ces matériaux.	<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poids (en kilogrammes) de déchets de CRD détournés des sites d'enfouissement • Pourcentage de déchets de CRD détournés des sites d'enfouissement. <p>Point de départ : Exercice 2022-2023 Pas de données recueillies – 0 %</p> <p>Cible : Détourner 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition des sites d'enfouissement d'ici 2030.</p>	<p>Le suivi et la divulgation de nos taux de réacheminement des déchets constituent la première étape pour déterminer les possibilités de réduction des déchets. La réduction de la production de déchets contribuera à diminuer les émissions de niveau 3 provenant de la production, du transport et de l'élimination des matériaux. Le réacheminement des déchets permet de réduire les émissions de gaz d'enfouissement et de gaz associés au transport des déchets. La récupération des matériaux par le recyclage permet de réduire les émissions liées à l'extraction des ressources et à la production de nouveaux matériaux.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>ODD 11 (Villes et collectivités durables), ODD 12 (Consommation et production responsables), ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).</i></p>

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

Stratégie de mise en œuvre	Mesure prise par le ministère	Indicateur de rendement point de départ cible	Manière dont les mesures prises par le ministère contribuent à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2023 et aux ODD
Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral.	Conformément à l'objectif du gouvernement de faire en sorte que le parc de véhicules légers comprenne 100 % de VZE d'ici 2030, l'Agence accordera la priorité aux VZE pour tous les nouveaux achats de véhicules lorsque des options appropriées sont à sa disposition et en tenant compte de la faisabilité opérationnelle et du coût total de possession.	<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion des achats de nouveaux véhicules légers pour le parc automobile qui sont des VZE. <p>Point de départ : En 2022-2023, 81 % des achats admissibles de nouveaux véhicules légers pour le parc automobile étaient des VZE ou des véhicules hybrides.</p> <p>Cible : Tous les nouveaux véhicules légers ajoutés au parc automobile seront des VZE lorsque des options appropriées seront à la disposition de l'Agence.</p>	<p>Au fur et à mesure que les véhicules conventionnels seront remplacés durant leur cycle de vie par des VZE, les émissions de GES du parc automobile de l'Agence diminueront.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>ODD 7 (Énergie propre à un coût abordable), ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure), ODD 11 (Villes et collectivités durables), ODD 12 (Consommation et production responsables), ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)</i> <i>Ambition/objectif du CIC : Les Canadiens ont accès à des infrastructures modernes et durables.</i></p>
Renforcer les critères d'approvisionnement écologique.	Achat de certificats d'énergie renouvelable pour tous les points d'entrée dans le cadre de l'accord sur l'électricité propre et de l'initiative des certificats d'énergie renouvelable.	<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Consommation d'électricité dans l'année = [X] kWh Consommation d'électricité provenant de sources non polluantes (y compris les certificats d'énergie renouvelable) dans l'année = [Y] kWh Pourcentage (%) d'électricité propre = [Y/X] % 	L'utilisation d'électricité propre élimine les émissions de GES dans les provinces et les territoires où la production d'électricité ne provient pas de sources renouvelables propres. Le mécanisme utilisé pour atteindre notre objectif est l'accord d'achat d'énergie, qui est un accord à long terme entre un producteur d'énergie renouvelable et un consommateur pour l'achat d'énergie renouvelable. En outre, l'ASFC cherchera des occasions d'acheter des certificats d'énergie renouvelable pour compenser les émissions de carbone du réseau et soutenir l'utilisation de sources d'énergie renouvelables ayant de faibles répercussions sur l'environnement, comme l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'hydroélectricité et l'énergie de la biomasse.

		<p>Point de départ : Exercice 2022-2023. 89,5 %</p> <p>Cible : 100 % d'ici 2025.</p>	<p>Cibles ou ambitions pertinentes : ODD 7 (Énergie propre à un coût abordable), ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure), ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) Ambition du CIC : Les Canadiens ont accès à de l'énergie propre et renouvelable Objectif du CIC : D'ici 2030, 90 % de l'électricité produite au Canada proviendra de sources renouvelables ne produisant.</p>
--	--	--	---

Stratégie de mise en œuvre	Mesure prise par le ministère	Indicateur de rendement point de départ cible	Manière dont les mesures prises par le ministère contribuent à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2023 et aux ODD
Renforcer les critères d'approvisionnement écologique.	Fournir de la formation sur l'approvisionnement écologique aux spécialistes de l'approvisionnement et de la gestion du matériel.	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de spécialistes de l'approvisionnement et de la gestion du matériel formés à l'approvisionnement écologique.</p> <p>Point de départ : Exercice 2022-2023 66 %</p> <p>Cible : 100 % d'ici 2025.</p>	<p>L'approvisionnement écologique tient compte des considérations environnementales dans les décisions d'achat et doit encourager les fournisseurs à réduire l'incidence sur l'environnement de leurs biens, de leurs services et de leurs chaînes d'approvisionnement.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : ODD 12 (Consommation et production responsables), ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).</p>
Renforcer les critères d'approvisionnement écologique.	Réduire l'utilisation de documents papier en optimisant le nombre de formulaires utilisés, et accroître la numérisation des processus papier.	<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de réduction de la quantité de formulaires papier. • Pourcentage de formulaires papier numérisés. <p>Point de départ : Exercice 2022-2023</p> <ul style="list-style-type: none"> • 95 formulaires papier de moins (10 %). • 88 % des formulaires sont numériques. <p>Cible : 30 % des formulaires papier ont été éliminés ou numérisés d'ici 2027.</p>	<p>La numérisation et l'optimisation des formulaires opérationnels permettront de réduire la consommation de papier.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : ODD 12 (Consommation et production responsables).</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure prise par le ministère	Indicateur de rendement point de départ cible	Manière dont les mesures prises par le ministère contribuent à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2023 et aux ODD
Renforcer les critères d'approvisionnement écologique.	S'assurer que toutes les nouvelles installations de systèmes de TVCF dans les installations exploitées par l'ASFC sont écoénergétiques.	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des sites dotés d'une technologie de TVCF écoénergétique.</p> <p>Point de départ : D'ici mars 2023, 36 installations seront dotées d'une nouvelle technologie de TVCF écoénergétique.</p> <p>Cible : 81 installations d'ici 2025.</p>	<p>Les systèmes écoénergétiques permettront de réduire la consommation d'énergie dans les installations.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>ODD 7 (Énergie propre à un coût abordable), ODD 12 (Consommation et production responsables), ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).</i></p>
Renforcer les critères d'approvisionnement écologique.	Réduire au maximum le carbone intrinsèque dans les grands projets de construction, conformément à la Norme sur le carbone intrinsèque en construction.	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de grands projets de construction (plus de 5 millions de dollars) dans lesquels le carbone intrinsèque dans les matériaux de construction, selon les spécifications de la Norme sur le carbone intrinsèque en construction, a été réduit au maximum par des modalités contractuelles.</p> <p>Point de départ : Exercice 2022-2023 0 %</p> <p>Cible : 100 % d'ici 2030.</p>	<p>L'utilisation de matériaux à faible teneur en carbone intrinsèque élargit le marché et encourage les industries à adopter des pratiques d'extraction, de production et d'élimination à faible teneur en carbone. Cela réduira les émissions de niveau 3 et d'autres répercussions environnementales néfastes.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure), ODD 11 (Villes et collectivités durables), ODD 12 (Consommation et production responsables), ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).</i></p>

Stratégies de mise en œuvre soutenant l'objectif

Cette section porte sur les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission ».

Stratégie de mise en œuvre	Mesure prise par le ministère	Indicateur de rendement point de départ cible	Manière dont les mesures prises par le ministère contribuent à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2023 et aux ODD
<p>Assainir les sites contaminés hautement prioritaires.</p>	<p>Continuer à désigner, à assainir et à surveiller les sites contaminés dans toutes les installations appartenant à l'ASFC afin de prévenir les effets nuisibles à l'environnement.</p> <p>Programme : Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF).</p>	<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites contaminés existants qui ont été assainis • Nombre de nouveaux sites désignés et évalués. <p>Point de départ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En 2023, l'ASFC dispose de cinq sites contaminés. • 0 site supplémentaire a été évalué. <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fermeture de deux sites contaminés hautement prioritaires (Fraser et Pleasant Camp) d'ici 2027; • Tous les sites nouvellement désignés feront l'objet d'une évaluation partielle ou complète d'ici 2025. 	<p>La gestion des substances nocives ainsi que l'évaluation et l'assainissement des sites contaminés permettent de protéger la santé humaine et l'environnement et profitent à l'économie du Canada.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>ODD 3 (Bonne santé et bien-être), ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure), ODD 11 (Villes et collectivités durables).</i></p>



Objectif 13 : Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts

À l'appui de l'ODD 13, qui consiste à prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs impacts, la SMDD de 2023 à 2027 de l'ASFC comprend diverses mesures visant à réduire l'empreinte carbone de l'Agence, par exemple :

- Réduire les émissions de GES provenant du parc automobile et des installations de l'Agence
- Moderniser les installations pour en faire des bâtiments carboneutres
- Évaluer et atténuer les risques liés aux changements climatiques

En tant que douzième plus grand contributeur aux émissions de GES au sein du gouvernement fédéral, l'ASFC reconnaît l'importance cruciale de prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. En tant que pilier de l'économie et de la sécurité du Canada, l'ASFC s'est engagée à mettre en œuvre les plans climatiques et les actions de lutte contre les changements climatiques du pays, à renforcer la résilience climatique, à réduire les émissions de GES, à passer à des activités carboneutres et à collaborer à la gestion des urgences et à la réduction des risques de catastrophe.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur le développement durable, l'Agence a réalisé des progrès importants en matière d'écologisation de ses activités et d'amélioration de son efficacité énergétique globale. L'Agence est en bonne voie d'atteindre son objectif de réduction des GES de 40 % par rapport au niveau de référence de 2005 d'ici 2025.

Afin de poursuivre ses efforts pour atteindre les objectifs climatiques du Canada, l'ASFC a déterminé plusieurs possibilités de réduire son empreinte carbone en améliorant ses pratiques de gestion de l'énergie, en optimisant les bâtiments et les systèmes et en investissant dans des technologies à faibles émissions de carbone.

L'ASFC prend des mesures pour passer à des activités carboneutres dans ses installations et son parc automobile conventionnel. Cela se traduit notamment par la mise en œuvre de pratiques de transport durable, comme l'utilisation de VZE (p. ex. les véhicules hybrides rechargeables et les véhicules électriques), et la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments grâce à des sources d'énergie de remplacement, à des pratiques de construction écologiques et à des technologies écoénergétiques. Pour réduire les émissions de GES, l'ASFC continuera d'entreprendre des rénovations écoénergétiques par le biais de CPE au sein de son portefeuille.

Conformément à la **Stratégie nationale d'adaptation du Canada : Bâtir des collectivités résilientes et une économie forte**, l'ASFC prend des mesures pour assurer aux Canadiens un avenir plus résilient à l'égard des changements climatiques.

L'amélioration de la résilience climatique est un élément essentiel des efforts déployés par l'ASFC pour lutter contre les changements climatiques. L'Agence reconnaît les risques associés aux changements climatiques et la nécessité de s'adapter à l'environnement en constante évolution afin de préserver la sécurité des Canadiens. L'ASFC a réalisé son ERVC à l'échelle du portefeuille afin de déterminer et d'évaluer l'incidence possible des changements climatiques sur ses activités et ses infrastructures. L'étape suivante consiste à élaborer et

à mettre en œuvre un plan d'adaptation aux changements climatiques afin d'aider l'Agence à atténuer les risques, à prévenir les perturbations de ses services et à éviter les répercussions graves sur ses installations.

Compte tenu de la position unique de l'Agence au sein du gouvernement du Canada en ce qui concerne la gestion frontalière, l'ASFC a la possibilité de collaborer à des initiatives de gestion des urgences et de réduction des risques de catastrophe, comme l'intégration des considérations relatives aux changements climatiques dans ses plans de gestion des urgences.

Installations de l'ASFC

Les points d'entrée et les infrastructures qui les soutiennent représentent 70 % des émissions de GES de l'ASFC. Depuis 2003, l'ASFC a étendu ses activités en construisant plusieurs bâtiments plus grands, comme de nouveaux centres de surveillance de l'immigration au Québec et en Colombie-Britannique et le nouveau centre de traitement des réfugiés à Lacolle, au Québec. Malgré l'augmentation récente de la surface des installations, l'ASFC a réussi à réduire l'intensité de ses émissions de GES par mètre carré (m²) de 58,5 % en mettant en œuvre diverses mesures.

Projet de poste frontalier terrestre

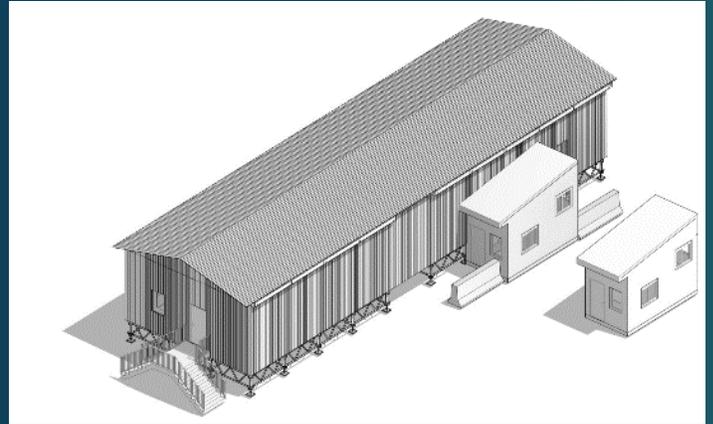
L'Agence a élaboré une stratégie de gestion des biens immobiliers visant à moderniser ses installations de garde. Grâce à la première phase de rénovation des installations, le PPFT augmentera l'efficacité énergétique, mettra en œuvre des normes de réduction nette des émissions de carbone et intégrera la résilience climatique dans la conception, la construction et les aspects opérationnels de ses installations.

En outre, la conception du PPFT comprendra du béton à faibles émissions de carbone, conformément à la **Norme sur le carbone intrinsèque en construction** qui exige que la teneur en carbone intrinsèque des matériaux structurels utilisés des grands projets de construction de biens immobiliers du gouvernement du Canada soit divulguée et réduite dans le cadre de l'engagement du gouvernement du Canada de parvenir à des émissions nettes de GES nulles d'ici 2050. À elle seule, l'initiative devrait permettre de réduire les émissions de GES de l'ASFC d'environ 6 %.



Conception innovante pour la construction dans les régions éloignées

Dans le cadre du PPFT, l'ASFC investit dans une technologie du bâtiment novatrice qui sera utilisée dans de plus petites installations situées dans des régions éloignées. L'Agence a achevé la construction de la première installation modulaire : le Modularis. Les leçons tirées de ce projet pilote seront appliquées aux futures constructions modulaires, et leur conception tiendra compte des considérations relatives à la résilience climatique dans le nord, aux capacités relatives au fonctionnement hors réseau et à une meilleure efficacité énergétique. En outre, ces bâtiments peuvent être reconvertis, réparés, déplacés ou agrandis, de sorte qu'il soit possible de les modifier en vue de technologies et d'utilisations futures.



Conservation de l'eau

À l'appui de la SGV du gouvernement fédéral, l'ASFC s'emploiera à réduire la consommation d'eau dans les bâtiments sous garde et sa charge sur les réseaux de distribution d'eau municipaux.

Toutes les nouvelles constructions devront être réalisées conformément aux pratiques exemplaires, notamment l'installation de toilettes et de robinets à faible débit ainsi que de compteurs d'eau pour surveiller la consommation d'eau.

En ce qui concerne les bâtiments existants, l'ASFC dressera un inventaire des compteurs d'eau dans les installations sous sa responsabilité où l'approvisionnement en eau est assuré par la municipalité.

Marchés de services écoénergétiques

En ce qui concerne les infrastructures existantes, l'ASFC a mis à profit l'Initiative des bâtiments fédéraux (IBF) de Ressources naturelles Canada (RNCan), qui aide les organisations fédérales à conclure des CPE avec des tiers, ce qui permet aux rénovations importantes d'être autofinancées. Les CPE permettront à l'ASFC d'entreprendre des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique sans investissements initiaux et de tirer parti du financement du secteur privé. L'investissement privé est remboursé par les futures économies d'énergie.

Les mesures des projets sont conçues pour accroître l'efficacité énergétique et améliorer le confort de l'occupant pour les agents de première ligne grâce à la mise en œuvre de projets dans les domaines du chauffage et du refroidissement écoénergétiques, de la modernisation de l'éclairage, de l'approvisionnement en énergie de remplacement et de l'optimisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air (CVCA).

L'ASFC conclura un CPE national dans environ 60 points d'entrée à travers le pays en 2025 et au Québec en 2024, ce qui réduira les émissions de GES de 17 % au total. Le Centre d'apprentissage de Rigaud, dont le CPE a été achevé en 2022, a permis de réduire les émissions de GES de 44 %, ce qui représente une réduction de 6 % des émissions totales de GES de l'ASFC. D'autres activités de CPE sont prévues dans diverses régions et installations afin de réaliser des économies d'énergie supplémentaires.

La figure 1 ci-dessous présente la manière dont l'ASFC réduira ses émissions de GES de 40 % par rapport au niveau de référence de 2005 à 2006, conformément à l'objectif fixé par le gouvernement du Canada.

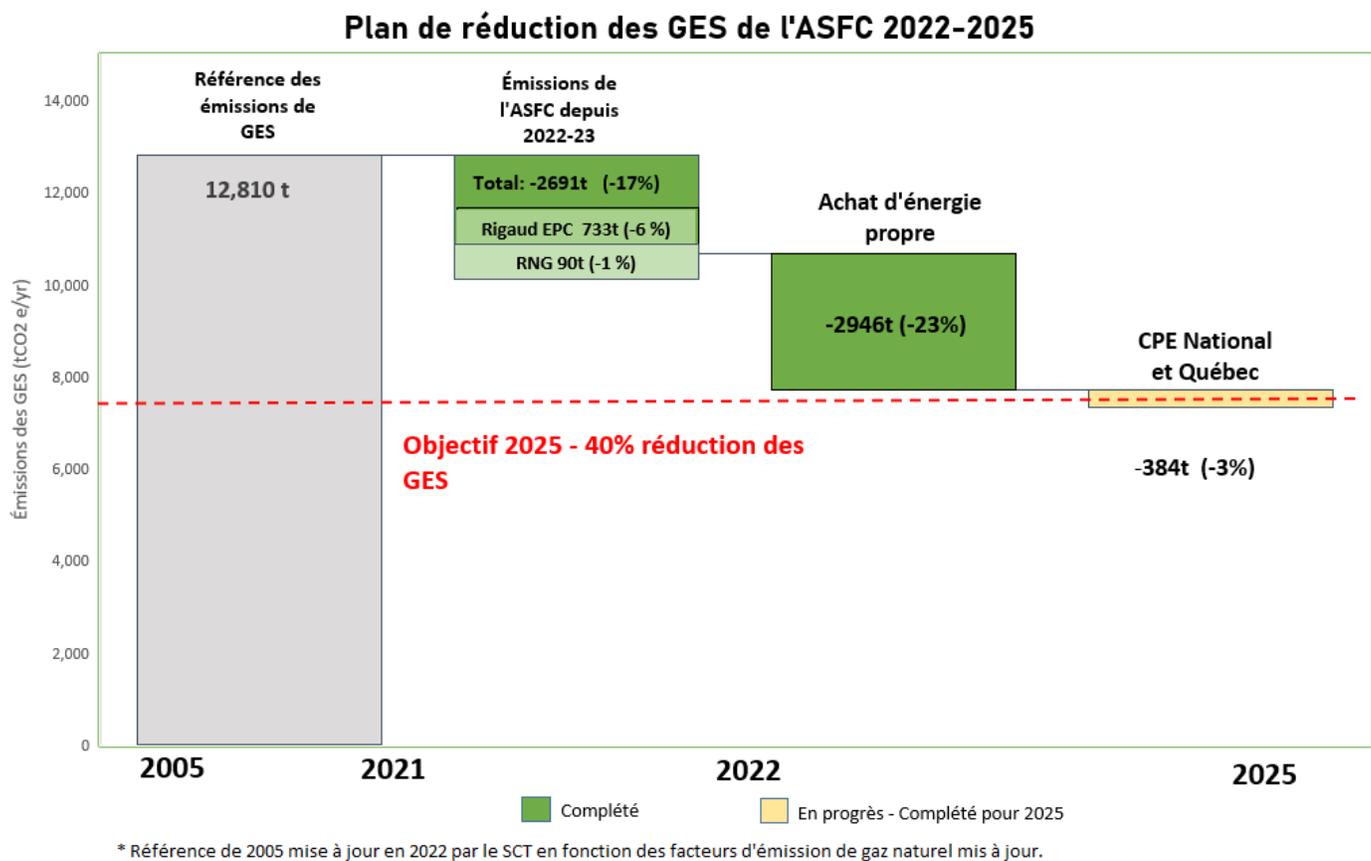


Figure 1. Les réductions de GES de l'ASFC seront réalisées par le biais de différentes initiatives entre 2022 et 2025.

Adaptation aux changements climatiques

En 2023, l'ASFC a réalisé une ERVC pour tous ses actifs, ses programmes et ses services. Les résultats de cette étude lui ont permis de cibler les installations critiques et les zones prioritaires dans lesquelles des risques climatiques importants ont été mis en évidence dans le cadre de ses programmes. L'Agence a prévu de s'attaquer aux risques climatiques et d'intégrer les considérations relatives aux changements climatiques à ses politiques et procédures en élaborant un plan global d'adaptation aux changements climatiques et en s'appuyant sur les constatations effectuées dans le cadre de l'ERCV. Ce plan servira à définir l'approche stratégique de l'Agence pour atténuer les répercussions des changements climatiques et renforcer sa résilience.

En mettant en œuvre les recommandations de l'ERVC, l'ASFC a pour objectif de cibler et de gérer les principaux risques climatiques associés à ses infrastructures, d'adapter ses activités et d'améliorer sa capacité d'intervention en cas d'urgence. Le plan comprendra des mesures visant à intégrer les considérations climatiques dans les processus décisionnels, à renforcer la résilience des infrastructures et à promouvoir les pratiques durables. En outre, l'Agence mettra en œuvre des mesures d'atténuation aux points d'entrée prioritaires où des inondations ont eu lieu et où des vulnérabilités importantes ont été mises en évidence pour les composants d'infrastructure. Grâce à ces efforts, l'ASFC contribuera à la réalisation des objectifs climatiques nationaux et assurera la continuité de ses services face aux défis que posent les changements climatiques.

Climat changeant du Canada

Compte tenu des changements climatiques au Canada, les mesures d'adaptation et de résilience seront essentielles pour toutes les activités de l'ASFC aujourd'hui et dans l'avenir. Au poste frontalier d'Abbotsford Huntingdon, les événements de pluie abondante constituent un risque d'inondation important. Par conséquent, l'ASFC a commandé une évaluation des risques liés à l'environnement et un plan de préparation en cas d'inondation qui fourniront une solution à long terme, facile à déployer, afin de prévenir les dommages causés par les inondations aux infrastructures, tout en intégrant les considérations liées aux changements climatiques.

Gestion des urgences

Le Plan d'intervention en cas d'événements cycliques (PIEC) du gouvernement du Canada, dirigé par le Centre des opérations du gouvernement, décrit l'approche fédérale de soutien aux provinces et territoires dans leurs efforts pour intervenir en cas d'urgence liée aux événements cycliques, principalement les inondations, les feux de forêt et les ouragans ou les tempêtes tropicales. Mis à jour chaque année, le PIEC fournit également des conseils stratégiques et une orientation pour la planification et les activités d'intervention pangouvernementale à l'échelle nationale.

Avec l'intensification des changements climatiques, ces types de dangers naturels affectent de plus en plus les Canadiens de différentes manières. En se concentrant sur une approche de planification centrée sur les prévisions, le PIEC du gouvernement du Canada permet de s'assurer que le gouvernement est mieux informé sur les situations d'urgence et disposé à intervenir, tout en accordant la priorité à un état de préparation élevé, une vigilance élevée et une intervention fédérale intégrée.

Le PIEC de l'ASFC est mis à jour chaque année et est aligné sur les objectifs et les hypothèses de planification du PIEC du gouvernement du Canada, du fait qu'il offre une compréhension commune des capacités de l'Agence en matière de préparation aux événements cycliques et d'intervention. Il décrit également la capacité organisationnelle de l'Agence tout en répondant à la question « que devons-nous faire? » à l'interne pour nous préparer aux répercussions et les atténuer.

Le PIEC de l'ASFC complète, mais ne remplace pas les plans, les pouvoirs ou les mandats existants. Il appuie l'approche fédérale globale coordonnée en matière d'intervention d'urgence en ce qui a trait aux événements cycliques au Canada.

L'ASFC contribue également à l'intervention pangouvernementale en soutenant de nombreux ministères et organismes fédéraux, territoires et provinces, intervenants et partenaires et en collaborant avec eux à chaque étape de la planification du Centre des opérations du gouvernement afin de garantir une intervention rapide, intégrée et efficace en cas d'incident. L'Agence soutient également le Centre des opérations du gouvernement en améliorant les rapports, en planifiant l'évaluation des risques et en participant à la coordination de l'intervention fédérale.

Surveillance des tremblements de terre : Collaboration avec Ressources naturelles Canada

L'ASFC travaille en partenariat avec RNCan pour mettre en place un système d'alerte sismique précoce à l'échelle nationale dans les régions présentant un risque sismique modéré à élevé. Ces stations d'ASP seront situées à proximité des principaux centres de population et des infrastructures essentielles, et leurs résultats seront utilisés pour atténuer les effets sur les collectivités, les infrastructures essentielles et l'environnement.





Adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets

Stratégie de mise en œuvre	Mesure prise par le ministère	Indicateur de rendement point de départ cible	Manière dont les mesures prises par le ministère contribuent à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2023 et aux ODD
<p>Poursuivre la mise en œuvre des plans et mesures climatiques du Canada.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Tous les biens immobiliers sous garde seront alimentés par de l'électricité propre à 100 % d'ici 2025. 2. Les bâtiments existants feront l'objet d'améliorations écoénergétiques. 3. Au moins 75 % des nouveaux véhicules légers ajoutés au parc automobile seront des VZE ou hybrides. <p>Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrat de performance énergétique (CPE). 	<p>Indicateur de rendement :</p> <p>Installations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émissions de GES des installations pour l'exercice 2005-2006 (année de référence) = (X) 8,671 kt d'éq. CO² • Émissions de GES des installations pour l'exercice en cours = (Y) kt d'éq. CO²; • Intensité des émissions de GES en fonction de la superficie (g d'éq. CO²/m²); • Pourcentage (%) de variation des émissions de GES des installations entre l'exercice 2005-2006 et l'exercice actuel = $(1-Y/X)$ %. <p>Parc automobile</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émissions de GES du parc automobile pour l'exercice 2005-2006 (année de référence) = (X) 4,404 kt d'éq. CO²; • Émissions de GES du parc automobile pour l'exercice en cours = (Y) kt d'éq. CO²; • Pourcentage (%) de variation des émissions de GES du parc automobile entre l'exercice 2005-2006 et l'exercice actuel = $(1-Y/X)$ % <p>Point de départ : Exercice 2022-2023 12,8 kt d'éq. CO².</p> <p>Cible : Réduire de 40 % les émissions de GES par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2025, soit 7 845 t d'éq. CO² (réduction de 5 688 kt).</p>	<p>Remplacer les installations en mauvais état appartenant à l'ASFC par de nouvelles constructions carboneutres (ou prêtes à l'être) permettra de réduire la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de GES liées à l'exploitation des bâtiments. La conception, la construction et l'exploitation de toutes les nouvelles constructions intégreront l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>ODD 7 (Énergie propre à un coût abordable), ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure), ODD 11 (Villes et collectivités durables), ODD 12 (Consommation et production responsables), ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)</i> <i>Ambition du CIC : Les Canadiens ont accès à de l'énergie propre et renouvelable.</i> <i>Objectif du CIC : D'ici 2030, 90 % de l'électricité produite au Canada proviendra de sources renouvelables ne produisant aucune émission, l'objectif étant de 100 % à long terme.</i> <i>Ambition du CIC : Les Canadiens ont accès à des infrastructures modernes et durables.</i></p>



Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres).

Stratégie de mise en œuvre	Mesure prise par le ministère	Indicateur de rendement point de départ cible	Manière dont les mesures prises par le ministère contribuent à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2023 et aux ODD
<p>Mettre en œuvre la SGV au moyen de mesures qui réduisent les émissions de GES, accroissent la résilience climatique et écologisent l'ensemble des activités du gouvernement.</p>	<p>La conception, la construction et l'exploitation des projets d'infrastructures intégreront l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Programme :</p> <p>Projet de poste frontalier terrestre (PPFT).</p> <p>Contrat de performance énergétique (CPE).</p>	<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de bâtiments construits au cours de l'année visée par le rapport qui sont conformes aux considérations relatives à la résilience • Pourcentage d'installations dont les rénovations énergétiques par le biais de CPE intègrent des considérations relatives à la résilience climatique. • Pourcentage de bâtiments construits au cours de l'année visée par le rapport qui sont conformes aux codes du bâtiment favorisant la résilience aux changements climatiques du Conseil national de recherches du Canada (CNRC). <p>Point de départ :</p> <p>100 % des nouveaux bâtiments construits en 2021-2022 étaient conformes aux codes du bâtiment favorisant la résilience aux changements climatiques du CNRC.</p> <p>Cible :</p> <p>100 % des nouvelles constructions et des rénovations majeures sont à l'épreuve des changements climatiques.</p>	<p>Remplacer les installations en mauvais état appartenant à l'ASFC par de nouvelles constructions carboneutres (ou prêtes à l'être) permettra de réduire la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de GES liées à l'exploitation des bâtiments. La conception, la construction et l'exploitation de toutes les nouvelles constructions intégreront l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes :</p> <p><i>ODD 7 (Énergie propre à un coût abordable), ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure), ODD 11 (Villes et collectivités durables), ODD 12 (Consommation et production responsables), ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).</i></p> <p><i>Ambition du CIC : Les Canadiens ont accès à des infrastructures modernes et durables.</i></p> <p><i>Ambition du CIC : Les Canadiens vivent dans des villes et collectivités en santé, accessibles et durables.</i></p> <p><i>Ambition du CIC : Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets des changements climatiques.</i></p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure prise par le ministère	Indicateur de rendement point de départ cible	Manière dont les mesures prises par le ministère contribuent à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2023 et aux ODD
	<p>Réduire la consommation d'eau et la demande en eau auprès des réseaux de distribution d'eau municipaux dans les installations appartenant à l'ASFC, et ce, en appliquant des pratiques exemplaires de faible consommation d'eau dans les nouvelles constructions et les projets de rénovation majeurs, ainsi qu'en concevant tous les nouveaux bâtiments de façon à gérer efficacement les eaux pluviales.</p> <p>Programme : Projet de poste frontalier terrestre (PPFT).</p>	<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'installations nouvellement construites appartenant à l'ASFC ou reliées aux réseaux de distribution d'eau municipaux et dotées de compteurs d'eau. • Pourcentage de bâtiments nouvellement construits équipés de réseaux de collecte des eaux pluviales. <p>Point de départ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 19 points d'entrée reliés aux réseaux de distribution d'eau municipaux sur 31 (61 %) sont dotés d'un compteur d'eau; • 0 % des bâtiments construits au cours de l'exercice 2022-2023 sont équipés de réseaux de collecte des eaux pluviales. <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % de compteurs d'eau installés d'ici 2025; • 100 % des nouveaux bâtiments équipés de réseaux de collecte des eaux pluviales d'ici 2030. 	<p>La réduction de la consommation d'eau de l'ASFC favorisera la conservation de l'eau et réduira la demande sur les systèmes d'eau municipaux.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>ODD 12 (Consommation et production responsables).</i></p>
<p>Moderniser par le biais des bâtiments carboneutres.</p> <p>Adopter les conclusions d'une analyse des coûts de la réduction des GES sur la durée de vie utile pour les rénovations majeures de bâtiments.</p>	<p>Tous les nouveaux immeubles seront construits pour être carboneutres sauf si une analyse coûts-avantages sur l'ensemble du cycle de vie indique une construction prête pour la carboneutralité.</p> <p>Programme : Projet de poste frontalier terrestre (PPFT).</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de rénovations importantes ou de nouvelles constructions au cours de l'année visée par le rapport qui ne sont pas carboneutres et qui ont fait l'objet d'une analyse des coûts de la réduction des GES sur la durée de vie utile.</p> <p>Point de départ : Exercice 2022-2023 0 %</p> <p>Cible : 100 % des rénovations importantes, des nouvelles constructions ou des rénovations carboneutres sont justifiées par une analyse des coûts de la réduction des GES sur la durée de vie utile d'ici 2023.</p>	<p>Remplacer les installations en mauvais état appartenant à l'ASFC par de nouvelles constructions carboneutres (ou prêtes à l'être) permettra de réduire la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de GES liées à l'exploitation des bâtiments. La conception, la construction et l'exploitation de toutes les nouvelles constructions intégreront l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure), ODD 11 (Villes et collectivités durables), ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)</i> <i>Ambition du CIC : Les Canadiens ont accès à des infrastructures modernes et durables.</i></p>

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des activités à l'épreuve des changements climatiques d'ici 2050 (tous les ministres)

Stratégie de mise en œuvre	Mesure prise par le ministère	Indicateur de rendement point de départ cible	Manière dont les mesures prises par le ministère contribuent à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2023 et aux ODD
<p>Réduire les risques posés par les changements climatiques pour les biens, les services et les activités du gouvernement fédéral.</p>	<p>Mettre en œuvre des mesures destinées à atténuer les changements climatiques selon les recommandations de l'ERVC dans les installations hautement prioritaires où des risques importants liés aux changements climatiques ont été mis en évidence.</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage d'installations hautement prioritaires pour lesquelles des mesures destinées à atténuer les changements climatiques ont été mises en œuvre conformément aux recommandations de l'ERVC.</p> <p>Point de départ : Exercice 2022-2023 Une ERVC a été réalisée pour l'ensemble du portefeuille, et des évaluations sur place ont été effectuées dans 100 % des installations hautement prioritaires.</p> <p>Cible : Les recommandations de l'ERVC ont été mises en œuvre dans 100 % des sites hautement prioritaires d'ici 2025.</p>	<p>La prise en compte de la variabilité et des changements climatiques dans les politiques, les programmes et les opérations est l'un des moyens les plus importants de s'adapter à un climat changeant et d'assurer une résilience à long terme.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).</i></p>

Stratégies de mise en œuvre soutenant l'objectif

Cette section porte sur les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et à leurs impacts ».

Stratégie de mise en œuvre	Mesure prise par le ministère	Indicateur de rendement point de départ cible	Manière dont les mesures prises par le ministère contribuent à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2023 et aux ODD
Collaborer à la gestion des urgences et à la réduction des risques de catastrophe.	Lancer les consultations internes avec les groupes de gestion des urgences afin d'intégrer les recommandations de l'ERVC dans la planification.	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de groupes de gestion des urgences de l'ASFC qui ont été consultés et qui ont intégré les recommandations de l'ERVC dans la planification.</p> <p>Point de départ : Exercice 2022-2023 0 %</p> <p>Cible : 100 % d'ici 2025.</p>	<p>La collaboration avec les intervenants en interne est la première étape de la préparation aux situations d'urgence et aux catastrophes et de l'intervention. L'intégration des considérations relatives aux changements climatiques dans le plan de gestion des urgences de l'Agence permettra à l'ASFC de saisir et de communiquer des données et des renseignements lors des exercices, comme le PIEC, mené par le COG.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).</i></p>



Objectif 15 : Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne

La conservation de la biodiversité est essentielle à la survie des écosystèmes de notre planète et des services qu'ils fournissent, comme la pureté de l'air et de l'eau, le cycle des substances nutritives et la pollinisation. L'ASFC reconnaît l'importance de la protection et du rétablissement des espèces, ainsi que de la conservation de la biodiversité canadienne.

Les espèces exotiques envahissantes, qui peuvent avoir des conséquences écologiques et socioéconomiques importantes, constituent l'une des principales menaces pour la biodiversité. L'ASFC prend des mesures pour empêcher l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes en mettant en œuvre des mesures de gestion des risques, en procédant à des inspections des embarcations et des marchandises, y compris des aliments, des plantes et des animaux, et en collaborant avec des partenaires pour partager les renseignements et les pratiques exemplaires. L'ASFC investit également dans la modernisation des technologies de surveillance du commerce international d'espèces sauvages afin de cibler et de prévenir le commerce illégal d'espèces en péril.

Pour empêcher l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes, l'ASFC met en œuvre des mesures de gestion des risques qui ciblent les marchandises à haut risque, comme les plantes, la terre et les produits du bois. Les agents de l'ASFC sont formés pour identifier les espèces exotiques envahissantes et mener des inspections afin d'empêcher leur entrée au Canada. En collaboration avec des partenaires comme l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'ASFC met également en commun des renseignements et des pratiques exemplaires afin de renforcer la sécurité aux frontières et de réduire le risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Au cours des dernières années, l'ASFC a achevé et mis en œuvre avec succès son module de formation à l'intention des agents des services frontaliers sur l'inspection des embarcations en vue de détecter la présence d'espèces aquatiques envahissantes. La formation a amélioré l'efficacité des activités frontalières en ce qui concerne l'interception des espèces envahissantes et la prévention de leur entrée au Canada.

L'ASFC travaille sur l'utilisation de nouvelles technologies automatisées d'évaluation des risques, en particulier le système du renseignement sur la nature, lequel aide les agents des services frontaliers à évaluer les risques pour chaque espèce contenue dans une cargaison figurant sur les documents d'importation commerciale. La technologie du système du renseignement sur la nature reconnaît les désignations taxonomiques figurant sur les factures commerciales et signale les espèces interdites ou réglementées. Cette technologie est liée à de multiples bases de données taxonomiques internationales et transfère les connaissances scientifiques aux agents des services frontaliers de sorte qu'ils puissent prendre des décisions éclairées et fondées sur des données probantes à la frontière.

L'ASFC mène une expérience à l'aide du système du renseignement sur la nature pour traiter un échantillon plus large de factures commerciales pour des importations récentes de 600 cargaisons d'espèces aquatiques vivantes. Après cela, l'ASFC travaillera avec les concepteurs du système et avec Microsoft pour réaliser un projet pilote opérationnel de traitement des transactions d'importation dans un environnement réel.

Autres mesures de conservation efficaces par zone

L'ASFC prend également des mesures pour protéger la biodiversité du Canada en reconnaissant officiellement une partie du Collège de l'ASFC, situé à Rigaud, au Québec, en tant qu'autre mesure de conservation efficace par zone (AMCEZ). L'érablière reconnue de 8,4 ha contribuera à l'objectif de freiner et d'inverser la perte de la biodiversité et de protéger 30 % des terres et des eaux au Canada d'ici 2030. Dans le cadre de ses efforts pour protéger la biodiversité, l'Agence mène également une étude en trois phases sur la faune et la flore du site. Cette étude comprendra la mobilisation des collectivités autochtones locales afin d'acquérir des connaissances sur la flore et la faune de la forêt du Collège. Une fois l'étude terminée, l'ASFC utilisera les résultats pour mettre à jour son plan de gestion afin de promouvoir activement la protection de l'habitat des espèces en péril dans la région.

AMCEZ – Conservation des terres du Collège de l'ASFC

L'érablière du campus principal du Collège Rigaud abrite diverses espèces en péril; plusieurs espèces de plantes, de mammifères, de reptiles, d'oiseaux et de poissons. L'une d'elles est le noyer cendré, *Juglans cinerea*, en voie de disparition, illustré à droite. L'AMCEZ à Rigaud contribue à freiner la perte de la biodiversité au Canada en protégeant des espèces en péril, comme le noyer cendré.

Fait intéressant :

Protection de la petite chauve-souris brune à Wildhorse

Dans le cadre d'une étude sur le terrain pour le projet de réaménagement du poste frontalier terrestre de Wildhorse, on a confirmé la présence d'une colonie de petites chauves-souris brunes dans le grenier de la résidence ouest du site. Les petites chauves-souris brunes sont protégées en vertu de la Loi sur les espèces en péril, ce qui a entraîné le report de la démolition de la résidence ouest. Une stratégie d'atténuation a été envoyée au Service canadien de la faune, et des mesures de conservation sont en cours sur le site afin de réduire au maximum toute incidence sur la colonie perchée.



Conservation des terres et de l'eau douce

Cible : Conserver 25 % des terres et des eaux intérieures du Canada d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, par rapport aux 12,5 % qui ont été reconnues comme conservées à la fin de 2020, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050 (ministre de l'Environnement et du Changement climatique).

Stratégie de mise en œuvre	Mesure prise par le ministère	Indicateur de rendement point de départ cible	Manière dont les mesures prises par le ministère contribuent à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2023 et aux ODD
Conserver les espaces naturels.	<p>Contribuer à l'objectif de conservation de 25 % des terres du Canada en désignant une partie de la propriété du Collège Rigaud de l'ASFC, soit 8,4 ha, comme AMCEZ.</p> <p>Programme : Autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ).</p>	<p>Indicateur de rendement : Total en hectares de la propriété du Collège de l'ASFC contribuant à la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.</p> <p>Point de départ : On a sélectionné une superficie de la propriété de l'ASFC à Rigaud de 8,4 ha afin de déterminer si celle-ci peut être désignée comme AMCEZ.</p> <p>Cible : Conserver une superficie de 8,4 ha d'ici 2025.</p>	<p>La reconnaissance d'une AMCEZ sur le campus du Collège de l'ASFC permettra de préserver le couvert forestier de l'érablière et de protéger diverses espèces en péril situées sur le mont Rigaud.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>ODD 15 (Vie terrestre)</i> <i>Ambition du CIC : Le Canada conserve et restaure les écosystèmes et l'habitat.</i> <i>Objectif du CIC : Conserver 25 % des terres du Canada d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030.</i> <i>Ambition du CIC : Le Canada gère les forêts, les lacs et les rivières de façon durable.</i></p>



Protection et rétablissement des espèces

Cible : D'ici 2026, augmenter le pourcentage d'espèces en péril inscrites à la loi fédérale dont les tendances démographiques sont conformes aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion, le faisant passer de la valeur de référence de 42 % en 2019 à 60 % (ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne).

Stratégie de mise en œuvre	Mesure prise par le ministère	Indicateur de rendement point de départ cible	Manière dont les mesures prises par le ministère contribuent à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2023 et aux ODD
Autres	Contribuer à freiner ou à inverser le déclin des populations d'espèces en péril en réalisant des enquêtes sur les espèces en péril sur les propriétés de l'ASFC et en mettant en œuvre des plans de gestion conformes aux stratégies de rétablissement des espèces.	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de sites de l'ASFC où une étude sur les espèces en péril a été menée.</p> <p>Point de départ : Exercice 2022-2023 20 %</p> <p>Cible : 100 % des sites énoncés ont été évalués.</p>	<p>Collaborer avec les intervenants pour réduire ou éliminer la dégradation des habitats naturels. Mettre en œuvre les stratégies d'atténuation décrites dans les programmes de rétablissement afin de prévenir l'extinction des espèces menacées.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>ODD 15 (Vie terrestre)</i> <i>Ambition du CIC : Le Canada veille à ce que toutes les espèces aient des populations saines et viables.</i> <i>Ambition du CIC : Le Canada conserve et restaure les écosystèmes et l'habitat.</i> <i>Objectif du CIC : Conserver 25 % des terres du Canada d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030.</i> <i>Ambition du CIC : Le Canada gère les forêts, les lacs et les rivières de façon durable.</i></p>

Stratégies de mise en œuvre soutenant l'objectif

Cette section porte sur les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne** », mais pas un objectif précis de la SFDD.

Stratégie de mise en œuvre	Mesure prise par le ministère	Indicateur de rendement point de départ cible	Manière dont les mesures prises par le ministère contribuent à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2023 et aux ODD
<p>Moderniser les technologies de surveillance du commerce international d'espèces sauvages.</p> <p>Prévenir, détecter, contrôler et gérer les espèces étrangères envahissantes, et intervenir à leur égard.</p>	<p>Mettre en œuvre une technologie numérique modernisée afin d'assurer un suivi plus efficace des espèces exotiques envahissantes, des vecteurs de maladie et des espèces en péril aux frontières internationales du Canada et pour améliorer la capacité de surveillance, de suivi et de traçabilité pour toutes les espèces importées au Canada.</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des déclarations d'importation d'espèces aquatiques et d'animaux vivants soumises à l'ASFC sous forme de documents papier traités par la technologie numérique afin de détecter les espèces envahissantes et celles en péril à la frontière et pour lesquelles les données sur les espèces sont saisies, numérisées, organisées par hiérarchie taxonomique, et facilement accessibles.</p> <p>Point de départ : 0 % des transactions font l'objet d'une évaluation automatisée des risques par la technologie numérique.</p> <p>Cible : 50 % d'ici 2030</p>	<p>L'interception des espèces envahissantes et interdites à la frontière permettra de protéger la biodiversité et l'environnement du Canada. En faisant progresser la technologie pour automatiser l'examen des documents d'importation commerciale et l'identification des espèces à haut risque, les ASF seront en mesure de détecter et d'intercepter plus facilement les espèces envahissantes à la frontière. L'amélioration des capacités de surveillance et de suivi des aliments, des plantes et des animaux fournira des données qui permettront de réaliser un examen des espèces importées au Canada et une évaluation des risques connexes, ainsi que d'assurer la capacité de traçage de l'origine en cas d'épidémies.</p> <p>Cibles ou ambitions pertinentes : <i>ODD 2 (Faim « zéro »), ODD 12 (Consommation et production responsables), ODD 14 (Vie aquatique), ODD 15 (Vie terrestre)</i></p>

4

Au-delà des cibles

Garantir la santé et la sécurité de notre collectivité

Conformité environnementale

Dans le cadre de ses engagements à l'égard de collectivités propres et en santé et conformément au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, au Code canadien du travail, à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et aux lignes directrices de Santé Canada et d'Environnement et Changement climatique Canada, l'ASFC continue de veiller à ce que toutes les installations dont elle a la garde satisfassent aux exigences relatives à la qualité de l'eau potable et aux systèmes de stockage de produits pétroliers, et de réduire au maximum les répercussions des contaminants environnementaux utilisés dans le cadre de ses activités.

Réservoirs de stockage

Les déversements et les fuites provenant de réservoirs de stockage contenant du pétrole et des produits apparentés au pétrole peuvent entraîner une contamination des sols et des eaux souterraines. Afin de garantir la conformité réglementaire de ses 134 réservoirs de stockage et de réduire le risque de déversement, l'ASFC continuera à mener des projets de vérification, d'assainissement et de remplacement des réservoirs de stockage afin de se conformer au Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés du gouvernement du Canada.

Eau potable

L'ASFC doit fournir de l'eau potable sûre et propre à la consommation par les employés. De nombreux points d'entrée de l'ASFC se trouvent dans des régions éloignées et utilisent de l'eau de puits, qui peut contenir des impuretés qui ne se trouvent pas dans l'eau fournie par les municipalités. Chaque année, des échantillons d'eau sont prélevés dans 112 points d'entrée et les centres de surveillance de l'immigration dans le cadre du Programme national de surveillance de l'eau potable de l'ASFC, afin de garantir la sécurité des employés. Si les résultats d'échantillonnage sont insatisfaisants, l'ASFC fournit immédiatement de l'eau embouteillée et émet un avis concernant la qualité de l'eau potable jusqu'à ce que des mesures correctives soient prises et que le problème soit résolu. L'ASFC veille à maintenir la conformité aux Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada de Santé Canada. Les installations plus importantes, souvent raccordées aux réseaux d'aqueduc municipaux, font l'objet d'un échantillonnage annuel afin de garantir la santé et la sécurité des occupants des bâtiments, ainsi que le bon fonctionnement et l'entretien des réseaux de distribution et des points de consommation.

Eaux usées

Les rejets d'eaux usées représentent la plus importante source de pollution des eaux de surface au Canada (en volume). La majorité des points d'entrée de l'ASFC sont de petite taille, et des fosses septiques sont utilisées pour les eaux usées. L'Agence est chargée de gérer les systèmes de traitement des eaux et de veiller à ce que les rejets d'effluents d'eaux usées soient respectueux de l'environnement. L'ASFC continue de moderniser son infrastructure de traitement des eaux usées et ses fosses septiques conformément aux règlements provinciaux et à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE, 1999).

Radon

Le radon est un gaz cancérigène d'origine naturelle qui est émis par le sol et dont l'accumulation peut atteindre des niveaux dangereux à l'intérieur des bâtiments. L'ASFC suit les lignes directrices de Santé Canada concernant les concentrations maximales de radon à l'intérieur des bâtiments. L'Agence a mesuré les taux de radon dans 40 % de ses installations, dont 97 % des sites dont elle a la garde, 16 % des sites loués et 15 % des sites réglementés, et elle s'est engagée à effectuer des essais dans tous les lieux de travail de l'ASFC afin de garantir la santé et la sécurité des employés.

Gestion des halocarbures

Les halocarbures sont un groupe de composés chimiques synthétiques utilisés comme réfrigérants qui peuvent entraîner l'appauvrissement de la couche d'ozone et contribuer aux changements climatiques. L'ASFC a entrepris de remplacer tout système de climatisation et de réfrigération contenant des halocarbures. Les appareils seront remplacés par de l'équipement exempt d'halocarbures en fonction de leur cycle de vie. L'Agence a entamé la mise en œuvre de son objectif de remplacer tous les appareils contenant des réfrigérants R-22 sur l'équipement de plus de 10 kg d'ici 2030. L'ASFC veille à ce que les essais annuels de détection des fuites soient effectués conformément au *Règlement fédéral sur les halocarbures*.

Amiante

Toutes les installations appartenant à l'ASFC ont été inspectées pour détecter la présence d'amiante; les résultats sont publiés dans l'Inventaire national de l'amiante dans les immeubles fédéraux. Des plans de gestion de l'amiante ont été mis en place pour les installations où l'on retrouve des matériaux contenant de l'amiante. Les évaluations de l'amiante sont mises à jour chaque année, ce qui permet d'effectuer des inspections et des mises à jour sur l'état des matériaux contenant de l'amiante, de détecter toute détérioration des matériaux et de déterminer rapidement les mesures correctives nécessaires. Un plan de gestion de l'amiante fournit également des renseignements à tous les gestionnaires de projets afin de mettre en place des méthodes sûres pour procéder à l'élimination des matériaux contenant de l'amiante.

Legionella

Les *Legionella* sont des bactéries qui vivent dans les sources d'eau naturelles comme les lacs, les rivières, les étangs et les ruisseaux. On les trouve également dans les grands appareils sanitaires comme les fontaines et les installations d'alimentation en eau chaude et froide comme les douches et les tours de refroidissement. En grandes quantités, les *Legionella* sont libérées dans l'air et peuvent provoquer des maladies chez les personnes qui y sont exposées. L'Agence collabore avec des partenaires pour mettre en œuvre un programme de gestion de la lutte contre la bactérie *Legionella* dans les installations où cela est nécessaire selon l'orientation de SPAC et continuera à surveiller les systèmes d'eau potable dans les sites où le personnel de l'ASFC mène ses activités.

4.1 Collaborer avec des partenaires

Participation aux comités clés

Le Secrétariat aux affaires autochtones de l'ASFC a reçu un soutien important pour sa participation à des forums qui facilitent la consultation et la coopération nécessaires pour atteindre les objectifs de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Il s'est avéré essentiel que les fonctionnaires de l'Agence chargés de soutenir la consultation et la coopération disposent de compétences culturelles autochtones suffisantes pour assurer un dialogue ouvert et transparent avec les partenaires autochtones.

Le SAA a participé régulièrement aux réunions de la communauté de pratique interministérielle de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à l'échelle opérationnelle, au cours desquelles des renseignements sont échangés entre les ministères sur la mise en œuvre de la Loi. S'inspirant des pratiques exemplaires appliquées par d'autres ministères, l'ASFC élaborera et lancera son propre guide sur la manière d'évaluer la cohérence avec la Déclaration des Nations Unies au cours de l'exercice 2023-2024, et le diffusera au sein de l'Agence. Ce document offrira des conseils sur la manière de mener des analyses utiles pour s'assurer que les programmes, les services, les politiques, les lois et les autres activités respectent la Déclaration des Nations Unies.

En outre, l'Agence élabore un plan d'action, comprenant des outils et des processus, pour soutenir la mise en œuvre complète de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones au sein de l'ASFC.

Projet pilote de chauffe-blocs

L'ASFC collabore à un projet pilote mené par le SCT et RNCan afin d'évaluer l'utilisation de bornes de recharge et d'autres infrastructures pour recharger les véhicules du parc automobile et les véhicules personnels des employés.

Le projet commandera la mobilisation de plusieurs ministères et organismes :

- a) déterminer les pratiques exemplaires que devront suivre les employés pour utiliser les bornes de recharge pour véhicules électriques (y compris les prises de contact, les chauffe-blocs, les bornes de recharge) tout en garantissant la priorité du parc automobile fédéral et le meilleur rapport qualité-prix pour l'État;
- b) élaborer une orientation à l'intention des ministères sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de stratégies ou de directives connexes.

Peinture à base de soja

Afin de faciliter la transition vers une économie circulaire et zéro émission par le biais de l'approvisionnement écologique, l'ASFC s'est engagée à adopter des technologies propres et à entreprendre des projets pilotes dans ce domaine.

La peinture de lignes de démarcation sur les routes à l'huile de soja et son empreinte sur la chaîne d'approvisionnement sont carboneutres. Comme la peinture est également exempte de plastique à 100 %, elle s'aligne sur les cibles et les objectifs ministériels qui visent à réduire l'achat de produits de plastique. L'achat de cette peinture est conforme à la Politique d'achats écologiques du SCT et permettra à l'ASFC d'acheter ses biens, de les exploiter et de l'éliminer de manière à protéger l'environnement tout en respectant ses objectifs opérationnels.

Le projet de peinture à base de soja permettra également de relever le défi environnemental que représentent les microplastiques dans les océans et les lacs et qui proviennent de la peinture au latex (plastique).

ANNEXE A - Tableau des engagements

ODD	Cible ou objectif de la SFDD	Stratégie de mise en œuvre de la SFDD	Mesures ministérielles	Indicateurs de rendement	Point de départ	Objectif de la SMDD
2	Soutenir l'objectif d'un système alimentaire plus sain et plus durable.	Garantir la sécurité du système alimentaire canadien.	Effectuer des inspections des embarcations pour détecter la présence de moules zébrées et d'autres espèces aquatiques envahissantes, en partenariat avec le MPO.	Pourcentage d'embarcations inspectées aux points d'entrée terrestres prioritaires et conformes aux exigences « Nettoyez Videz Séchez » (NVS).	Durant l'EF 2022-2023 Point d'entrée d'Emerson, au Manitoba Inspection de 607 embarcations 417 (69 %) satisfaisaient aux critères des inspections NVS.	Pourcentage des embarcations inspectées aux points d'entrée terrestres prioritaires qui satisfont à une inspection NVS d'ici 2030 : 95 %.
10	Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> .	Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> .	Fournir au personnel de l'ASFC une formation sur les compétences culturelles autochtones.	Pourcentage d'employés de l'ASFC ayant suivi la formation obligatoire : <i>Réflexion sur les biais culturels : perspectives autochtones</i> .	60,5 % en date de mars 2023.	60,5 % en date de mars 2023.

ODD	Cible ou objectif de la SFDD	Stratégie de mise en œuvre de la SFDD	Mesures ministérielles	Indicateurs de rendement	Point de départ	Objectif de la SMDD
12	D'ici 2030, le gouvernement du Canada détournera des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux.	Maximiser le détournement des déchets des sites d'enfouissement.	Mettre en œuvre des mesures de réduction des déchets visant à réduire les matériaux destinés aux sites d'enfouissement et coordonner avec les intervenants pour assurer la collecte systématique de données relatives au poids des matériaux résiduels non dangereux générés et détournés dans les plus grandes installations appartenant à l'ASFC.	Pourcentage de déchets non dangereux détournés des sites d'enfouissement.	22 % durant l'exercice 2022-2023.	Détournement de 75 % des déchets (en poids) des sites d'enfouissement d'ici 2030.
		Maximiser le détournement des déchets des sites d'enfouissement.	Conformément à la Politique sur la gestion du matériel du SCT, l'Agence éliminera le matériel de manière à obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour l'État tout en réduisant les répercussions sur l'environnement.	Pourcentage de déchets non dangereux détournés des sites d'enfouissement.	100 % durant l'exercice 2022-2023.	100 % annuellement.
	D'ici 2030, le gouvernement du Canada détournera des sites d'enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition.	Maximiser le détournement des déchets des sites d'enfouissement.	Coordonner avec les intervenants la collecte systématique de données relatives à la gestion des déchets de CRD dans les grands projets (plus d'un million de dollars) et au réacheminement de ces matériaux.	<ul style="list-style-type: none"> Masse de déchets de CRD détournés des sites d'enfouissement. Pourcentage de déchets de CRD détournés des sites d'enfouissement. 	0 % durant l'exercice 2022-2023.	Détourner 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition des sites d'enfouissement d'ici 2030.

ODD	Cible ou objectif de la SFDD	Stratégie de mise en œuvre de la SFDD	Mesures ministérielles	Indicateurs de rendement	Point de départ	Objectif de la SMDD
	Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire.	Renforcer les critères d'approvisionnement écologique.	Achat de certificats d'énergie renouvelable pour tous les points d'entrée dans le cadre de l'accord sur l'électricité propre et de l'initiative des certificats d'énergie renouvelable.	Pourcentage d'électricité propre consommée : <ul style="list-style-type: none"> Consommation d'électricité dans l'année = [X] kWh; Consommation d'électricité provenant de sources non polluantes (y compris les certificats d'énergie renouvelable) dans l'année = [Y] kWh; Pourcentage (%) d'électricité propre = [Y/X] %. 	89,5 % durant l'exercice 2022-2023.	Utiliser exclusivement de l'électricité propre dans les biens immobiliers fédéraux (100 %).
			Conformément à l'objectif du gouvernement de faire en sorte que le parc de véhicules légers comprenne 100 % de véhicules à zéro émission d'ici 2030, l'Agence accordera la priorité aux véhicules zéro émission pour tous les nouveaux achats de véhicules lorsque des options appropriées sont à sa disposition et en tenant compte de la faisabilité opérationnelle et du coût total de possession.	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des achats de nouveaux véhicules légers dans le parc automobile qui sont des véhicules à zéro émission. 	Durant l'exercice 2022-2023, 81 % des achats admissibles de nouveaux véhicules légers dans le parc automobile étaient des véhicules à zéro émission ou des véhicules hybrides.	Tous les nouveaux véhicules légers ajoutés au parc automobile seront des véhicules à zéro émission lorsque des options appropriées seront à la disposition de l'Agence.
			Fournir de la formation sur l'approvisionnement écologique aux spécialistes de l'approvisionnement et de la gestion du matériel.	Pourcentage de spécialistes de l'approvisionnement et de la gestion du matériel formés à l'approvisionnement écologique dans le cadre du cours COR405 de l'École de la fonction publique du Canada.	66 % durant l'exercice 2022-2023.	100 % d'ici 2025.

ODD	Cible ou objectif de la SFDD	Stratégie de mise en œuvre de la SFDD	Mesures ministérielles	Indicateurs de rendement	Point de départ	Objectif de la SMDD
			Réduire l'utilisation de documents papier en optimisant le nombre de formulaires utilisés, et accroître la numérisation des processus papier.	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de réduction de la quantité de formulaires papier. Pourcentage de formulaires papier numérisés. 	<ul style="list-style-type: none"> 95 formulaires papier de moins (10 %). 88 % des formulaires sont numériques. 	30 % des formulaires papier ont été éliminés ou numérisés d'ici 2027.
			S'assurer que toutes les nouvelles installations de technologies de TVCF dans les installations exploitées par l'ASFC sont écoénergétiques.	Nombre des sites dotés d'une technologie de TVCF écoénergétique.	36 sites durant l'exercice 2022-2023.	81 installations dotées d'une technologie de TVCF mise à niveau.
			Réduire au maximum le carbone intrinsèque dans les grands projets de construction, conformément à la Norme sur le carbone intrinsèque en construction.	Pourcentage de grands projets de construction (plus de 5 millions de dollars) dans lesquels le carbone intrinsèque dans les matériaux de construction, conformément aux prescriptions de la Norme sur le carbone intrinsèque en construction, a été réduit au maximum par le biais de modalités contractuelles.	0 % durant l'exercice 2022-2023.	100 % d'ici 2030.
	Soutenir l'objectif « Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission ».	Assainir les sites contaminés hautement prioritaires.	Continuer à désigner, à assainir et à surveiller les sites contaminés dans toutes les installations appartenant à l'ASFC afin de prévenir les effets nuisibles à l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sites contaminés existants qui ont été assainis Nombre de nouveaux sites désignés et évalués 	<ul style="list-style-type: none"> En 2023, l'ASFC dispose de cinq sites contaminés. Aucun site supplémentaire évalué. 	<ul style="list-style-type: none"> Fermeture de deux sites contaminés hautement prioritaires (Fraser et Pleasant Camp) d'ici 2027. Tous les sites nouvellement désignés feront l'objet d'une évaluation partielle ou complète d'ici 2025.

ODD	Cible ou objectif de la SFDD	Stratégie de mise en œuvre de la SFDD	Mesures ministérielles	Indicateurs de rendement	Point de départ	Objectif de la SMDD
13	<p>Réduire les émissions de GES de 40 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2025, et parvenir à zéro émission nette de GES d'ici 2050.</p> <p>Court terme.</p>	<p>Poursuivre la mise en œuvre des plans et mesures climatiques du Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les biens immobiliers sous la garde de l'ASFC alimentés par de l'électricité propre à 100 % d'ici 2025. • Les bâtiments existants feront l'objet d'améliorations écoénergétiques. • Au moins 75 % des nouveaux véhicules légers ajoutés au parc automobile seront des véhicules zéro émission ou hybrides. <p>Programme : Contrat de performance énergétique (CPE).</p>	<p>Installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émissions de GES des installations pour l'EF 2005-2006 (année de référence) = (X) 8,671 kt d'éq. CO²; • Émissions de GES des installations pour l'exercice en cours = (Y) Kt d'éq. CO²; • Intensité des émissions de GES en fonction de la superficie (g d'éq. CO²/m²); • Pourcentage (%) de variation des émissions de GES des installations entre l'EF 2005-2006 et l'exercice actuel = $(1-Y/X)$ %. <p>Parc automobile :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émissions de GES du parc automobile pour l'EF 2005-2006 (année de référence) = (X) 4,404 kt d'éq. CO²; • Émissions de GES du parc automobile pour l'exercice en cours = (Y) kt d'éq. CO²; • Pourcentage (%) de variation des émissions de GES du parc automobile entre l'EF 2005-2006 et l'exercice actuel = $(1-Y/X)$ % 	<p>12,8 kt d'éq. CO² en juillet 2023.</p>	<p>Réduire de 40 % les émissions de GES par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2025, soit 7 845 t d'éq. CO² (réduction de 5 688 kt).</p>

ODD	Cible ou objectif de la SFDD	Stratégie de mise en œuvre de la SFDD	Mesures ministérielles	Indicateurs de rendement	Point de départ	Objectif de la SMDD
	Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050.	Mettre en œuvre la SGV au moyen de mesures qui réduisent les émissions de GES, accroissent la résilience climatique et écologisent l'ensemble des activités du gouvernement.	La conception, la construction et l'exploitation des projets d'infrastructures intégreront l'adaptation aux changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de bâtiments construits au cours de l'année visée par le rapport qui sont conformes aux considérations relatives à la résilience. • Pourcentage de bâtiments construits pendant l'année de référence qui sont conformes aux codes de construction résiliente au climat du Conseil national de recherches du Canada. • Les considérations de résilience climatique sont incluses dans 100 % de toutes les rénovations écoénergétiques par le biais de CPE. 	100 % des nouveaux bâtiments construits en 2021-2022 étaient conformes aux codes du bâtiment favorisant la résilience aux changements climatiques du CNRC.	100 % des nouvelles constructions doivent faire l'objet d'une évaluation de la résilience climatique.
			Réduire la consommation d'eau et la demande en eau auprès des réseaux de distribution d'eau municipaux dans les installations appartenant à l'ASFC, et ce, en appliquant des pratiques exemplaires de faible consommation d'eau dans les nouvelles constructions et les projets de rénovation majeurs, ainsi qu'en concevant tous les nouveaux bâtiments de façon à gérer efficacement les eaux pluviales. Programme : Projet de poste frontalier terrestre (PPFT)	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'installations nouvellement construites appartenant à l'ASFC ou reliées aux réseaux de distribution d'eau municipaux et dotées de compteurs d'eau. • Pourcentage de bâtiments nouvellement construits et équipés de réseaux de collecte des eaux pluviales. 	<ul style="list-style-type: none"> • 19 points d'entrée reliés aux réseaux de distribution d'eau municipaux sur 31 (61 %) sont dotés d'un compteur d'eau. • 0 % des bâtiments construits au cours de l'EF 2022-2023 sont équipés de réseaux de collecte des eaux pluviales. 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des compteurs d'eau installés d'ici 2025. • 100 % des nouveaux bâtiments équipés de réseaux de collecte des eaux pluviales d'ici 2030.

ODD	Cible ou objectif de la SFDD	Stratégie de mise en œuvre de la SFDD	Mesures ministérielles	Indicateurs de rendement	Point de départ	Objectif de la SMDD
	Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050.	Moderniser grâce à des bâtiments carboneutres. Effectuer une analyse des coûts de la réduction des GES sur la durée de vie utile pour les rénovations majeures de bâtiments.	Tous les nouveaux immeubles seront construits pour être carboneutres sauf si une analyse coûts-avantages sur l'ensemble du cycle de vie indique une construction prête pour la carboneutralité. Programme : Projet de poste frontalier terrestre (PPFT)	Pourcentage de rénovations importantes ou de nouvelles constructions au cours de l'année visée par le rapport qui ne sont pas carboneutres et qui ont fait l'objet d'une analyse des coûts de la réduction des GES sur la durée de vie utile.	0 % durant l'exercice 2022-2023.	100 % des rénovations importantes, des nouvelles constructions ou des rénovations qui ne sont pas carboneutres doivent être justifiées par une analyse des coûts de la réduction des GES sur la durée de vie utile d'ici 2023.
	Le gouvernement du Canada fera la transition vers des activités résilientes aux changements climatiques d'ici 2050.	Réduire les risques posés par les répercussions des changements climatiques sur les biens, les services et les activités du gouvernement fédéral.	Mettre en œuvre des mesures destinées à atténuer les changements climatiques selon les recommandations de l'ERCV dans les installations hautement prioritaires où des risques importants liés aux changements climatiques ont été mis en évidence.	Pourcentage d'installations hautement prioritaires pour lesquelles des mesures destinées à atténuer les changements climatiques ont été mises en œuvre conformément aux recommandations présentées dans l'ERVC.	En date de 2022-2023 : <ul style="list-style-type: none"> • ERVC achevée; • Évaluations sur place dans deux (2) sites hautement prioritaires effectuées. 	Les recommandations de l'ERVC ont été mises en œuvre dans 100 % des sites hautement prioritaires d'ici 2025.
	Soutenir l'objectif « Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et à leurs impacts ».	Contribuer à la gestion des urgences et à la réduction des risques de catastrophe.	Lancer des consultations internes avec les groupes de gestion des urgences afin d'intégrer les recommandations de l'ERVC dans la planification.	Pourcentage de groupes de gestion des urgences de l'ASFC qui ont été consultés et qui ont intégré les recommandations de l'ERVC dans la planification.	0 % durant l'exercice 2022-2023.	100 % d'ici 2025.

ODD	Cible ou objectif de la SFDD	Stratégie de mise en œuvre de la SFDD	Mesures ministérielles	Indicateurs de rendement	Point de départ	Objectif de la SMDD
15	D'ici 2026, augmenter le pourcentage d'espèces en péril inscrites à la loi fédérale dont les tendances démographiques sont conformes aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion, le faisant passer de la valeur de référence de 42 % en 2019 à 60 %.	Autres	Contribuer à freiner ou à inverser le déclin des populations d'espèces en péril en réalisant des enquêtes sur les espèces en péril sur les propriétés de l'ASFC et en mettant en œuvre des plans de gestion conformes aux stratégies de rétablissement des espèces.	Pourcentage de sites de l'ASFC où une étude sur les espèces en péril a été menée.	20 % durant l'exercice 2022-2023.	100 % des sites identifiés ont été évalués.
	Conserver 25 % des terres et des eaux intérieures du Canada d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, par rapport aux 12,5 % qui ont été reconnues comme conservées à la fin de 2020, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050.	Conserver les espaces naturels.	Contribuer à l'objectif de conservation de 25 % des terres du Canada en désignant une partie de la propriété du Collège Rigaud de l'ASFC, soit 8,4 ha, comme AMCEZ.	Total en hectares de la propriété du Collège de l'ASFC contribuant à la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.	Une superficie de la propriété de l'ASFC à Rigaud correspondant à 8,4 ha a été sélectionnée afin de déterminer si elle peut être désignée comme AMCEZ.	Conserver une superficie de 8,4 ha d'ici 2025.
	Soutenir l'objectif « Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne ».	<ul style="list-style-type: none"> Moderniser les technologies de surveillance du commerce international d'espèces sauvages. Prévenir, détecter, contrôler et gérer les espèces étrangères envahissantes, et intervenir à leur égard. 	Mettre en œuvre une technologie numérique modernisée afin d'assurer un suivi plus efficace des espèces exotiques envahissantes, des vecteurs de maladie et des espèces en péril aux frontières internationales du Canada et d'améliorer la capacité de surveillance, de suivi et de traçabilité pour toutes les espèces importées au Canada.	Pourcentage des déclarations d'importation d'espèces aquatiques et d'animaux vivants soumises à l'ASFC sous forme de documents papier traités par la technologie numérique afin de détecter les espèces envahissantes et celles en péril à la frontière et pour lesquelles les données sur les espèces sont saisies, numérisées, organisées par hiérarchie taxonomique, accessibles et rapidement disponibles.	0 % des transactions font l'objet d'une évaluation automatisée des risques par la technologie numérique durant l'exercice 2022-2023.	50 % d'ici 2030.

Sources :

Développement durable fédéral

- [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) 2022-2026](#)
- [Loi fédérale sur le développement durable \(LFDD\)](#)
- [Sept principes de la LFDD](#)
- [Rapport de consultation sur la SFDD 2022-2026](#)

Objectif 10 – Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités.

- [Initiative du Mentorat pour candidats autochtones](#)

Objectif 12 – Consommation et production responsables

- [Politique d'achats écologiques du Secrétariat du Conseil du Trésor \(SCT\)](#)

Objectif 15 – Vie terrestre

- [Système du renseignement sur la nature – Détection de la faune](#)
(en anglais seulement)

Au-delà des objectifs

- [Inventaire national de l'amiante dans les immeubles fédéraux](#)